



La famille Rome/Lundy : généalogie et histoire d'une famille rémoise

Marine Vadez

► To cite this version:

Marine Vadez. La famille Rome/Lundy : généalogie et histoire d'une famille rémoise. Histoire. 2023. dumas-04344229

HAL Id: dumas-04344229

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04344229v1>

Submitted on 14 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La famille ROME/ LUNDY : Généalogie et histoire d'une famille rémoise

Directeur de recherche : COSSON Stéphane

Je, soussignée Marine VADEZ certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Sommaire

Remerciements	7
Introduction	8
Premier chapitre : Le cadre de vie, la ville de Reims	9
I- L'histoire de la ville	9
1) De l'origine de Reims à la fin de l'époque médiévale	9
2) Des guerres de Religion à la veille de la Révolution	10
a) Une ville marquée par de nombreux troubles	10
b) Grands travaux d'urbanisme	10
c) Le commerce et le cadre de vie rémois	11
3) Entre Révolution française et révolution industrielle	12
a) La Révolution française	12
b) Reims sous l'Empire	12
c) Une ville en plein essor au XIXème siècle	13
4) Le XXème siècle, entre dommages de guerre et modernisation	14
a) Le théâtre des deux guerres mondiales	14
b) Reims, une ville dynamique et moderne	14
5) Et aujourd'hui ?	15
II- Armoiries de la ville de Reims	15
Deuxième chapitre : Milieu social et familial	16
I- Léonard Victor ROME	16
1) Naissance et anthroponymie	16
2) Parents, frère et soeur : Pierre ROME et Anne Rose BRIVEZAC	17
a) Naissance et décès	17
b) Famille de la conjointe	18
c) Union et descendance	19
d) Milieu social	20
3) Grands-parents paternels : Léonard ROME et Jeanne SALOMON	21
a) Naissance et décès	21

b) Famille de la conjointe	22
c) Union et descendance	23
d) Milieu social	24
4) Arrière-grands-parents paternels : Laurent ROUME et Marie DELMAS	25
a) Naissance et décès	25
b) Famille de la conjointe	26
c) Union et descendance	27
d) Milieu social	27
5) Arrière-arrière-grands-parents paternels : Antoine ROUME et Marte LAJOINIE	28
a) Naissance et décès	28
b) Famille de la conjointe	29
c) Union et descendance	29
II- Marie Valentine LUNDY	30
1) Naissance et anthroponymie	31
2) Parents, frères et soeurs : Dieudonné LUNDY et Marie Louise GIGOT	31
a) Naissance et décès	31
b) Famille de la conjointe	32
c) Union et descendance	34
d) Milieu social	35
3) Grands-parents : Abraham LUNDY et Marie Martine COLLET	38
a) Naissance et décès	38
b) Famille de la conjointe	38
c) Union et descendance	39
d) Milieu social	41
4) Arrière-grands-parents : Dieudonné LUNDY et Catherine Anne THIBAUT	42
a) Naissance et décès	42
b) Famille des conjointes	43
c) Unions et descendance	44
d) Milieu social	47
5) Arrière-arrière-grands-parents : Mathias LUNDY et Charlotte GAILLOT	49
III- L'union entre Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY	51

1) Mariage sous le régime de la communauté	52
2) Descendance	53
3) Lieu de vie	53
Troisième chapitre : Un couple issu de la petite bourgeoisie rémoise	55
I- Carrière de Léonard Victor ROME	55
1) Le service militaire	55
2) L'office d'avoué	55
3) Implication citoyenne au sein de la municipalité	60
a) De conseiller municipal de plus en plus populaire ...	60
b) ... à adjoint au maire de moins en moins populaire	61
II- Un couple de spéculateurs	63
1) Acquisitions d'obligations et d'actions	63
2) Investissement immobilier	64
III- Décès et héritage	67
1) Décès des époux	67
2) Etat du patrimoine	68
3) Communauté et succession	69
Quatrième chapitre : Prospérité et descendance	72
I- Jules Marie ROME, un fils unique	72
1) De la naissance à la carrière militaire	72
2) Premier mariage et descendance	73
a) Famille de la conjointe	73
b) Mariage avec Victoire Maria Alix ETIENNE	74
c) Descendance	75
d) Décès de l'épouse	76
3) Second mariage et descendance	77
a) Famille de la conjointe	77
b) Mariage avec Marie Françoise Mathilde MARTIN	78
c) Descendance	79

d) Décès de son épouse	80
4) Inscription dans la lignée de son père	80
a) Lieu de vie et proximité familiale	80
b) Carrière professionnelle : succession à son père pour l'office d'avoué	82
c) L'immobilier	85
d) Un investisseur	86
5) Inventaire après décès et état de sa fortune	87
a) Décès	87
b) Déroulement de l'inventaire après décès	87
c) Prisée du mobilier	88
6) Héritage	93
a) Héritiers	93
b) Communauté	93
c) Succession	94
II- Extinction du nom patronymique avec Etienne Marie ROME	94
1) De la naissance à la carrière militaire	94
a) Naissance et situation	94
b) Portrait	95
c) Parcours militaire	95
d) Décoration	97
2) Carrière religieuse	97
3) Prospérité	98
a) Décès et enterrement	98
b) Etat du patrimoine	98
c) Légataire universel	99
Conclusion	100
Difficultés	101
Bibliographie	102
Sources	103
Annexes	108

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier toute l'équipe pédagogique du DU Généalogie et Histoire des familles à distance de l'Université de Nîmes pour leurs enseignements très intéressants et enrichissants.

Je remercie particulièrement Monsieur COSSON pour sa disponibilité et ses judicieux conseils tout au long de l'année.

Je voudrais également remercier toute l'équipe des Archives départementales de la Marne, à Châlons-en-Champagne mais aussi à Reims pour leurs conseils, leur bienveillance et le temps qu'ils m'ont accordé.

Je tiens aussi à remercier l'équipe des Archives départementales de Corrèze à Tulle pour leur aide et leur rapidité pour répondre à ma demande d'envoi de documents par correspondance.

Je remercie les services de l'état civil des villes de Reims et de Rethel pour leur envoi rapide des actes de décès dont j'avais besoin.

Je remercie également mes proches ainsi que ma famille pour m'avoir soutenu et encouragé tout au long de la réalisation de ce mémoire.

En particulier je remercie mon ami Evguéni DERACHE pour m'avoir rendu un grand service en se rendant pour moi aux archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine afin de m'envoyer deux documents pour mon mémoire.

Je tiens enfin à remercier Monsieur GOUJON, professeur en Histoire contemporaine à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour m'avoir fait découvrir le métier de généalogiste dans le cadre du cours de Technique contemporaine lors de mon cursus universitaire et qui a fait naître en moi une véritable vocation. Je le remercie également pour la proposition du couple que j'ai choisi pour le mémoire dont l'étude a été absolument passionnante.

Introduction

Depuis plusieurs années, mes grands-parents paternels se sont lancés dans un travail d'ampleur : retracer la généalogie familiale. Après plusieurs centaines d'heures à rechercher dans le passé, l'arbre familial contient actuellement près de 3900 individus.

J'ai toujours été admirative par ce travail effectué par mes grands parents, l'histoire de ma famille et par toutes ces archives familiales si bien conservées.

L'option Technique contemporaine que j'ai suivi au cours de ma L3 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne a attisé davantage ma curiosité. Dans le cadre de cette option, j'ai mené en groupe un travail de recherches afin de reconstituer la généalogie et le patrimoine d'un individu du XIXème siècle, un certain Justin Nérée MAUSSENET originaire de Reims. J'ai découvert le monde des archives et j'ai été surprise par la diversité des documents existant pour retracer la vie d'un individu. A partir d'une simple date de décès, comment était-il possible de retrouver et de retracer autant la vie et le patrimoine d'un individu ?

Cet enseignement a été l'élément déclencheur dans mon cursus. Je veux faire de la généalogie familiale mon métier. C'est ce qui m'a amenée à candidater dès l'obtention de ma licence Histoire au DU Généalogie et Histoire des Familles à distance à Nîmes.

La généalogie de ma famille étant déjà bien avancée et ayant adoré étudier un individu lambda dans le cadre de l'option Technique contemporaine, je voulais repartir de zéro. J'ai donc décidé de recontacter mon ancien enseignant, Monsieur GOUJON, pour lui demander s'il n'avait pas un couple marié à Reims entre 1833 et 1842 à me proposer. Bien évidemment, la proposition de Monsieur GOUJON s'est révélée être le meilleur choix que j'aurai pu rencontrer et imaginer. J'ai pris énormément de plaisir à réaliser ce mémoire.

Mariés à Reims le 5 avril 1842, Léonard Victor ROME et son épouse Marie Valentine LUNDY connaissent un parcours de vie très intéressant et passionnant à étudier.

Originaire de Brive-la-Gaillarde en Corrèze, Léonard Victor ROME connaît une carrière d'avoué près le tribunal de première instance de Reims avant de finir sa vie en tant que propriétaire et ancien adjoint au maire de la ville de Reims. Marie Valentine LUNDY quant à elle, est originaire d'une famille rémoise ayant fait carrière dans le secteur de la laine.

Le présent mémoire retrace la vie et le patrimoine de ce couple, à travers l'étude de leurs familles, aussi bien par l'ascendance que la descendance. Je me suis toutefois concentrée davantage sur la famille LUNDY résidant à Reims pour des raisons de proximité.

Premier chapitre : Le cadre de vie, la ville de Reims

I- L'histoire de la ville

1) De l'origine de Reims à la fin de l'époque médiévale

Reims est une ville située dans le département de la Marne dont l'histoire remonte à l'époque romaine. Dès la période gallo-romaine, Reims est un centre commercial très important, connu notamment pour le commerce du vin.

La ville évolue très rapidement en un lieu de pouvoir politique et religieux. Au Vème siècle, Reims devient la capitale du royaume des Francs. En 498, Clovis est baptisé à Reims par Saint Rémi, symbolisant la conversion du roi des Francs à la chrétienté. En 1211, l'archevêché s'installe à Reims en même temps que le début de la construction de la cathédrale Notre-Dame de Reims, qui reçoit le sacre de nombreux rois de France pendant plusieurs siècles.

A partir du XIème siècle, Reims se développe. La population s'accroît tout comme la superficie de surfaces cultivées. Dès 1270, l'industrie textile s'installe à Reims. Mais la ville entre très vite dans une période de déclin, marquée notamment par l'effondrement des foires de Champagne. Ce déclin s'accompagne également par un contexte de guerres et de tensions. En effet, Reims est également touchée par de nombreux conflits, notamment par la guerre de Cent Ans. Elle est surtout touchée par la guerre civile de 1415 opposant Armagnacs et Bourguignons en raison de sa position géographique. Cette période de troubles se poursuit au XVIème siècle.

2) Des guerres de Religion à la veille de la Révolution

a) Une ville marquée par de nombreux troubles

Bien que Reims soit une ville prospère au XVI^{ème} siècle, connaissant un essor du commerce de textile et de draps, elle est touchée par les guerres de Religion qui ravagent la France à la même époque. Dès 1525, les premières manifestations protestantes sont visibles à Reims. Toutefois, le succès de la Réforme reste limité. Les guerres de Religion trouvent leur origine en Champagne en 1562, avec le massacre de Wassy. La province connaît ainsi de nombreux pillages de la part des deux camps. En 1575, Reims passe sous le contrôle des huguenots, notamment à travers les personnes de Louis de Lorraine et d'Antoine de Saint-Pol qui renforcent l'hostilité de Reims vis-à-vis d'Henri III. Bien que les tensions s'amointrissent à partir de 1595 avec la destruction du château de la Porte de Mars, symbole de la domination des chefs ligueurs, la ville finit par se soumettre au roi en 1606, lors de l'entrée d'Henri IV dans la ville.

En 1615, la population rémoise passe de 10 000 âmes avant les guerres de Religion à 18 000 habitants. L'industrie textile connaît également une reprise à partir de 1610, occupant la seconde place d'industrie drapière à l'échelle de la France derrière Amiens. Mais dès 1635, avec le début de la guerre contre l'Espagne, le secteur rentre de nouveau en crise.

Reims connaît de nouveau une période de troubles avec l'épisode de la Fronde. Les campagnes environnantes sont dévastées tandis qu'une épidémie de peste frappe la province de 1636 à 1652. Toutefois, après le sacre de Louis XIV et le traité des Pyrénées en 1659, Reims connaît une période de prospérité et de paix relative.

b) Grands travaux d'urbanisme

Il s'agit également d'une période de grands travaux, avec notamment la construction de nouveaux bâtiments publics comme l'Hôtel de Ville commencée en 1627 et dont la partie centrale est achevée en 1636. C'est également lors de cette période qu'est construit le palais archiépiscopal à partir de 1669, appelé le Palais du Tau. Le XVII^{ème} siècle est surtout marqué par le développement du champagne qui est exporté dans toute l'Europe. Les grands travaux d'urbanisme se poursuivent au XVII^{ème} siècle, avec l'installation de l'éclairage, des fontaines publiques au nombre de 17 ou encore des projets de voiries. C'est aussi la période où sont construites les grandes places pavées de Reims, avec notamment la Place Royale ou les Promenades, un vaste ensemble de verdure et d'arbres reliant la Porte de Mars à la rivière la Vesle. Ainsi, l'amélioration du cadre urbain s'accompagne d'un nouveau genre de vie, propre à la bourgeoisie, principalement issue des affaires ou des professions libérales. Les affaires se développent à Reims, notamment sous l'impulsion de Colbert qui tente de favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France et en particulier à Reims d'où il est originaire.

c) Le commerce et le cadre de vie rémois

Au XVIII^{ème} siècle, nombreux sont les rémois qui vivent de la production textile. *Le Dictionnaire universel du commerce de Savary des Brulons* en 1741 énumère la production de Reims tel qu'il suit : « Les principaux objets de ce commerce sont diverses fabriques d'étoffes de laine, ou partie de soie et laine, la chapellerie, la manufacture des couvertes de laine, la tannerie et la mégisserie, tant pour les cuirs forts que pour les petits cuirs ; enfin la fabrique des toiles de diverses sortes. »

Au XVIII^{ème} siècle, la manufacture textile rémoise occupe toujours la seconde place. A cette époque, la production étant encore peu mécanisée, le secteur nécessite de nombreux ouvriers. La manufacture de Reims fonctionne de manière dispersée, constituée par de nombreuses petites entreprises familiales. Ils sont soumis à des règlements municipaux et royaux qui imposent une certaine qualité et certaines dimensions, notamment au règlement de 1669 sur la manufacture de Reims mis en place par Colbert.

Les fabricants rémois ont recours le plus souvent à des laines étrangères d'excellentes qualités, en provenance d'Angleterre, de Flandre ou encore d'Espagne où sont élevés les mérinos de Castille. Le travail de la laine emploie des ouvriers mais aussi des ouvrières. Les hommes sont chargés du battage, du cardage ou encore du peignage tandis que les femmes sont chargées de laver et de filer. Souvent, les enfants travaillent également pour l'épluchage de la laine. Ces métiers sont à la fois pratiqués en ville mais aussi à la campagne, nécessitant un matériel peu coûteux si ce n'est le métier à tisser. Mais le commerce du textile à Reims connaît tout de même une forme de dépendance commerciale et financière vis-à-vis de Lyon, porte principale vers le marché italien.

La réglementation trop stricte en ville contrairement à la campagne fait l'objet de nombreuses contestations dès 1779. Les ouvriers rémois réclament une baisse des prix et une liberté de commerce. Beaucoup sont obligés de se réduire à la condition de prolétaire pour s'en sortir.

Le vignoble participe également à la réussite de nombreux rémois. Le vin de Champagne se développe mais reste soumis aux conditions climatiques et aux mauvaises récoltes. Toutefois, à la fin du XVIII^{ème} siècle, les premiers négociants en vin commencent à émerger.

Sous l'Ancien Régime, trois catégories sociales se dégagent ainsi de Reims. Il existe d'abord les notables, incarnant le pouvoir local. S'en suit les Maîtres artisans et les marchands, formant une bourgeoisie plus ou moins aisée. Enfin, les ouvriers et domestiques forment la dernière catégorie, qui reste sensible et fragile face aux conjonctures et aux épidémies. Pour les classes ouvrières, les conditions de vie restent ainsi difficiles. Les prémices des émeutes populaires émergent dès 1710 avant d'éclater en 1770 face aux famines. Mais l'émeute la plus marquante reste celle de mars 1789 suite aux mauvaises récoltes de 1788, précédant la Révolution française.

3) Entre Révolution française et révolution industrielle

a) La Révolution française

Gustave Laurent, un historien rémois spécialiste de la Révolution, a qualifié Reims comme étant « une ville ardemment révolutionnaire ». En 1789, Reims compte près de 30 000 habitants. Face à l'exclusion des corporations, de nombreux ouvriers se révoltent le 9 mars 1789 afin de réclamer le droit de participer à la rédaction des cahiers de doléances. Le 11 mars, s'en suit une émeute de la faim se dirigeant contre les établissements ecclésiastiques. Les abbayes de Saint-Rémi ou encore de Saint-Etienne sont alors pillées. L'ordre est vite rétabli par les dragons envoyés depuis Laon.

Pour assister aux États Généraux, des représentants du peuple sont élus dans chacun des 16 bailliages de la Généralité de Champagne. Chaque communauté rédige alors des cahiers de doléances dans lesquels sont recueillis les attentes et volontés du peuple qui seront présentés au roi par les représentants du peuple élus. En 1789, la Champagne est découpée en 4 départements, et dès 1790, Châlons-sur-Marne est fait chef lieu de la Champagne. Reims quant à elle se voit attribuer le siège de l'évêque de la Marne ainsi que le siège du tribunal criminel. En 1792, c'est sur le parvis de la cathédrale de Reims qu'est proclamée la Première République.

Reims a aussi été le théâtre de nombreuses destructions pendant les affrontements entre républicains et royalistes. Les sculptures et ornements mais également les vitraux de la cathédrale sont ainsi retirés par les républicains en raison de leur symbolique en lien avec la monarchie en 1793. La Sainte Ampoule qui servait lors du sacre est également détruite. La ville est également marquée par l'épisode de Terreur, une période de répression mise en place par le gouvernement visant à éliminer les ennemis de la Révolution. Des dizaines de personnes sont ainsi exécutées à Reims pendant cette période.

La Révolution n'est pas sans impact sur l'économie de Reims. En effet, l'abolition des corporations a favorisé l'émergence d'une économie plus libre et dynamique en faveur notamment de l'industrie textile. Cette industrie connaît ainsi un essor sous l'Empire qui se poursuit jusque dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

b) Reims sous l'Empire

Sous l'Empire, la ville de Reims joue un rôle important, notamment en raison de sa symbolique monarchique. C'est pourquoi le 2 décembre 1804, après son couronnement à Paris, Napoléon se rend à la cathédrale de Reims pour une cérémonie de couronnement. Tout au long de son règne, l'empereur se rend à plusieurs reprises à Reims, notamment en mars 1814 après sa défaite à la bataille de Leipzig et séjourne alors à Reims en l'Hotel Ponsardin.

Reims est par la suite encerclée et bombardée par les forces alliées russes et prussiennes lors de la bataille de Reims dans le cadre de la campagne de France de la Sixième Coalition. La ville est ainsi occupée jusqu'en novembre 1814. Napoléon quant à lui est vaincu lors de la bataille de Paris en avril 1814. S'en suit alors de nouveau une période de reconstruction pour la ville de Reims.

c) Une ville en en plein essor au XIXème siècle

Toutefois, malgré ce contexte des guerres napoléoniennes, la première moitié du XIXème siècle est synonyme pour Reims d'une période de croissance relativement rapide. Sur le plan démographique, Reims passe de 30 000 habitants en 1800 à 39 000 en 1840, à 70 000 en 1872 et à 115 000 en 1914.

Les secteurs du textile profitent des progrès industriels, notamment avec l'arrivée de nombreuses machines. En 1807, Ponsardin est à l'origine de la première filature mécanique à Saint-Brice. Une usine de tissage mécanique est également installée dès 1839 par Théodore Croutelle au pont de Fléchambault. En 1850, la peigneuse Heilmann est introduite dans la ville. Toutefois, l'industrie textile est peu à peu remplacée par de nouvelles industries plus diversifiées, notamment par l'expansion de l'industrie du champagne. Les négociants se multiplient sous l'Empire et le commerce s'ouvre vers l'extérieur. La qualité des bouteilles s'améliore tout au long du XIXème siècle tout comme la qualité du champagne qui bénéficie entre autre des progrès de la chimie du champagne.

Le XIXème siècle est également une période marquée par la construction de nombreux bâtiments et infrastructures tel que le Marché couvert dont la construction se termine en 1840 ou le canal construit entre 1842 et 1861. C'est ainsi qu'en 1858 la gare de Reims est construite, reliant la ville à de nombreuses villes de France dont Paris. L'arrivée du chemin de fer profite également à la croissance économique de la ville. Dès 1871, Reims est également desservie par des omnibus, puis par le tramway tiré par les chevaux dans les années 1880. A la veille de la Première Guerre mondiale, le tramway électrique représente 22 kilomètres de ligne dans la ville.

Les conditions de vie en ville s'améliorent également. Dès 1851, les rues sont pavées, les trottoirs sont construits. A partir de 1883, l'eau potable est distribuée de manière suffisante dans tout Reims. L'eau est plus pure et assainie. Ces améliorations s'accompagnent d'un recul de la mortalité.

Pendant ce siècle, Reims connaît également de nombreux troubles politiques, notamment lors de la guerre franco-prussienne. En effet, la ville est le théâtre des affrontements entre les forces françaises et prussiennes. Après avoir vaincu les troupes françaises lors de la bataille de Beaumont et la prise de Sedan en septembre 1870, Reims est encerclée et dès le 4 septembre, près de 30 000 Prussiens entrent dans la ville, occupant ainsi la ville jusqu'au 6 novembre 1872.

4) Le XXème siècle, entre dommages de guerre et modernisation

a) Le théâtre des deux guerres mondiales

Reims est très impactée par les deux guerres mondiales. Pendant la Première Guerre mondiale, la ville est occupée dès septembre 1914 par les forces allemandes. De nombreux combats se déroulent dans la Marne et impactent directement Reims. La cathédrale a particulièrement été touchée par les bombardements tout comme de nombreux immeubles et maisons qui ont subi d'importants dommages. A la fin de la guerre, s'en suit une période de reconstruction, notamment grâce à l'aide apportée par l'Etat français.

La ville est de nouveau occupée par les forces allemandes lors de la Seconde Guerre mondiale entre 1940 et 1944. De nouveau, Reims subit de nombreux bombardements, notamment sur la cathédrale fortement touchée. La population quant à elle se retrouve soumise à de nombreuses restrictions. Reims incarne toutefois un symbole de la fin de la Seconde Guerre Mondiale, puisque c'est à Reims que les forces allemandes ont signé la reddition mettant fin à la guerre le 7 mai 1945.

b) Reims, une ville dynamique et moderne

Après la guerre, Reims connaît de nouveau une période de reconstruction et de modernisation. Sur le plan économique, la ville connaît de nombreuses mutations. L'industrie de la laine est en crise à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Le secteur du champagne quant à lui est en plein essor. La vente de bouteilles de champagne est multipliée par 8 à l'étranger entre 1947 et 1979 et par 10 en France.

De nouvelles industries se développent également, notamment avec les activités de tissus métalliques, de réparation de wagons de chemin de fer, de fabrique de linoléum ou de forges qui remplacent ainsi les activités lainières en crise. De nombreuses zones industrielles sont ainsi créées en périphérie de la ville.

Sur le plan social et démographique, Reims devient un pôle attractif pour la partie Est du Bassin Parisien. Entre 1945 et 1980, l'agglomération de la ville gagne près de 80 000 habitants. Dès les années 1950, pour répondre à la croissance démographique et aux demandes de logements, de nombreux ensembles d'habitation sont construits. La surface bâtie double ainsi entre la sortie de la guerre et les années 1980.

5) Et aujourd'hui ?

Depuis la fin du XXème siècle, Reims est une ville dynamique, mettant l'accent sur la rénovation du patrimoine historique et culturel. La ville tente de promouvoir son patrimoine historique, culturel et notamment viticole. La production de Champagne et la visite des caves attirent de nombreux touristes tout comme la cathédrale Notre-Dame de Reims qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991.

Les infrastructures sont rénovées, les espaces verts se multiplient. Les pôles d'activités se développent également en périphérie de la ville, notamment dans le secteur de la santé, des technologies de l'information et de la communication mais également dans l'agroalimentaire faisant de Reims une ville dynamique et attractive cherchant à se réinventer.

II- Armoiries de la ville de Reims

Les armoiries de la ville de Reims¹ se blasonnent ainsi : « D'argent à deux rinceaux de laurier de sinople courbés et passés en double sautoir, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or »

Le rinceau et les fleurs de lys renvoient au fait que Reims est la cité des sacres. Les décorations autour représentent les décorations reçues par la ville, à savoir la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, la Croix de Guerre 1914-1918 et la Croix de Guerre 1939.



¹ « Armoiries de la ville de Reims », https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/4/41/Armoiries_de_Reims.svg, 2021.

Deuxième chapitre : Milieu social et familial

I- Léonard Victor ROME

Pour retracer la généalogie de Léonard Victor ROME, je suis partie de son acte de mariage qui m'a amenée à son acte de naissance ainsi qu'aux premières informations concernant ses parents. Léonard Victor ROME étant né à Brive, j'ai donc commencé mes recherches en rebondissant d'actes en actes dans les Archives départementales de Corrèze. Après avoir établi une première ébauche de l'arbre généalogique avec les principaux protagonistes, je suis repartie des tables décennales de la ville de Brive ainsi que ceux de la ville de Tulle dont est originaire sa mère.

Je me suis également vite rendue compte que pour la période pré-révolutionnaire, la famille ROME est principalement originaire de plusieurs petits villages en périphérie de Brive, à savoir les villages rattachés aux paroisses de Lissac, de Ussac, de Noailles et de Chasteaux. Pour remonter avant la Révolution française, j'ai donc utilisé une méthode longue mais efficace. Pour chaque génération, je trouvais par rebond d'actes en actes la commune de mariage ainsi que les actes de naissance et décès pour chacun des individus du couple. Pour chacun, je cherchais ensuite entre les dates de naissance et de décès tous les actes en lien à chaque génération, puis je passais à la génération du dessus.

Dès lors que je ne trouvais pas un acte, je cherchais dans les registres paroissiaux d'une commune voisine. En dernier recours, dès que je me retrouvais bloquée, j'ai utilisé les indexations sur Filae et Geneanet afin de me donner de nouvelles pistes ou pour retrouver les actes qui me manquaient. J'ai également utilisé les bases de données en ligne de l'association GénéaCorrèze ainsi que celles de l'association Gendep¹⁹.

1) Naissance et anthroponymie

Léonard Victor ROME est né le 21 juillet 1813 à Brive-la-Gaillarde en Corrèze² (Annexe 1). Il est le fils de Pierre ROME et d'Anne Rose BRIVEZAC. Son grand-père paternel, Léonard ROME est l'un des deux témoins. Il semblerait donc que les parents aient décidé de donner à leur enfant, qui est également l'ainé, le prénom de son grand-père. Ce choix s'inscrit dans la tradition de l'Ancien Régime et du XIX^{ème} siècle de donner à l'ainé le nom du grand-père, dans un esprit de transmission.

² AD Corrèze, 1E10, État-civil, Brive, Naissances 1813 - 1818.

Le prénom de Léonard est un prénom d'origine germanique venant du latin *Leon* signifiant lion et *hard* se traduisant par fort. Le deuxième prénom Victor vient du latin *vincere*, signifiant vaincre, vainqueur³.

2) Parents, frère et soeur : Pierre ROME et Anne Rose BRIVEZAC

A partir de cette génération, le nom de ROME s'écrit parfois avec un U parfois sans. Il est possible d'imaginer qu'à l'origine, le patronyme s'écrivait ROUME et qu'avec le temps, il a perdu le U pour devenir ROME. Il est à rappeler qu'initialement, les noms de famille sont nés du langage parlé et n'ont pas d'orthographes fixées. Sous l'Ancien Régime, l'orthographe des patronymes n'avait pas d'importance, expliquant ainsi qu'il existe des variantes phonétiques diverses et que ROUME ait pu devenir ROME selon les actes comme en 1812 dans l'acte de mariage de Pierre ROME ou en 1813 dans l'acte de naissance de Léonard Victor ROME. Mais le nom de famille alternant entre ces deux orthographes sur les deux générations suivantes, j'ai continué d'utiliser le nom de famille ROME pour une question de lisibilité pour les parents et grands parents.

a) Naissance et décès

Pierre ROME est né le 8 septembre 1782 et est baptisé le lendemain à Brive, paroisse Saint-Martin⁴. Il est le fils de Léonard ROME et de Jeanne SALOMON. Son parrain est Pierre ROME, son oncle, tandis que sa marraine est Marie LAJOINIE.

Le choix du parrain et de la marraine s'inscrit dans une tradition familiale consistant à donner à l'enfant le nom du parrain si c'est un garçon ou le nom de la marraine si c'est une fille. Cette tendance qui s'observe sur plusieurs générations de la famille ROME est une coutume courante à l'échelle de la France.

Il est également à noter que le choix du parrain et de la marraine de Pierre ROME se fait également parmi le cercle familial. Pierre ROME n'est autre que l'oncle de l'enfant. Encore une fois, ce choix renvoie à la tradition très marquée dans les milieux ruraux consistant à choisir les parrains et marraines au sein de la parenté proche, allant des grands parents aux oncle et tantes. Très souvent, lorsque le parrain est issu de la branche paternelle, la marraine l'est du côté de la branche maternelle⁵.

Il se peut aussi que la marraine soit l'épouse du parrain et inversement. Cette tendance s'observe à chacune des générations de la famille ROME. Pierre ROME décède le 15 avril 1834 à Brive⁶.

³ DAUZAT Albert, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Évreux, 1981.

⁴ AD Corrèze, 1GG94, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes et Mariages 1782.

⁵ BURGIÈRE André, « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVIème - XVIIIème siècles) », *L'homme*, Octobre décembre 1980, tome XX, n°4.

⁶ AD Corrèze, 3E15, État-civil, Brive, Décès 1833-1837.

Anne Rose BRIVEZAC quant à elle est née à Tulle en Corrèze le 28 février 1793⁷. Elle est la fille de Jean Baptiste BRIVEZAC et d'Anne MAURIERE. C'est son grand-père, Charles Antoine Martin BRIVEZAC qui a déclaré la naissance de cette dernière à l'officier public de la commune de Tulle. Il est précisé que le père d'Anne Rose n'a pu venir faire lui même la déclaration parce que « les affaires l'avoient appelé à Paris où il était encore ». Elle décède à Brive le 18 juillet 1838⁸.

b) Famille de la conjointe

Jean Baptiste BRIVEZAC, son père, est né le 7 avril 1764 à Tulle⁹ et décède le 29 décembre 1849 à Tulle¹⁰. Il est le fils de Charles Antoine Martin BRIVEZAC et d'Anne DUVAL.

Anne MAURIERE, sa mère, est née le 12 octobre 1766 à Tulle⁹ et y décède le 7 janvier 1853¹¹. Elle est la fille de Guillaume MAURIERE et de Madelaine PARRAUD.

Ces derniers se marient à Tulle le 16 août 1785¹². Il est indiqué que ce mariage a fait l'objet d'une dispense accordée par l'abbé de Lacombe, vicaire général le 15 août 1785, sans que la nature de la dispense ne soit précisée. Il faudrait se rendre en série G des Archives départementales de la Corrèze pour pouvoir consulter cette dispense. De cette union ils ont 6 enfants.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Magdelaine Anne	Tulle, paroisse Saint Julien 17 octobre 1788 ¹²	Tulle 25 décembre 1827 ¹³
Anne	Tulle, paroisse Saint Julien 20 mai 1791 ¹²	?
Anne Rose	Tulle 28 février 1793 ⁷	Brive 18 juillet 1838 ⁸
Jean Charles Antoine Martin	Tulle 18 germinal an III ⁷	Paris, 10ème arrondissement 31 juillet 1868 ¹⁴
Anne Céleste	Tulle 16 ventose an V ⁷	Tulle 14 mai 1863 ¹⁵
Denys Benoit Martin	Tulle 22 brumaire an VII ¹⁶	Tulle 22 messidor an XII ¹⁷

Fratrie de Anne Rose BRIVEZAC

⁷ AD Corrèze, E_DEP272E 1, État-civil, Tulle, Naissances 1793-1796.

⁸ AD Corrèze, 3E16, État-civil, Brive, Décès 1838-1842.

⁹ AD Corrèze, E_DEP27GG 11, Registres paroissiaux, Tulle Paroisse Saint-Julien, Baptêmes, mariages 1760-1769.

¹⁰ AD Corrèze, FRAD019_2E272_040, État-civil, Tulle, Décès 1849-1851.

¹¹ AD Corrèze, FRAD019_2E272_044, État-civil, Tulle, Décès 1852-1854.

¹² AD Corrèze, E_DEP272GG 14, Registres paroissiaux, Tulle Paroisse Saint-Julien, Baptêmes, mariages 1780-1792.

¹³ AD Corrèze, FRAD019_2E272_023, État-civil, Tulle, Décès 1825-1829.

¹⁴ AD Paris, V4E 1236, État-civil, Paris 10ème arrondissement, Décès Juillet/août 1868.

¹⁵ AD Corrèze, FRAD019_2E272_054, État-civil, Tulle, Décès 1862-1863.

¹⁶ AD Corrèze, E_DEP272E 5, État-civil, Tulle, Naissances 1799-1802.

¹⁷ AD Corrèze, E_DEP272E 8, État-civil, Tulle, Décès 1799-1802.

Tout comme pour Léonard ROME, Jean Charles Antoine Martin BRIVEZAC a lui aussi hérité en tant qu'ainé masculin des différents prénoms de son grand-père paternel. Il est également intéressant de remarquer que toutes les filles portent le prénom de leur grand-mère paternelle et de leur mère, Anne, accompagné d'un deuxième voire troisième prénom afin de les différencier.

Anne Rose est donc issue d'une famille de la bourgeoisie moyenne. D'après les différents actes de naissance de ses enfants, son père, Jean Baptiste BRIVEZAC, est bourgeois et négociant en 1788 avant de devenir secrétaire du district de Tulle en 1793 puis directeur de la poste en 1797, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort. Son grand-père paternel est lui même bourgeois et marchand ainsi qu'ancien juge de la juridiction consulaire de Tulle en 1785 au moment de leur mariage. Sa mère est également issue du même milieu social. Son grand-père maternel, Guillaume MAURIERE, est d'abord issu du milieu modeste, étant aubergiste en 1766 à la naissance de sa fille avant de devenir entrepreneur des ponts et chaussées en 1785. Le fait qu'elle soit issue d'une famille ayant un bon niveau de vie explique sûrement que la majorité des enfants ont vécu relativement longtemps puisque plusieurs des enfants ont nettement dépassé les 45 ans à une époque où l'espérance de vie moyenne en 1806 est de 32,8 ans pour les hommes et de 37,2 ans pour les femmes¹⁸.

c) Union et descendance

Pierre ROME et Anne Rose BRIVEZAC se sont mariés le 26 octobre 1812 à Tulle¹⁹, ayant respectivement 30 et 19 ans. Les bans ont été publiés à Brive d'où est originaire Pierre ROME et à Tulle, ville de naissance d'Anne Rose BRIVEZAC les 11 et 18 octobre 1812. Du côté du mari, François SCHAPAFE ainsi que François PUYBARET sont témoins alors que du côté de l'épouse, les témoins sont Louis DUVAL et Joseph SAGE. Ils sont majoritairement choisis au sein du cercle familial puisque François est le beau-frère de l'époux tandis que Louis et Joseph sont tous deux oncles de l'épouse.

De cette union, ils ont 3 enfants, dont Léonard Victor ROME qui est l'ainé.

Le 12 octobre 1817²⁰ naît sa soeur, Marie ROME. Cette dernière épouse à Brive le 6 novembre 1837²¹ un certain Pierre Henry RINAUD, né à Treygnac (Corrèze) le 14 mars 1816, Maître de dessin au moment de leur mariage. Ce dernier est le fils de Daniel RINAUD et de Marie Madeleine DURIEUX. Marie ROME décède à Brive le 15 mars 1850²².

¹⁸ MESLÉ France, VALLIN Jacques, « Reconstitution de tables annuelles de mortalité pour la France au XIX^{ème} siècle », *Population*, 1989, n°6.

¹⁹ AD Corrèze, FRAD019_2E272_016, État-civil, Tulle, Mariages 1810-1818.

²⁰ AD Corrèze, 1E10, État-civil, Brive, Naissances 1813-1818.

²¹ AD Corrèze, 2E10, État-civil, Brive, Mariages 1836-1841.

²² AD Corrèze, 3E18, État-civil, Brive, Décès 1848-1852.

Il a également un frère, François Ferdinand ROME, né le 5 mars 1824 à Brive²³. Ce dernier épouse le 7 février 1858 Palmyre Ernestine Zoé ODEnt à Marle (Aisne)²⁴. Elle est née le 8 septembre 1831 à Chevesnes (Aisne) de Jean Louis Joseph Casimir ODEnt et de Zoé Flore QUEY. Ce dernier suit le même parcours professionnel que son frère puisqu'il est dès 1858 avoué près le tribunal civil de Laon. Ce dernier est mentionné en tant qu'avoué pour la première fois dans l'*Almanach impérial* de 1854, laissant supposer qu'il est donc avoué près le tribunal civil de Laon depuis 1854²⁵. Il décède en cette ville le 28 juin 1877²⁶.

d) Milieu social

Léonard Victor ROME est donc issu d'une famille peu nombreuse, vivant en milieu urbain à l'époque où la majorité de la population vit encore à la campagne. Le Limousin en 1806 est d'ailleurs la région de France où le taux de population urbaine est le plus faible, où seulement 1,27% de la population vit en ville, tandis que la moyenne à l'échelle de la France est de 4,76%²⁷. C'est donc une région très majoritairement rurale. Il s'agit également d'une famille de la petite bourgeoisie. Son père est propriétaire dès 1812 à l'âge de 30 ans lors de son mariage avec Anne Rose BRIVEZAC. Leurs fréquentations, aussi bien dans le cercle familial qu'amical, sont également issues de ce milieu. Les témoins du mariage de Pierre ROME et Anne Rose BRIVEZAC occupent tous un poste important. François SCHAPAFE est avoué licencié, François PUYBARET est propriétaire, Louis DUVAL est greffier au tribunal de commerce et Joseph SAGE lui est payeur général.

Ne pouvant me déplacer aux Archives départementales de Corrèze, j'ai fait une demande de reproductions auprès des archives afin d'obtenir la déclaration de mutation par décès des deux parents de Léonard Victor ROME. La table des successions et absences entre 1833 et 1837²⁸ indique qu'il a existé pour Pierre ROME deux déclarations en date du 15 octobre 1834. Malheureusement, le service des archives ne m'a envoyé que la deuxième déclaration. Toutefois, la table renseigne que dans la première déclaration, ses 3 enfants sont ses héritiers. La valeur du mobilier, argent, rentes et créances est évaluée à 543 francs et les revenus de l'immeuble qui se trouve à Lissac à 500 francs. D'après la deuxième déclaration de mutation par décès de Pierre ROME du 15 octobre 1834²⁹, son épouse et lui sont mariés ensemble sous le régime dotal. Il apparaît alors qu'au décès de ce dernier, Anne Rose BRIVEZAC a récupéré la somme de 3 000 francs suivant l'article 4 de leur contrat de mariage.

²³ AD Corrèze, 1E12, État-civil, Brive, Naissances 1822-1824.

²⁴ AD Aisne, 5Mi0483, État-civil, Marle, Naissances, mariages, décès 1853-1862.

²⁵ *Almanach impérial*, Veuve Berger-Levrault et fils, Paris, 1854.

²⁶ AD Aisne, 5Mi0087, État-civil, Laon, Naissances, mariages, décès 1877.

²⁷ LE MÉE René, « Les villes de France et leur population de 1806 à 1851 », *Annales de démographie historique*, 1989, Le déclin de la mortalité, pp. 321-393.

²⁸ AD Corrèze, 093Q 03, Enregistrement, Table des successions et absences 1833-1837.

²⁹ AD Corrèze, 13 Q 17, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès 1834.

D'après la table des successions et absences entre 1837 et 1841³⁰, la déclaration de mutation par décès d'Anne Rose BRIVEZAC date du 16 janvier 1839³¹. Elle fait mention de son contrat de mariage avec Pierre ROME reçu par le notaire BOUDRIE à Tulle le 9 octobre 1812³² mais également d'un inventaire après décès reçu par le notaire GOUYON à Brive le 11 septembre 1838³³. Après avoir fait la demande de reproduction de ces deux documents auprès des Archives départementales de Corrèze, il s'est avéré que les deux actes demandés sont manquants dans les liasses correspondantes.

Toutefois, la déclaration de mutation par décès de cette dernière indique que la constitution de la défunte relatée dans son contrat de mariage s'élève à 20 000 francs. La succession de cette dernière comprend également une caution de 500 francs qu'elle a fourni à un tiers non précisé ici en qualité de débitante de tabac, laissant sous entendre ici que cette dernière exerçait cette profession à sa mort.

Il semble donc que les parents de Léonard Victor ROME soient issus de la petite bourgeoisie, avec un petit patrimoine.

3) Grands-parents paternels : Léonard ROME et Jeanne SALOMON

a) Naissance et décès

Léonard ROME est né le 11 avril 1753 à Terme³⁴, rattachée à la paroisse de Lissac³⁵. Il est baptisé le lendemain. Il est le fils de Laurent ROME et de Marie DELMAS. Son parrain est Léonard DELMAS et sa marraine Anne ROUME. Il décède à Brive le 2 novembre 1827³⁶.

Jeanne SALOMON est née le 14 octobre 1749 à Lacombe³⁷, rattaché à la paroisse de Ussac en Corrèze. Elle est baptisée le 16 octobre. Elle est la fille de Jean SALOMON et de Marie LAGRANGE. Son parrain est Pierre LAGRANGE et sa marraine Jeanne SALOMON. Elle décède le 3 mars 1819 à Brive³⁸.

Là encore, pour les deux individus, l'enfant prend le nom du parrain ou de la marraine et ces derniers sont choisis parmi le cercle familial, l'un du côté de la branche paternelle et l'autre du côté de la branche maternelle.

³⁰ AD Corrèze, 093Q 04, Enregistrement, Brive, Table des successions et absences, 1837-1841.

³¹ AD Corrèze, 13 Q 20, Enregistrement, Brive, Déclaration de mutation par décès 1839.

³² AD Corrèze, E 4970, Archives notariales, Maître BOUDRIE, notaire à Tulle, minutes (septembre 1812-décembre 1812).

³³ AD Corrèze, E 19173, Archives notariales, Maître GOUYON, notaire à Brive, minutes (juin 1838-décembre 1838).

³⁴ AD Corrèze, E_DEP117GG 3, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages, sépultures 1729-1767.

³⁵ Lissac devient Lissac-sur-Couze par décret du 16 août 1919.

³⁶ AD Corrèze, 3E13, État-civil, Brive, Décès 1825-1828.

³⁷ AD Corrèze, 2E_274_001, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1735-1752.

³⁸ AD Corrèze, 3E11, État-civil, Brive, Décès 1819-1821.

b) Famille de la conjointe

Jean SALOMON, son père, est le fils de Jean SALOMON et de Marguerite BLANCHER. Il devrait être né aux alentours de 1717 puisqu'il décède le 7 novembre 1787 à Lacombe, paroisse d'Ussac à l'âge de 70 ans. Il est enterré le lendemain³⁹.

Marie LAGRANGE, sa mère, est la fille de Jean LAGRANGE et de Jeanne RIVET. Elle est née autour des années 1723 étant donné qu'elle décède le 23 janvier 1768 à l'âge de 45 ans. Elle est enterrée le lendemain dans le cimetière de la paroisse d'Ussac⁴⁰.

Je suppose que ces derniers sont tous les deux originaire d'Ussac étant donné que toute leur famille et descendance y résident. Mais les registres paroissiaux d'Ussac ne remontant pas au dessus de 1735, je n'ai pu trouver leurs actes de naissance.

Ces derniers se marient le 28 janvier 1743 à Ussac⁴¹. De cette union ils ont eu 6 enfants, tous nés au village de Lacombe, paroisse d'Ussac.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Jean	Lacombe, paroisse d'Ussac 13 février 1744 ⁴¹	Lacombe, paroisse d'Ussac 20 février 1744 ⁴¹
Pierre	Lacombe, paroisse d'Ussac 12 janvier 1745 ⁴¹	?
Jeanne	Lacombe, paroisse d'Ussac 6 février 1747 ⁴¹	?
Jeanne	Lacombe, paroisse d'Ussac 14 octobre 1749 ⁴¹	Brive 3 mars 1819 ⁴²
Jean	Lacombe, paroisse d'Ussac 23 décembre 1754 ⁴⁰	?
Jean	Lacombe, paroisse d'Ussac 25 mai 1758 ⁴⁰	?

Fratrerie de Jeanne SALOMON

Le fils aîné a, comme pour les autres générations de la famille ROME, également pris le nom de son grand-père. Les autres enfants portent également à chaque fois le nom de leur parrain ou marraine, tous deux à chaque fois issus du cercle familial. Plusieurs enfants ont d'ailleurs eu les mêmes parrains et marraines. C'est le cas de Pierre, né en 1745, de Jeanne née en 1747 et de Jeanne née en 1749 dont le parrain est un certain Pierre LAGRANGE et la marraine Jeanne SALOMON. Jeanne SALOMON est donc issue d'une famille populaire, vivant de l'artisanat. Son père, décédé au moment de son mariage était charpentier. Le fait qu'elle soit issue d'une famille nombreuse en témoigne également.

³⁹ AD Corrèze, 2E_274_003, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1773-1790.

⁴⁰ AD Corrèze, 2E_274_002, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1753-1772.

⁴¹ AD Corrèze, 2E_274_001, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1735-1752.

⁴² AD Corrèze, 3E11, État-civil, Brive, Décès 1819-1821.

c) Union et descendance

Léonard ROME et Jeanne SALOMON se marient à Brive paroisse Saint-Martin le 16 janvier 1776⁴³. Léonard ROME est présenté comme étant mineur tandis que Jeanne SALOMON est majeure. En effet, en 1776 ils ont respectivement 23 et 27 ans, la majorité pour les garçons étant de 30 ans et celle des filles de 25 ans. Entre 1770 et 1779, la moyenne d'âge des mariés est de 28,2 ans pour les hommes et de 26,5 ans pour les femmes⁴⁴. Le cas de Léonard ROME et de Jeanne SALOMON est donc particulier puisque la femme est plus âgée que le mari et celui-ci est également 5 ans plus jeune que la moyenne. De cette union ils ont 11 enfants, tous nés à Brive, paroisse Saint-Martin.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 19 septembre 1776 ⁴³	?
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 2 août 1777 ⁴⁵	Larche (Corrèze) 13 juin 1828 ⁴⁶
Jean	Brive, paroisse Saint-Martin 10 décembre 1778 ⁴⁷	?
Jeanne	Brive, paroisse Saint-Martin 22 décembre 1779 ⁴⁸	Brive, paroisse Saint-Martin 1er février 1780 ⁴⁹
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 16 décembre 1780 ⁵⁰	?
Pierre	Brive, paroisse Saint-Martin 8 septembre 1782 ⁵¹	Brive 15 avril 1834 ⁵²
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 4 septembre 1783 ⁵³	Brive 8 octobre 1848 ⁵⁴
Jean Baptiste	Brive, paroisse Saint-Martin 24 novembre 1784 ⁵⁵	?
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 18 janvier 1786 ⁵⁶	?
Pierre	Brive, paroisse Saint-Martin 18 novembre 1787 ⁵⁷	Brive, paroisse Saint-Martin 24 janvier 1788 ⁵⁸
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 18 octobre 1789 ⁵⁹	Chasteaux 24 décembre 1859 ⁶⁰

Fratric de Pierre ROME

⁴³ AD Corrèze, 1GG88, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1776.

⁴⁴ HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, « Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage. », *Population*, n°2, 1879, pp.402-442.

⁴⁵ AD Corrèze, 1GG89, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1777.

⁴⁶ AD Corrèze, 2E_107_6, État-civil, Larche, Décès 1800-1842.

⁴⁷ AD Corrèze, 1GG90, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1778-1779.

⁴⁸ AD Corrèze, 1GG91, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1779.

⁴⁹ AD Corrèze, 1GG136, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Sépultures 1780.

⁵⁰ AD Corrèze, 1GG92, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1780.

⁵¹ AD Corrèze, 1GG94, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1782.

⁵² AD Corrèze, 3E15, État-civil, Brive, Décès 1833-1837.

⁵³ AD Corrèze, 1GG95, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1783.

⁵⁴ AD Corrèze, 3E18, État-civil, Brive, Décès 1848-1852.

⁵⁵ AD Corrèze, 1GG96, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1784.

⁵⁶ AD Corrèze, 1GG98, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1786.

⁵⁷ AD Corrèze, 1GG99, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1787.

⁵⁸ AD Corrèze, 1GG145, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Sépultures 1788.

⁵⁹ AD Corrèze, 1GG101, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1789.

⁶⁰ AD Corrèze, 2E_49_9, État-civil, Chasteaux, Décès 1843-1882

Il est à noter que dans l'acte de naissance de Jeanne, le père est appelé Guillaume ROME et non Léonard.

d) Milieu social

Pierre ROME est donc issu d'une famille nombreuse, évoluant dans un milieu urbain. N'ayant pas trouvé les dates de décès de la moitié des frères et soeurs de ce dernier, il est difficile de connaître l'ampleur de la mortalité infantile au sein de la fratrie. Toutefois, parmi les 5 enfants dont j'ai trouvé la date de décès, 4 ont dépassé les 50 ans.

Le choix des prénoms pour cette fratrie est frappant. En effet, les parents ont donné seulement 4 prénoms différents pour leurs 11 enfants. Ainsi, 6 filles sur 7 ont pris le prénom de Marie, qui est d'ailleurs le prénom de leur grand-mère maternelle et paternelle. Parmi les 4 garçons, 2 portent le prénom de Pierre. Les deux derniers garçons sont les seuls qui se distinguent, puisque bien que les deux portent en premier prénom celui de Jean, le deuxième se distingue du premier par le deuxième prénom Baptiste. Jean est également le prénom de leur grand-père maternel, mais c'est également les deux prénoms portés par les différents frères de Jeanne SALOMON, leur mère. Enfin la dernière fille a pris le prénom de Jeanne, qui est le prénom de sa mère mais qui peut également renvoyer à celui de Jean mis au féminin. Le choix de ces 4 prénoms semble donc trouver son origine dans le cercle familial proche. Marie et Jean constituent d'ailleurs les prénoms masculins et féminins les plus fréquents à cette époque à l'échelle de la France.

Il s'agit avant tout d'une famille populaire. En effet, d'après les différents actes de naissance de ses enfants, Léonard ROME est d'abord cordonnier en 1777 avant de devenir domestique d'un certain Monsieur de la RENAUDIE à Brive dès 1778 avec son épouse Jeanne SALOMON. Au XVIIIème siècle et même au XIXème siècle, les domestiques sont principalement des individus issus des campagnes qui se rendaient dans les grandes villes pour trouver du travail. Les domestiques étaient la plupart du temps issus de familles pauvres ou de la classe ouvrière. Devenir domestique était pour beaucoup un moyen de trouver un travail et de gagner de l'argent. Bien que le métier de domestique ne soit pas très bien payé, ils ont l'avantage d'être logés, nourris et blanchis⁶¹. Il est possible qu'en tant que cordonnier, Léonard ROME ne gagnait pas assez bien sa vie et que ce soit pour toutes ces raisons que ces deux derniers se sont tournés vers le métier de domestique. D'après leur acte de mariage en 1776, Léonard ROME habite Brive depuis 4 ans. Il est ainsi envisageable que Léonard ROME, originaire du village de Terme et Jeanne SALOMON, originaire du village d'Ussac aient donc quitter le monde rural pour la ville afin de trouver du travail. Léonard ROME marque ainsi une rupture avec les générations précédentes qui étaient restées attachées au village de Terme rattaché à la paroisse de Lissac.

⁶¹ FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier ? », *Annales de démographie historique*, n°117, 2009, pp.5-34.

Toutefois, bien que le métier de domestique ne soit pas un métier fiable pour monter dans l'échelle sociale, Léonard ROME connaît tout de même une ascension sociale. Entre 1780 et 1782, Léonard ROME passe de nouveau de domestique au monde de l'artisanat en devenant marchand et cordonnier, métier qu'il exerçait déjà en 1777. Le fait qu'il ait quitté le monde de l'artisanat pour y revenir après avoir été domestique pendant quelques années appuie l'hypothèse selon laquelle lui et sa femme se sont tournés vers le métier de domestique pour des raisons financières. A partir de 1787, il est qualifié de patricien, sûrement au sens de marchand puisque c'est ainsi qu'il est désigné en 1789. A partir de 1812, il parvient même à devenir propriétaire. Il est possible que ses enfants survivants aient pu profiter de cette ascension, pouvant ainsi expliquer que Pierre ROME soit également propriétaire alors qu'il n'a que 30 ans.

4) Arrière-grands-parents paternels : Laurent ROUME et Marie DELMAS

A partir de cette génération, le nom de famille est écrit ROUME dans tous les actes. C'est donc entre cette génération et la suivante que le U a commencé à se perdre.

a) Naissance et décès

Laurent (ou Laurant ou Laurens selon les actes) ROUME est né aux alentours de 1721 d'après l'acte de naissance de son fils Léonard ROUME dans lequel il est indiqué qu'il a alors 32 ans. Je n'ai pas trouvé son acte de naissance ni à Brive, ni au sein des villages rattachés à la paroisse de Lissac. Dans les registres paroissiaux de Lissac, il manque les feuillets 307 à 311 pour l'année 1721⁶². Ne trouvant pas son acte de naissance autour des années 1721, il est possible de faire l'hypothèse que son acte de naissance pourrait se trouver sur l'un de ces 4 feuillets disparus, entre le 18 juillet 1721 et le 28 octobre 1721. Il est décédé le 14 mars 1769 à Terme, paroisse de Lissac à l'âge de 50 ans environ⁶³. Il est le fils d'Antoine ROUME et de Marte LAJOINIE.

Marie DELMAS est née aux alentours de 1729 ou environ d'après l'acte de naissance de son fils Léonard ROUME dans lequel elle a alors 24 ans. Dans les registres paroissiaux de Brive paroisse Saint-Martin, où se sont mariés Pierre DELMAS et Marguerite SOL, je n'ai pas trouvé d'acte de naissance pouvant correspondre à celui de Marie DELMAS née en 1729. Toutefois, j'ai trouvé la mention d'une Marie DELMAS née le 11 juillet 1726⁶⁴. Son âge dans l'acte de naissance de son fils étant approximatif, il est possible ainsi qu'elle ait plutôt 27 ans et non 24 ans et que cet acte corresponde à celui de sa naissance, mais sans certitude. Elle décède le 9 janvier 1760 à Lissac⁶⁵. Elle est la fille de Pierre DELMAS et de Marguerite SOL.

⁶² AD Corrèze, E_DEP117GG 2, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages, sépultures 1676-1725.

⁶³ AD Corrèze, E_DEP117GG 4, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages, sépultures, 1768-1792.

⁶⁴ AD Corrèze, 1GG48, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1725-1726.

⁶⁵ AD Corrèze, E_DEP117GG 3, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages, sépultures 1729-1767.

b) Famille de la conjointe

Pierre DELMAS, son père, est né le 11 décembre 1692 à Brive paroisse Saint-Martin⁶⁶. Il est le fils de Pierre DELMAS et d'Toinette VITRAC.

Marguerite SOL, sa mère, est née vers 1693 puisqu'elle décède à l'âge de 66 ans. Elle est la fille de Bertrand SOL et d'Anne DEVIER, tous deux originaires de la paroisse Noailles. Malheureusement je n'ai pas retrouvé son acte de naissance ni à Brive ni à Noailles puisque les registres paroissiaux pour cette paroisse ne remontent pas au delà de 1701. Elle décède à Brive le 28 décembre 1759⁶⁷.

A son décès, Marguerite SOL est veuve de Pierre DELMAS. Ce dernier est donc décédé avant 1759, mais je n'ai pas trouvé son acte de décès, ni à Brive, ni à Lissac, ni dans d'autres paroisses voisines dont celles de Noailles et Chasteaux.

Ces derniers se marient à Brive paroisse Saint-Martin le 28 février 1724⁶⁸. J'ai trouvé l'existence de 5 enfants nés de cette union.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Pierre	Brive, paroisse Saint-Martin 5 mars 1725 ⁶⁸	Brive, paroisse Saint-Martin 12 octobre 1766 ⁶⁹
Marie	Brive, paroisse Saint-Martin 11 juillet 1726 ⁷⁰	?
Jeanne	Brive, paroisse Saint-Martin 24 juillet 1728 ⁷¹	?
Léonard	Brive, paroisse Saint-Martin 22 janvier 1730 ⁷²	?
Guabrielle	Brive, paroisse Saint-Martin 4 juin 1735 ⁷³	Ussac 31 mars 1811 ⁷⁴

Fratie de Marie DELMAS

Il est à noter que dans plusieurs actes de naissance de leurs enfants comme celui de Léonard né en 1730, Pierre DELMAS et Marguerite SOL habitent au village Delmas. Ce village est rattaché à la paroisse de Saint-Martin de Brive. Il semblerait donc que leur nom de famille renvoie au toponyme du lieu dont ils sont originaires. Elle est issue d'une famille agricole, son père étant laboureur dans tous les actes de naissance de ses enfants.

⁶⁶ AD Corrèze, 1GG30, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1692-1693.

⁶⁷ AD Corrèze, 1GG115, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Sépultures 1759-1760.

⁶⁸ AD Corrèze, 1GG47, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1724-1725.

⁶⁹ AD Corrèze, 1GG122, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Sépultures 1766.

⁷⁰ AD Corrèze, 1GG48, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1725-1726.

⁷¹ AD Corrèze, 1GG49, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1726-1728.

⁷² AD Corrèze, 1GG50, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1729-1731.

⁷³ AD Corrèze, 1GG53, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1735-1737.

⁷⁴ AD Corrèze, FRAD019_2E274_007, État-civil, Ussac, Décès 1800-1821.

c) Union et descendance

Laurent ROUME et Marie DELMAS se marient le 11 février 1749 à Lissac⁷⁵. Léonard ROUME a alors 28 ans tandis que Marie DELMAS a environ 28 ans, supposant encore une fois qu'elle serait née autour des années 1729. Laurent ROUME réside alors au village de Terme, rattaché à la paroisse de Lissac tandis que Marie DELMAS elle vit toujours à Delmas, dépendant de la paroisse de Saint-Martin de Brive. De cette union ils ont eu 6 enfants.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Pierre	Lissac 26 décembre 1749 ⁷⁵	?
Marie	Lissac 23 mars 1751 ⁷⁵	?
Léonard	Lissac 11 avril 1753 ⁷⁵	Brive 2 novembre 1827 ⁷⁶
Jeanne	Lissac 8 novembre 1755 ⁷⁵	Noailles 16 janvier 1824 ⁷⁷
Jean Pierre	Lissac 28 décembre 1756 ⁷⁵	?
Guabrielle	Lissac 10 juin 1758 ⁷⁵	?

Fratrie de Léonard ROUME

Dans les actes de baptême de deux des enfants de Léonard ROUME, il est mentionné un certain Jean Baptiste ROUME, témoin de Marie ROUME en 1783 et de Jean Baptiste ROUME en 1784. Dans ces deux actes, il est mentionné en tant qu'« oncle paternel » de ces deux enfants. Cette mention sous entend qu'il est donc le frère de Léonard ROUME et donc le fils de Laurent ROUME et éventuellement de Marie DELMAS. N'ayant trouvé aucun acte de naissance pouvant le prouver, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que ce dernier soit bien l'enfant de Laurent ROUME et de Marie DELMAS, bien que la probabilité qu'il soit issu d'un second mariage de Laurent ROUME reste faible. J'ai également rencontré de nombreuses difficultés pour trouver les actes de décès de l'ensemble de la fratrie. J'ai réussi à retrouver celle de Jeanne et de Léonard en consultant les tables décennales des villes de Brive et de Noailles.

d) Milieu social

En 1749, dans son acte de mariage, Laurent ROUME est qualifié de patricien. Comme pour son fils Léonard, ce métier peut être un terme utilisé pour désigner un marchand. Il s'agirait ainsi d'une famille plutôt modeste.

⁷⁵ AD Corrèze, E_DEP117GG 3, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages, sépultures 1729-1767.

⁷⁶ AD Corrèze, 3E13, État-civil, Brive, Décès 1825-1828.

⁷⁷ AD Corrèze, 2E_151_6, État-civil, Noailles, Décès 1800-1842.

5) Arrière-arrière-grands-parents paternels : Antoine ROUME et Marte LAJOINIE

a) Naissance et décès

Antoine ROUME est probablement né autour des années 1690. Il existe une grande incertitude concernant ce dernier. En effet, je suis confrontée à un problème d'homonymies qui ne me permet pas d'identifier clairement si les différents actes de naissances et de décès que j'ai pu trouver correspondent à l'individu que je recherche.

Afin de trouver son acte de naissance, de mariage ou de décès, ne connaissant aucune information sur lui si ce n'est son nom qui est mentionné dans l'acte de naissance de ses enfants ainsi que le nom de sa femme, je suis partie des registres paroissiaux de la paroisse de Lissac, d'où sont originaires ses enfants.

Je me suis retrouvée confrontée à des lacunes dans la conservation des registres paroissiaux de Baptêmes, mariages et sépultures entre les années 1676 et 1725⁷⁸. En effet, il existe plusieurs lacunes entre 1703 et 1705.

N'ayant rien trouvé qui pourrait correspondre pour la paroisse de Lissac, j'ai également consulté les registres paroissiaux de la paroisse de Chasteaux⁷⁹, une paroisse voisine mentionnée dans certains actes mentionnant des individus de la famille ROUME.

Mais là encore je me suis retrouvée confrontée à de nombreuses lacunes, notamment entre les années 1698 et 1700.

Il est possible que ce dernier ait pu naître entre ces deux années au vue de l'année de naissance de sa femme Marte LAJOINIE, née en 1701.

J'ai toutefois trouvé un acte de naissance qui pourrait potentiellement correspondre mentionnant un Anthoine ROUME, né le 27 avril 1690 au Soulier paroisse de Chasteaux en Corrèze, fils de François ROUME et de Jeanne REILLHAC.

J'ai également trouvé un acte de décès mentionnant un Anthoine ROUME qui pourrait correspondre à celui que j'étudie, décédé le 24 novembre 1734 à l'âge de 44 ans à Lissac, qui pourrait donc renvoyer à celui qui est né en 1690 dans la paroisse de Chasteaux. Mais dans cet acte il n'est ni mention de ses parents, ni de son éventuelle épouse, et les témoins ne semblent présenter aucun acte de parenté.

⁷⁸ AD Corrèze, E_DEP117GG 2, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1676-1725.

⁷⁹ AD Corrèze, E_DEP49GG 1, Registres paroissiaux, Chasteaux, Baptêmes, mariages et sépultures 1620-1712.

Dans ces registres paroissiaux, il est également mentionné plusieurs enfants d'un Antoine ROUME et d'une Peyronne VERGNE ainsi que plusieurs enfants issus de l'union d'un Antoine ROUME et d'une Catherine DELSOL. L'acte de naissance et celui du décès pourrait donc également correspondre à l'un de ces deux Antoine.

Marte LAJOINIE (ou LAJOANIE selon les actes) quant à elle est née à Lissac le 23 septembre 1701⁸⁰ et y est décédée le 21 mai 1755⁸¹. Elle est la fille de Pierre LAJOINIE et de Jeanne SERRE.

b) Famille de la conjointe

Pierre LAJOINIE est né le 14 mai 1669 à Lissac⁸². Il est le fils de Pierre LAJOINIE et de Françoise LIDON. Jeanne SERRE est née autour des années 1675 selon son acte de mariage dans lequel elle a alors 26 ans. Elle est la fille de Jean SERRE et de Marie VALERY. Je n'ai pas trouvé son acte de naissance. Ces derniers se marient à Lissac le 13 février 1697⁸⁰. De cette union je n'ai trouvé que 2 enfants dont Marte et un frère, Jean, né à Terme, paroisse de Lissac le 9 octobre 1698⁸⁰.

c) Union et descendance

Antoine ROUME et Marte LAJOINIE devraient s'être mariés aux alentours de 1716/1718, mais les registres paroissiaux dans lesquels devrait se trouver l'acte de mariage sont partiellement détruits et arrachés entre 1716 et 1718. Je suppose que c'est la raison pour laquelle je ne retrouve aucune trace de cet acte de mariage qui aurait également pu m'aider à avancer sur le problème d'homonymies concernant Antoine ROUME. Ils ont tout de même 7 enfants de cette union, tous nés à Terme rattaché à la paroisse de Saint Pierre de Lissac.⁸³

Nom des enfants	Naissance	Décès
Anne	20 octobre 1718 ⁸⁰	?
Laurent	1721	14 mars 1769 ⁸³
Louise	31 juillet 1723 ⁸⁰	?
Françoise	16 octobre 1725 ⁸⁰	?
Pierre	4 octobre 1730 ⁸¹	4 décembre 1730 ⁸¹
Antoine	12 avril 1732 ⁸¹	?
Louis	5 juillet 1734 ⁸¹	?

Fratric de Laurent ROUME

⁸⁰ AD Corrèze, E_DEP117GG 2, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1676-1725.

⁸¹ AD Corrèze, E_DEP117GG 3, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1729-1767.

⁸² AD Corrèze, E_DEP117GG 1, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1609-1675.

⁸³ AD Corrèze, E_DEP117GG 4, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1768-1792.

Il existe également une lacune pour les baptêmes, mariages et sépultures entre 1725 et 1729 pour la paroisse de Lissac. Il se peut qu'Antoine ROUME et Marthe LAJOINIE aient également eu des enfants pendant cette période.

D'ailleurs, dans l'acte de baptême de Guabrielle ROUME née en 1758, fille de Laurent ROUME, il est mentionné un certain Pierre ROUME en tant qu'« oncle paternel » de cette dernière. La mention laisse donc supposer que ce dernier peut également faire partie de cette fratrie bien que je n'ai pas retrouvé d'acte de naissance en attestant. Il est possible que ce dernier soit né dans ces périodes de lacunes aux alentours des années 1716 et 1718, au moment du mariage d'Antoine ROUME et Marte LAJOINIE ou également entre 1725 et 1729.

N'ayant aucune certitude sur l'acte de naissance et l'acte de décès d'Anthoine ROUME, il m'est impossible de remonter plus haut.

II- Marie Valentine LUNDY

Afin de reconstituer la famille de Marie Valentine LUNDY, j'ai suivi la même méthode que pour Léonard Victor ROME. Je suis partie de l'acte de mariage de cette dernière qui m'a amené à son acte de naissance ainsi qu'aux premières informations concernant ses parents dont l'acte de décès de sa mère. J'ai donc commencé mes recherches en rebondissant d'actes en actes dans les archives départementales de la Marne.

Puis je suis partie de nouveau des tables décennales de la ville de Reims ainsi que ceux de plusieurs villages dont j'ai pu trouvé la mention, à savoir celles des communes de Sommepy⁸⁴, de Pontfaverger⁸⁵, de Sainte-Souplet⁸⁶ et de Sainte-Marie-à-Py. J'ai ainsi pu établir un périmètre de recherches pour la période pré-révolutionnaire puisque je me suis vite rendue compte que les ascendants de Marie Valentine LUNDY se déplaçaient principalement entre ces 4 villages qui sont assez proches géographiquement.

Pour remonter avant la Révolution française, j'ai utilisé la même méthode qu'expliquée précédemment pour Léonard Victor ROME.

En cas de difficultés, j'ai également utilisé les indexations de Geneanet et de Filae mais également la base de données pour le département de la Marne sur le site Marne-Archive de l'association A.R.B.R.E., l'Association des Releveurs Bénévoles pour la Recherche et l'Entraide.

⁸⁴ Sommepy est devenu Sommepy-Tahure par décret du 14 juin 1950.

⁸⁵ Pontfaverger est devenu Pontfaverger-Moronvilliers en 1950.

⁸⁶ Saint-Souplet est devenu Saint-Souplet-sur-Py par décret du 2 avril 1961.

1) Naissance et anthroponymie

Marie Valentine LUNDY est née le 13 janvier 1816 à Reims dans la Marne⁸⁷ (Annexe 2). Elle est la fille de Dieudonné LUNDY et de Marie Louise GIGOT. Jean Nicolas LUNDY et Jean Baptiste GIGOT, tous deux oncles de cette dernière, sont témoins. Ils ont chacun été choisis du côté du père et l'autre de la mère. Le fait de choisir les témoins parmi le cercle familial proche est une tendance très courante chez les LUNDY.

Le prénom de Marie est un nom de baptême très répandu, provenant du nom latin de la Vierge. Ce prénom est également une adaptation de l'hébreu *Miriam* qui signifie « bien aimé ». Le prénom de Valentine quant à lui provient du latin *valens* se traduisant par vigoureux ou fort⁸⁸.

2) Parents, frères et soeurs : Dieudonné LUNDY et Marie Louise GIGOT

a) Naissance et décès

Dieudonné LUNDY est né à Sommepey dans la Marne le 10 décembre 1781⁸⁹. Il est le fils d'Abraham LUNDY et de Martine COLLET. Son parrain est Dieudonné LUNDY, laboureur et sa marraine Jeanne HENROT, épouse de ce dernier. Comme pour la famille ROME, les LUNDY reprennent cette coutume de donner aux enfants le prénom des parrains et marraines. Dieudonné est également le prénom de son grand-père, expliquant le choix du parrain et de ce prénom en particulier. Il décède à Reims le 28 mars 1860⁹⁰.

Marie Louise GIGOT est née le 22 décembre 1787 à Pontfaverger dans la Marne⁹¹. Elle est la fille de Jean Louis GIGOT et de Magdelaine FEART. Son prénom trouve son origine à la fois dans celui du parrain et de la marraine. En effet, le parrain, Pierre Louis PIGEON a donné à Marie Louise le prénom de Louis mis au féminin, et la marraine, Jeanne Marie PIGEON a donné le prénom de Marie. Ses parrains et marraines ont été choisis parmi le cercle familial puisque PIGEON est le nom de famille de la première femme de Jean Louis GIGOT. Marie Louise décède à Reims le 25 mai 1839⁹².

⁸⁷ AD Marne, 2 E 534/219, État-civil, Reims, Naissances 1816.

⁸⁸ DAUZAT Albert, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Évreux, 1981.

⁸⁹ AD Marne, 2 E 639/3, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1779-1792.

⁹⁰ AD Marne, 2 E 534/534, État-civil, Reims, Décès 1860.

⁹¹ AD Marne, 2 E 517/4, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1765-1792.

⁹² AD Marne, 2 E 534/513, État-civil, Reims, Décès 1839.

b) Famille de la conjointe

Jean Louis GIGOT est né le 24 août 1745 à Selles, paroisse Saint-Martin dans la Marne⁹³. Il est le fils de Jacques GIGOT et de Nicolle de LAGLOYE. Son parrain est un dénommé Jean GIGOT et la marraine, Reine WIBERT, son épouse. Il a donc également pris le prénom de son parrain. J'ai rencontré de nombreuses difficultés pour trouver l'acte de décès de Jean Louis GIGOT. Il existe des lacunes d'état civil pour le village de Pontfaverger entre l'an XI et 1822 où seul les tables décennales existent. Les actes de naissances, baptêmes et mariages ont quant à eux étaient détruits par la Première Guerre mondiale d'après le site des Archives départementales de la Marne. J'ai toutefois trouvé la mention en 1807 du décès d'un certain Jean Louis GIGOT le 12 décembre 1807 dans les tables décennales⁹⁴ qui pourrait potentiellement correspondre au père de Marie Louise GIGOT, mais sans aucune certitude.

Ce dernier s'est marié une première fois à Pontfaverger le 22 novembre 1768⁹⁵ avec une certaine Marie Thérèse Jeanne PIGEON, née à Reims Paroisse Sainte-Marie-Madeleine le 13 mars 1745⁹⁶ et décédée à Pontfaverger le 12 mars 1770⁹³. Cette dernière est la fille de Claude PIGEON et de Jeanne RAIMBAUX. Ensemble ils ont un fils, Jean Louis GIGOT, né le 13 février 1770 à Pontfaverger⁹³ et décédé à Reims le 7 novembre 1848⁹⁷.

Jean Louis GIGOT se marie de nouveau avec Marie Magdelaine FEART. Elle est née à Pontfaverger le 22 juillet 1742⁹⁸. Elle est la fille de Ponce FEART et de Françoise BOILEAU. Elle décède à Saint-Souplet le 24 avril 1825 à l'âge de 86 ans⁹⁹.

Ils se marient donc ensemble le 29 avril 1771 à Pontfaverger⁹⁵. Le beau père de l'époux, Claude PIGEON et Jean GIGOT, le parrain de Jean Louis GIGOT sont tous deux témoins. De cette union, Marie Louise GIGOT est la dernière née d'une famille de 11 enfants, tous nés et presque tous décédés à Pontfaverger à l'exception de Marie Louise GIGOT qui est décédée à Reims et de Claude qui est décédé à Amiens.

⁹³ AD Marne, 2 E 623/1, Registres paroissiaux, Selles, Baptêmes, mariages, sépultures 1607-1792.

⁹⁴ AD Marne, 125 M 9, État-civil, Pontfaverger, Tables décennales an XI-1812.

⁹⁵ AD Marne, 2 E 517/4, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1765-1792.

⁹⁶ AD Marne, 2 E 534/31, Registres paroissiaux, Reims paroisse Sainte-Marie-Madeleine, Baptêmes, mariages, sépultures 1740-1748

⁹⁷ AD Marne, 2 E 534/522, État-civil, Reims, Décès 1848.

⁹⁸ AD Marne, 2 E 517/3, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1737-1764.

⁹⁹ AD Marne, 2 E 608/4, État-civil, Saint-Souplet, Naissances, mariages, décès 1823-1832.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Claude	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 24 janvier 1772 ¹⁰⁰	Amiens 20 mars 1840 ¹⁰¹
Ponce François	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 18 juillet 1773 ¹⁰⁰	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 17 février 1781 ¹⁰⁰
Marie Jeanne	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 9 novembre 1774 ¹⁰⁰	?
Jean Baptiste	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 23 juillet 1776 ¹⁰⁰	Pontfaverger 15 septembre 1855 ¹⁰²
Pierre	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 9 janvier 1778 ¹⁰⁰	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 23 décembre 1781 ¹⁰⁰
Jeanne Françoise	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 29 mars 1779 ¹⁰⁰	Saint-Souplet-sur-Py 20 mars 1857 ¹⁰⁶
Jeanne Françoise	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 23 décembre 1780 ¹⁰⁰	?
Nicolas	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 26 février 1782 ¹⁰⁰	Pontfaverger 18 février 1863 ¹⁰³
Jean François	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 1er juillet 1783 ¹⁰⁰	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 6 mars 1787 ¹⁰⁰
François Simon	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 10 août 1785 ¹⁰⁰	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 14 novembre 1788 ¹⁰⁰
Marie Louise	Pontfaverger, paroisse Saint-Brice 22 décembre 1787 ¹⁰⁰	Reims 25 mai 1839 ¹⁰⁴

Fratric de Marie Louise GIGOT

Marie Louise GIGOT est donc issue d'une famille nombreuse. Toutefois, 4 de ses 11 frères et sœurs sont décédés entre leur 3 et 8 ans. Bien que la mortalité infantile ait reculé depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle existe toujours au sein des familles populaires où les conditions d'hygiène restent précaires. En 1770, près de 2/3 des enfants n'atteignent pas l'âge d'un an¹⁰⁵. Marie Louise GIGOT fait en effet partie d'une famille d'artisans, travaillant dans le secteur de la laine. Jean Louis GIGOT, son père, est tisseur au moment de ses deux mariages. Un de ses frères, Jean Baptiste GIGOT travaille dans le secteur de l'agriculture. Il est cultivateur en 1816 d'après l'acte de naissance de Marie Valentine LUNDY où il est témoin. Cette famille connaît donc une forte natalité en raison de son milieu social. La mortalité infantile étant élevée dans ce milieu, la forte natalité permet d'assurer une descendance. Le fait que la plupart des enfants soient également restés attachés à leur village de naissance est aussi un marqueur social de ces familles dont le sentiment d'appartenance au territoire d'origine est fort¹⁰⁷.

¹⁰⁰ AD Marne, 2 E 517/4, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1765-1792.

¹⁰¹ AD Somme, 5MI_D179, État-civil, Amiens, Décès 1840.

¹⁰² AD Marne, 2 E 517/10, État-civil, Pontfaverger, Décès 1853-1862.

¹⁰³ AD Marne, 2 E 517/11, État-civil, Pontfaverger, Naissances, mariages, décès 1863-1867.

¹⁰⁴ AD Marne, 2 E 534/513, État-civil, Reims, Décès 1839.

¹⁰⁵ MOREL Marie-France, *Annales de démographie historique. Le déclin de la mortalité*, Belin, Paris, 1989.

¹⁰⁶ AD Marne, 2 E 608/7, État-civil, Saint-Souplet-sur-Py, Naissances, mariages, sépultures 1853-1862.

¹⁰⁷ FOLLAIN Antoine, « Les communautés rurales en France. Définitions et problèmes (XV^e-XIX^e siècle) », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°12, 1999, pp. 11-62.

Afin de retrouver les dates de décès manquantes pour deux de ses sœurs, je me suis rendue au cimetière de Pontfaverger en espérant trouver une trace de ces deux dernières. J'ai effectivement pu trouver une tombe ancienne, portant les inscriptions « Famille GIGOT », laissant supposer que l'ensemble de la famille y est enterré sans qu'aucune précision ou date éventuelle n'y soit indiquée pour autant (Annexe 3).

c) Union et descendance

Dieudonné LUNDY et Marie Louise GIGOT se marient ensemble le 17 octobre 1809 à Pontfaverger dans la commune de naissance de Marie Louise GIGOT. Leur acte de mariage n'est malheureusement pas conservé. J'ai trouvé la mention de leur mariage dans les tables décennales de Pontfaverger¹⁰⁸, mais les actes entre l'an XI et 1822 étant détruits par la guerre, il n'est pas possible de le consulter.

D'après un acte de vente passé par LUNDY Dieudonné¹⁰⁹ en 1860, ces derniers se sont mariés sous le régime de la communauté aux termes d'un contrat de mariage passé devant Maître BONNEFOY, notaire à Pontfaverger en date du 18 octobre 1809. Malheureusement, l'ensemble des documents produits par ce notaire a été détruit par la Première Guerre mondiale et je ne peux donc retrouver la trace de cet acte.

De leur union ils ont deux filles dont Marie Valentine LUNDY est la cadette. Sa sœur aînée, Marie Félicité LUNDY est née le 26 août 1810¹¹⁰ et elle décède le 10 mai 1847 à Reims¹¹¹. Elle se marie à Reims le 24 septembre 1832 avec Celse Joseph PANIS¹¹². Ce dernier est né à Chimay en Belgique le 29 mars 1802¹¹³ et il décède à Reims le 26 janvier 1885¹¹⁴. Après avoir obtenu son diplôme de docteur en médecine, il a quitté la Belgique pour Reims en 1832 au moment où la ville est ravagée par le choléra. Par la suite, ce dernier se spécialise dans la pratique des accouchements si bien qu'il exerce à l'Hotel-Dieu les fonctions de médecin accoucheur pendant près de 34 ans¹¹⁵.

Ensemble ils ont 3 enfants.

¹⁰⁸ AD Marne, 125 M 9, État-civil, Pontfaverger, Tables décennales an XI-1812.

¹⁰⁹ AD Marne, 4 Q 3/2501, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 638 n°504 (mars 1860)

¹¹⁰ AD Marne, 2 E 534/212, État-civil, Reims, Naissances 1810.

¹¹¹ AD Marne, 2 E 534/521, État-civil, Reims, Décès 1847.

¹¹² AD Marne, 2 E 534/386, État-civil, Reims, Mariages 1832.

¹¹³ Archives de l'Etat en Belgique, 69642 / 0_0001, État-civil, Chimay (Hainaut), Naissances 1796-1802.

¹¹⁴ AD Marne, 2 E 534/565, État-civil, Reims, Décès, 1885.

¹¹⁵ ROCHA Alphonse, *Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise*, Guerlin, Reims, 1998.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Louise Valentine	Reims 25 juin 1833 ¹¹⁶	Boulogne-Billancourt 22 août 1904 ¹¹⁷
Alphonse Joseph	Reims 6 août 1834 ¹¹⁸	Reims 23 août 1900 ¹¹⁹
Henri Charles	Reims 12 mai 1836 ¹²⁰	Reims 19 février 1902 ¹²¹

Enfants de Marie Félicité LUNDY et Celse Joseph PANIS

d) Milieu social

Dieudonné LUNDY est d'abord fabricant en l'an XIII. Le métier de fabricant est un métier caractéristique de la production industrielle. C'est celui qui domine la production. En effet, dans le modèle de la proto-industrie qui se met en place entre le XVIème et le XVIIIème siècle, les artisans sont généralement dépendants d'un personnage central, le fabricant. C'est lui qui achète et possède la matière première, qui distribue le travail et qui contrôle l'ensemble du processus de transformation. Il joue également le rôle de vendeur sur le marché. Le développement de ce métier de fabricant est lié entre autre à la disparition des corporations supprimées définitivement en 1791. En 1789, les artisans du textile à Reims compte 240 fabricants contre 17 en 1750¹²². Les générations précédentes travaillant dans le monde du textile et de la laine, il a suivi le même parcours en devenant fabricant dans le secteur de la laine. Sa femme, Marie Louise GIGOT, est également issue d'une famille travaillant dans l'industrie de la laine. Les fabricants emploient généralement 8 à 9 personnes pour la préparation de la laine, notamment pour les tâches telles que le cardage, le peignage ou encore le tissage qui représente 85% des employés¹²². Il s'agit donc d'un poste à haute responsabilité, permettant à Dieudonné LUNDY de connaître une ascension sociale expliquant qu'il devient propriétaire dès 1832. Il fait partie de ces nouvelles bourgeoisies qui font fortune par la manufacture, se distinguant des anciennes bourgeoisies négociantes et bancaires.

Ainsi, le 28 février 1817, Dieudonné LUNDY et Marie Louise GIGOT acquièrent conjointement de Nicolas Marie Vincent DEQUIN une maison au 61 rue du Bourg Saint-Denis. Cette maison est acquise au prix de 7 000 francs selon un acte passé devant Maître DOLLE, notaire à Reims à la dite date¹²³. Ils se sont engagés à payer cette somme en un seul paiement le 24 juin 1817. Ils en sont rentrés en jouissance à compter de cette date.

¹¹⁶ AD Marne, 2 E 534/240, État-civil, Reims, Naissances 1833.

¹¹⁷ AD Hauts-de-Seine, E_NUM_BOU_D1904, État-civil, Boulogne-Billancourt, Décès 1904.

¹¹⁸ AD Marne, 2 E 534/241, État-civil, Reims, Naissances 1834.

¹¹⁹ AD Marne, 2 E 534/735, État-civil, Reims, Décès 1900.

¹²⁰ AD Marne, 2 E 534/243, État-civil, Reims, Naissances 1836.

¹²¹ AD Marne, 2 E 534/738, État-civil, Reims, Décès 1902.

¹²² DESPORTES Pierre, *Histoire de Reims*, Privat, Toulouse, 1983.

¹²³ AD Marne, 4 E 30700, Archives notariales, Maître DOLLÉ, notaire à Reims, minutes (1817).

En 1836, Dieudonné LUNDY et Marie Louise sont recensés à Reims, 2ème canton dans la section de Notre-Dame avec leur fille Marie Valentine LUNDY¹²⁴, une section en plein centre de Reims comme en témoigne le tableau d'assemblage du cadastre de 1819¹²⁵. A cette date, Dieudonné est encore fabricant. Toutefois, leur ménage est également composé d'une domestique, une certaine Virginie ESCOSTIER. Le fait qu'ils aient les moyens d'employer une domestique montre que le métier de fabricant lui permet de gagner sa vie très convenablement, adoptant ainsi un mode de vie bourgeois. La rue Bourg Saint-Denis appartenant à cette section de Reims, il est fort probable que ces derniers résident dans la maison numéro 61 qu'ils ont acheté en 1817. Sa seconde fille, Félicité LUNDY quant à elle ne réside déjà plus avec eux. Elle est recensée dans la même section dans un autre ménage avec son mari, Celse Joseph PANIS et leurs deux enfants déjà nés à cette date, à savoir Marie Louise et Alphonse. Eux aussi emploient une domestique, une certaine Marguerite HUART, qui est également recensée avec eux. Celse Joseph PANIS étant médecin, il gagne bien sa vie lui permettant d'embaucher une domestique. Leur mode de vie est révélateur de leur milieu social, celui des familles bourgeoises de l'époque.

En 1841, Marie Louise GIGOT est décédée depuis 2 ans. Ainsi, lors du recensement¹²⁶, Dieudonné LUNDY et Marie Valentine LUNDY se retrouvent seulement tous les deux au sein du ménage. Ils sont recensés au 61 du bourg Saint Denis, confirmant ainsi le fait qu'il vit dans la maison qu'il avait acquise avec son épouse en 1817. Apoline GARBIN, une domestique différente de celle de 1836, est également recensée avec eux.

En 1846¹²⁷, la maison 61 rue du Bourg Saint-Denis est indiquée comme étant non habitée. En effet, son épouse étant décédée et ses deux filles mariées, ce dernier a dû se retrouver tout seul, si bien qu'il a dû quitter cet appartement.

A partir de 1852, d'après l'acte de décès de sa soeur Jeanne Margueritte, Dieudonné LUNDY réside au 45 rue de Talleyrand, maison acquise par sa fille et son gendre en 1851. Ainsi, au recensement de 1856¹²⁸, Dieudonné LUNDY fait partie du même ménage que sa fille Marie Valentine LUNDY et Léonard Victor ROME au 45 rue de Talleyrand. Toutefois, la maison 61 rue du Bourg Saint Denis reste en sa possession. A la mort de Marie Louise GIGOT, cette maison dépendant de la communauté est revenue en partie à Dieudonné LUNDY mais également à la descendance de ces derniers. Le répertoire des formalités hypothécaires au nom de Dieudonné LUNDY¹²⁹ ne mentionne qu'un seul acte de transcription, celui de la vente de cette maison au rue du Bourg Saint Denis. En effet, il ne revend cette maison qu'en mars 1860, peu avant sa mort, conjointement avec les héritiers de Marie Louise GIGOT. C'est dans l'acte de transcription de cette vente¹³⁰ que j'ai trouvé la mention de l'acte d'achat passé devant Maître DOLLE.

¹²⁴ AD Marne, 122 M 12, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, section de Notre Dame, 1836.

¹²⁵ AD Marne, 3 P 1173/1, Cadastre, Reims, Tableau d'assemblage 1, 1819.

¹²⁶ AD Marne, 122 M 22, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, 1841.

¹²⁷ AD Marne, 122 M 44/2, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, 1846.

¹²⁸ AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

¹²⁹ AD Marne, 4 Q 3/803, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 172 case 43.

¹³⁰ AD Marne, 4 Q 3/2501, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 638 n°504 (mars 1860).

Dans cet acte de transcription de cette maison, il est également mentionné qu'aucun inventaire n'a été dressé à la suite du décès de Marie Louise GIGOT. D'après la table des successions et absences¹³¹, une déclaration de mutation par décès a été faite le 22 novembre 1839¹³². Malheureusement, le registre contenant cette déclaration étant en trop mauvais état, il n'était pas communicable.

Pour Dieudonné LUNDY, la table des successions et absences comprenant l'année 1860 n'étant pas communicable car en trop mauvais état¹³³, j'ai cherché la déclaration directement dans le registre des déclarations de mutation par décès dans les 6 mois suivant la date de décès de ce dernier. J'ai ainsi trouvé sa déclaration de succession à la date du 25 septembre 1860¹³⁴. Elle témoigne également du niveau de vie qu'il avait à sa mort. Il y est indiqué que Dieudonné LUNDY est décédé ab intestat, sous entendu sans laisser de testament. Il laisse ainsi pour héritier pour moitié Marie Valentine LUNDY, sa fille, et pour l'autre moitié les 3 enfants de Marie Félicité LUNDY, sa seconde fille déjà décédée. Chacun de ses 3 petits enfants est ainsi héritier pour 1/6ème. La succession de Dieudonné LUNDY comprend alors des meubles représentant une valeur de 500 francs et 200 francs trouvés en espèce. Il est également mentionné que Dieudonné LUNDY au moment de son décès a des créances actives sur 12 individus ou groupes d'individus représentant une valeur totale de 75 259,30 francs qui lui sont encore dues. L'ensemble de ces créances montre ainsi que Dieudonné LUNDY vivait de ces différents revenus qu'il pouvait toucher de ses créanciers. A titre d'exemple, au moment de son décès, les hospices de Reims lui doivent encore 5125 francs pour l'achat de la maison 61 rue du Bourg Saint Denis vendue le 3 février 1860 par Dieudonné LUNDY conjointement avec ses héritiers.

Celse Joseph PANIS est enterré à Reims au cimetière du Nord dans le canton 3¹³⁵. En se rendant sur sa tombe, il s'avère que Marie Félicité LUNDY, son épouse et soeur de Marie Valentine LUNDY y est également enterrée tout comme leurs parents Dieudonné LUNDY et Marie Louise GIGOT. (Annexe 4)

¹³¹ AD Marne, 3 Q 375/8, Enregistrement, Table des successions et absences, 1839.

¹³² AD Marne, 3 Q 364/48, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1839.

¹³³ AD Marne, 3 Q 375/20, Enregistrement, Table des successions et absences, 1860.

¹³⁴ AD Marne, 3 Q 364/77, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1860.

¹³⁵ ROCHA Alphonse, *Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise*, Guerlin, Reims, 1998.

3) Grands-parents : Abraham LUNDY et Marie Martine COLLET

a) Naissance et décès

Abraham LUNDY est né et baptisé à Reims, paroisse Saint-Maurice le 14 juillet 1745¹³⁶. Il est le fils de Dieudonné LUNDY et de Catherine Anne THIBAUT. Il tient son prénom de son parrain, Abraham THIBAUT, juré de la communauté des maîtres sergier. Sa marraine quant à elle est une certaine Marie Jacques Line LELARGE. Il est décédé à Reims le 6 octobre 1813¹³⁷.

Martine Marie COLLET est née à Sommepey le 20 juin 1751¹³⁸. Elle est la fille de Jean COLLET et de Catherine Nicaise GAILLOT. Elle tient son prénom de Martine Marie JAMIN, fille de son parrain Estienne JAMIN qui est laboureur. Elle est décédée à Reims le 23 octobre 1836¹³⁹. Il existe une erreur dans son acte de décès concernant son prénom et son âge puisqu'elle est déclarée comme étant Jeanne Martine, veuve d'Abraham LUNDY, âgée de 85 ans.

b) Famille de la conjointe

Jean COLLET est le fils de Henry COLLET et d'Anne JAMIN. Il décède à Sommepey le 16 septembre 1793 à l'âge de 73 ans¹⁴⁰. Il devrait donc être né autour des années 1720. Malheureusement les registres paroissiaux de Sommepey les plus anciens ne remontent pas au delà de 1728. N'ayant pas retrouvé son acte de naissance dans une des paroisses voisines, je suppose qu'il est né à Sommepey. Mais je ne peux donc pas retrouver son acte de naissance.

Catherine Nicaise GAILLOT est la fille de Nicolas GAILLOT et de Marie PERARD. Elle décède à Sommepey le 2 septembre 1791 et est inhumée le lendemain à l'âge de 70 ans¹⁴¹. Elle doit donc être née autour des années 1721. Mais tout comme pour son mari, les registres paroissiaux de Sommepey ne permettent pas de remonter jusqu'à cet acte.

Ils se marient ensemble le 30 mai 1747 à Sommepey¹³⁸. De cette union sont nés 8 enfants, tous nés et décédés à Sommepey à l'exception de Marie Martine COLLET.

¹³⁶ AD Marne, 2 E 534/109, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Maurice, Baptêmes, mariages, sépultures 1736-1751.

¹³⁷ AD Marne, 2 E 534/486, État-civil, Reims, Décès 1813.

¹³⁸ AD Marne, 2 E 639/1, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1728-1761.

¹³⁹ AD Marne, 2 E 534/510, État-civil, Reims, Décès 1836.

¹⁴⁰ AD Marne, 2 E 639/11, État-civil, Sommepey, Décès 1793-1830.

¹⁴¹ AD Marne, 2 E 639/3, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1779-1792.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Catherine	Sommepy 23 mars 1748 ¹⁴²	Sommepy 30 décembre 1777 ¹⁴³
Huberte	Sommepy 20 février 1750 ¹⁴²	Sommepy 7 août 1750 ¹⁴²
Martine Marie	Sommepy 20 juin 1751 ¹⁴²	Reims 23 octobre 1836 ¹⁴⁴
Jeanne Martine	Sommepy 4 juillet 1753 ¹⁴²	Sommepy 28 janvier 1814 ¹⁴⁵
Michel Urbain	Sommepy 25 mai 1755 ¹⁴²	Sommepy 24 mai 1807 ¹⁴⁵
Jacques	Sommepy 17 décembre 1758 ¹⁴²	Sommepy 29 septembre 1760 ¹⁴²
Marie Perette	Sommepy 23 janvier 1761 ¹⁴²	Sommepy 24 mai 1797 ¹⁴⁵
Jeanne Thomasse	Sommepy 3 février 1763 ¹⁴³	Sommepy 17 août 1767 ¹⁴³

Fratrie de Martine Marie COLLET

Martine Marie COLLET est donc elle aussi issue d'une famille paysanne, où la descendance est nombreuse, et plus particulièrement elle est issue du milieu agricole. Son père Jean COLLET est laboureur d'après les différents actes de naissance de ses enfants. Le laboureur est un paysan qui cultive et qui vit de sa terre, c'est celui qui détient le labour. Tous sont également très attachés à leur village de naissance puisque toute la fratrie naît et décède à Sommepy, hormis Martine Marie COLLET qui finit sa vie à Reims. Cet attachement au village natal témoigne du mode de vie des familles ouvrières agricoles qui restent fidèles à leurs terres.

c) Union et descendance

Abraham LUNDY et Martine Marie COLLET se marient ensemble à Sommepy le 27 février 1770¹⁴³. Ne connaissant pas le nom de leur notaire, et n'ayant pas trouvé de mention d'un éventuel contrat de mariage, j'ai consulté le contrôle des actes. La commune de Sommepy dépendant du bureau d'enregistrement de Suippes, j'ai consulté le contrôle des actes de Suippes afin de rechercher s'il a été fait un contrat de mariage¹⁴⁶. N'existant pas de table des contrats de mariage pour ce bureau, j'ai consulté le registre acte par acte autour de la date du 27 février 1770. Mais cette recherche n'a pas été fructueuse. Il est possible qu'aucun contrat de mariage n'ait été passé au moment du mariage. De cette union sont nés 14 enfants.

¹⁴² AD Marne, 2 E 639/1, Registres paroissiaux, Sommepy, Baptêmes, mariages, sépultures 1728-1761.

¹⁴³ AD Marne, 2 E 639/2, Registres paroissiaux, Sommepy, Baptêmes, mariages, sépultures 1762-1778.

¹⁴⁴ AD Marne, 2 E 534/510, État-civil, Reims, Décès 1836.

¹⁴⁵ AD Marne, 2 E 639/11, État-civil, Sommepy, Décès 1793-1830.

¹⁴⁶ AD Marne, C 4896, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 14 septembre 1764-9 juillet 1772.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Hubert	Sommepy 3 février 1771 ¹⁴⁷	Reims 6 septembre 1829 ¹⁴⁹
Jean Nicaise	Sommepy 9 juillet 1772 ¹⁴⁷	Sommepy 11 septembre 1794 ¹⁴⁸
Jean Michel	Sommepy 9 juillet 1772 ¹⁴⁷	Sommepy 13 juillet 1772 ¹⁴⁷
Marie Jeanne	Sommepy 15 juillet 1774 ¹⁴⁷	Sommepy 30 octobre 1774 ¹⁴⁷
Jean Nicolas	Sommepy 11 octobre 1775 ¹⁴⁷	Reims 4 août 1856 ¹⁵⁰
Marie Louise	Sommepy 6 mars 1778 ¹⁴⁷	Reims 3 janvier 1867 ¹⁵¹
Jeanne Perette	Sommepy 9 mars 1780 ¹⁵²	Reims 1er janvier 1861 ¹⁵³
Dieudonné	Sommepy 10 décembre 1781 ¹⁵²	Reims 28 mars 1860 ¹⁵⁴
Jeanne Marguerite	Sommepy 4 août 1783 ¹⁵²	Reims 21 décembre 1852 ¹⁵⁵
Marie Poncette	Sommepy 1er mai 1785 ¹⁵²	Sommepy 8 avril 1791 ¹⁵²
Pierre Valentin	Sommepy 14 février 1787 ¹⁵²	Reims 19 janvier 1866 ¹⁵⁶
Mort né	Sommepy 21 février 1790 ¹⁵²	
Jean Hubert	Sommepy 9 juillet 1791 ¹⁵²	Reims 6 août 1811 ¹⁵⁷
Marie Nicolle	Sommepy 20 janvier 1797 ¹⁵⁸	Sommepy 20 janvier 1797 ¹⁴⁸

Fratric de Dieudonné LUNDY

¹⁴⁷ AD Marne, 2 E 639/2, Registres paroissiaux, Sommepy, Baptêmes, mariages, sépultures 1762-1778.

¹⁴⁸ AD Marne, 2 E 639/11, État-civil, Sommepy, Décès 1793-1830.

¹⁴⁹ AD Marne, 2 E 534/503, État-civil, Reims, Décès 1829.

¹⁵⁰ AD Marne, 2 E 534/530, État-civil, Reims, Décès 1856.

¹⁵¹ AD Marne, 2 E 534/541, État-civil, Reims, Décès 1867.

¹⁵² AD Marne, 2 E 639/3, Registres paroissiaux, Sommepy, Baptêmes, mariages, sépultures 1779-1792.

¹⁵³ AD Marne, 2 E 534/535, État-civil, Reims, Décès 1861.

¹⁵⁴ AD Marne, 2 E 534/534, État-civil, Reims, Décès 1860.

¹⁵⁵ AD Marne, 2 E 534/526, État-civil, Reims, Décès 1852.

¹⁵⁶ AD Marne, 2 E 534/540, État-civil, Reims, Décès 1866.

¹⁵⁷ AD Marne, 2 E 534/483, État-civil, Reims, Décès 1811.

¹⁵⁸ AD Marne, 2 E 639/4, État-civil, Sommepy, Naissances 1793-1830.

d) Milieu social

Dieudonné LUNDY est donc issu d'une famille nombreuse où la mortalité infantile bien qu'elle soit moins importante que la moyenne à l'échelle de la France, existe tout de même. En effet, sur 15 enfants, 5 n'atteignent pas l'âge adulte. 3 perdent la vie dans les jours ou mois suivant la naissance. 1 enfant est également mort né. Enfin un autre perd la vie à l'âge de 6 ans.

Bien que tous soient nés à Sommepy, la majorité des enfants quitte le village natal pour la ville de Reims. Tous les enfants ayant atteint la majorité ont tous abandonné la vie rurale pour la vie urbaine. Il est possible d'imaginer que le fait de quitter la campagne ait favorisé de meilleures conditions de vie, expliquant que 7 des enfants ont atteint l'âge de 60 ans, à une époque où l'espérance de vie est en moyenne de 32,8 ans pour les hommes et de 37,2 ans pour les femmes en 1806¹⁵⁹. Il est à noter que Jean Nicolas ainsi que Marie Louise, Jeanne Pérette, Dieudonné et Pierre Valentin ont dépassé les 80 ans. Il n'est pas à exclure que leur famille soit également dotée d'une bonne génétique étant donné que Marie Martine COLLET, leur mère, est également décédée à l'âge de 85 ans. En 1841 seulement 10 % de la population dépasse les 80 ans dans la plupart des pays européens¹⁶⁰.

Cette espérance de vie moyenne assez longue pour l'époque peut être à mettre en parallèle avec le milieu social dont est issue cette fratrie d'après les différentes actes de naissances et décès dans lesquels ils peuvent être mentionnés. En effet, Abraham LUNDY est ouvrier en laine en 1770 et spécifiquement peigneur de laine en 1775 avant de finir fabricant à partir de l'an XIV.

La plupart de ses enfants vont suivre ce parcours familial. Hubert est d'abord peigneur de laine à l'an X avant d'être fabricant en l'an XIII. Il finit sa vie en tant que propriétaire. A partir de 1818, il est également domicilié 25 rue du Marché de la Laine à Reims. Jean Nicolas lui commence en tant que cultivateur en l'an V avant de devenir peigneur de laine en l'an XIII, puis fabricant en 1810 avant de finir à son tour sa vie en tant que propriétaire. Dieudonné, le père de Marie Valentine LUNDY s'est lui aussi inscrit dans le parcours familial des métiers de l'artisanat de la laine. L'industrie lainière est en effet à cette époque en plein essor à Reims. Dès la fin du XVIIIème siècle, Reims est une ville industrielle dans le secteur du textile.

C'est grâce à l'essor de ce secteur que Dieudonné LUNDY a réussi à abandonner son métier pour finir propriétaire comme vu précédemment. Ses frères ont également suivi le même modèle. C'est donc une famille qui a su profiter d'un secteur en plein essor pour faire fortune.

¹⁵⁹ MESLÉ France, VALLIN Jacques, « Reconstitution de tables annuelles de mortalité pour la France au XIXème siècle », *Population*, 1989, n°6.

¹⁶⁰ EGGERICKX Thierry, LÉGER Jean François, SANDERSON Jean-Paul, VANDESCHRIK Christophe (2017), « L'évolution de la mortalité en Europe du XIXème siècle à nos jours », *Espace populations sociétés*, 2017/3, En ligne, consulté le 02/04/2023, <http://journals.openedition.org/eps/7314>.

Abraham LUNDY étant décédé en 1812, il n'existe pas encore de table des successions et absences pour la commune de Reims puisqu'elle commence en 1819. De même que les registres de mutation par décès sont « manquants » dans les inventaires des Archives départementales entre 1808 et le 13 juillet 1830. Le personnel des archives m'a expliqué que « manquant » signifiait que les registres étaient perdus pour ces dates-là, sûrement détruits par les guerres mondiales.

La déclaration de mutation près décès de Marie Martine COLLET quant à elle est bien existante et renseigne sur son niveau de vie¹⁶¹. La table des successions et absences indique que cette déclaration date du 20 avril 1837¹⁶². Cette dernière est qualifiée de rentière au moment de son décès en 1836. Elle est décédée en laissant un testament reçu par Maître MARGUET, notaire à Reims le 27 octobre 1836. Malheureusement, les minutes de ce dernier ayant été détruites par la guerre, il n'en reste aucune trace. La succession comprend donc des objets mobiliers, créances et deniers comptant équivalent à 18 750 francs. 7 de ses enfants étant encore en vie au moment de son décès, chacun d'eux est donc héritier pour 1/7ème de la succession.

4) Arrière-grands-parents : Dieudonné LUNDY et Catherine Anne THIBAULT

A partir de cette génération, je me suis retrouvée confrontée à de nombreuses lacunes au niveau des registres paroissiaux. Cette génération est marquée par beaucoup de déplacements entre les villages voisins de Sommepy et plusieurs paroisses de Reims.

Mais les registres paroissiaux les plus anciens pour la commune de Sommepy datant de 1728, il n'est pas possible de remonter plus haut pour celle-ci. Il en est de même pour les registres paroissiaux pour la commune de Sainte-Marie-à-Py, pour laquelle les registres paroissiaux remontent jusque 1608 mais présentent des lacunes entre 1608 et 1692, 1696 et 1698 et entre 1700 et 1718. Enfin, pour la commune de Saint-Souplet, les registres les plus anciens remontent à 1622, mais ils manquent les actes entre 1624 et 1691, entre 1694 et 1734 ainsi que pour l'année 1742. Il est donc possible que les différents actes de baptêmes, mariages et décès qui me manquent pour la suite se trouvaient dans ces registres manquants.

a) Naissance et décès

Dieudonné LUNDY est né le 27 septembre 1699 à Sainte-Marie-a-Py¹⁶³. Il est le fils de Mathias LUNDY et de Charlotte GALLOT. Il prend son nom de Dieudonné ADAM, l'époux de sa marraine Marie LUNDY. Il décède à Reims, paroisse Saint-Etienne le 17 novembre 1760¹⁶⁴.

¹⁶¹ AD Marne, 3 Q 364/46, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1836.

¹⁶² AD Marne, 3 Q 375/6, Enregistrement, Table des successions et absences, 1836.

¹⁶³ AD Marne, 2 E 562/1, Registres paroissiaux, Sainte-Marie-à-Py, Baptêmes, mariages, sépultures 1608-1793.

¹⁶⁴ AD Marne, 2 E 534/43, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Etienne, Baptêmes, mariages, sépultures 1758-1766

Au cours de sa vie, il se marie à 3 reprises.

Il se marie d'abord avec Marguerite GODRET. Je n'ai trouvé aucune information à propos de cette dernière, si ce n'est qu'elle est décédée au moment du décès de sa fille Marie Jeanne en 1738¹⁶⁵. Ayant son dernier enfant en 1735, elle serait donc décédée entre 1735 et 1738. Dans le contrôle des actes, il existe pour le bureau d'enregistrement de Suippes une table des décès qui aurait éventuellement pu me renseigner sur la date de décès de Marguerite GODRET. Malheureusement, cette table commence en 1754, soit bien après la mort de cette dernière¹⁶⁶.

Il se marie ensuite avec Catherine Anne THIBAUT, la mère d'Abraham LUNDY. Elle est née sûrement à Sommepey ou dans une commune voisine autour des années 1705 puisqu'elle décède à Reims, paroisse Saint-Maurice le 8 décembre 1748 à l'âge de 43 ans¹⁶⁷. Elle est la fille de Jacques THIBAUT et de Martine GAILLOT.

Il se marie enfin avec Jeanne LORAIN, née le 13 octobre 1724 à Wez dans la Marne¹⁶⁸. Elle est la fille de Martin LORAIN et de Marguerite OUDIN. Elle décède le 21 janvier 1812 à Reims¹⁶⁹. C'est grâce aux tables décennales de la ville de Reims que j'ai trouvé son acte de décès dans lequel il était mentionné son lieu de naissance¹⁷⁰.

b) Famille des conjointes

Etant donné que je n'ai trouvé aucune information à propos de Marguerite GODRET, je n'ai pas trouvé le nom de ses parents ni ses éventuels frères et soeurs.

Pour la famille de Catherine Anne THIBAUT (ou THIEBAULT selon les actes), il existe plusieurs orthographes dans les actes pour le même nom de famille. Jacques THIBAUT est né vers 1678, sûrement à Sommepey puisqu'il y est décédé le 23 septembre 1741 à l'âge de 63 ans¹⁷¹. Elle est également la fille de Martine GAILLOT, née aux alentours des années 1684 puisqu'elle y est également décédée le 2 février 1754¹⁷¹. Je n'ai pas trouvé leur acte de mariage ni les actes de naissance de leurs éventuels enfants, faisant sûrement partie des registres paroissiaux manquants. Toutefois, j'ai trouvé l'existence d'une soeur à Catherine Anne THIBAUT, une certaine Catherine THIBAUT, décédée à Sommepey le 11 septembre 1780 à l'âge de 70 ans¹⁷² et donc certainement née aux alentours de 1710 à Sommepey.

¹⁶⁵ AD Marne, 2 E 562/1, Registres paroissiaux, Sainte-Marie-à-Py, Baptêmes, mariages, sépultures 1608-1793.

¹⁶⁶ AD Marne, C 4906, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des décès, 1754-an IV.

¹⁶⁷ AD Marne, 2 E 534/109, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Maurice, Baptêmes, mariages, sépultures 1736-1751.

¹⁶⁸ AD Marne, 2 E 784/1, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1674-1730.

¹⁶⁹ AD Marne, 2 E 534/485, État-civil, Reims, Décès 1812.

¹⁷⁰ AD Marne, 125 M 10, État-civil, Reims, Tables décennales Décès an XI-1812.

¹⁷¹ AD Marne, 2 E 639/1, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1728-1761.

¹⁷² AD Marne, 2 E 639/3, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1779-1792.

Enfin, Jeanne LORAIN (ou LORIN ou LORRIN selon les actes) est la fille de Martin LORIN né à Mailly-Champagne le 24 mars 1693¹⁷³ et décédé à Wez le 20 février 1762¹⁷⁴ et de Marguerite OUDIN, née à Wez le 29 mai 1697¹⁷⁵ et décédée dans la même commune le 3 janvier 1745¹⁷⁴. Ils se marient à Wez le 10 février 1716¹⁷⁵. De cette union ils ont 8 enfants, tous nés et décédés à Wez hormis Jeanne LORAIN qui est décédée à Reims.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Nicolle	17 avril 1718 ¹⁷⁵	6 novembre 1762 ¹⁷⁴
Claude	8 mars 1720 ¹⁷⁵	14 mars 1720 ¹⁷⁵
Jeanne	18 octobre 1722 ¹⁷⁵	27 octobre 1722 ¹⁷⁵
Jeanne	13 octobre 1724 ¹⁷⁵	21 janvier 1812 ¹⁷⁶
Elizabeth	29 avril 1727 ¹⁷⁵	4 août 1730 ¹⁷⁵
Marguerite	24 juillet 1730 ¹⁷⁵	25 septembre 1795 ¹⁷⁷
Jean Simon	1er novembre 1733 ¹⁷⁴	6 juillet 1806 ¹⁷⁸
Nicolas	23 octobre 1736 ¹⁷⁴	8 février 1787 ¹⁷⁴

Fratrie de Jeanne LORAIN

3 des 8 enfants sont touchés par la mortalité infantile, dont 2 sont décédés dans les jours suivant leur naissance. D'ailleurs, il est à noter que Jeanne née le 18 octobre 1722 est décédée 9 jours après sa naissance. Les parents de Jeanne LORAIN lui ont donc attribué le même nom que sa soeur décédée avant sa naissance. Son père, Martin LORAIN est laboureur. Jeanne LORAIN semble donc être issue d'une famille populaire.

c) Unions et descendance

Dieudonné LUNDY se marie d'abord avec Marguerite GODRET. Ils se sont sûrement mariés avant 1728 dans la commune de Sommepy. Ensemble ils ont 4 enfants à partir de 1728. Il est possible qu'ils en aient eu d'autres avant cette date, mais les registres paroissiaux ne remontant pas plus haut, je n'ai pu en trouver d'autres. Tout comme la génération précédente, ne connaissant pas le nom du notaire, je suis partie du contrôle des actes¹⁷⁹ autour des années 1726 à 1728 pour tenter de retrouver la mention d'un éventuel contrat de mariage qui aurait pu m'informer sur la date du mariage ainsi que sur Marguerite GODRET elle-même. Mais malheureusement je n'ai rien trouvé.

¹⁷³ AD Marne, 2 E 395/1, Registres paroissiaux, Mailly-Champagne, Baptêmes, mariages, sépultures 1609-1714.

¹⁷⁴ AD Marne, 2 E 784/2, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1731-1792.

¹⁷⁵ AD Marne, 2 E 784/1, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1674-1730.

¹⁷⁶ AD Marne, 2 E 534/485, État-civil, Reims, Décès 1812.

¹⁷⁷ AD Marne, 2 E 784/3, État-civil, Wez, Naissances, mariages, décès 1793-an X.

¹⁷⁸ AD Marne, (pas de cote), État-civil, Wez, Naissances, publications de mariage, mariages, décès an XI-1812.

¹⁷⁹ AD Marne, C 4891, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 6 mars 1726-3 mars 1733.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Jeanne	Sommepy 7 novembre 1728 ¹⁸⁰	Reims 23 décembre 1796 ¹⁸¹
Marguerite	Sommepy 19 octobre 1730 ¹⁸⁰	Reims, paroisse Saint-Martin 25 février 1740 ¹⁸²
Marie Jeanne	Reims, paroisse Saint-Timothée 8 novembre 1732 ¹⁸³	Sainte-Marie-à-Py 30 mars 1738 ¹⁸⁴
Charlotte	Sainte-Marie-à-Py 16 janvier 1735 ¹⁸⁴	Sainte-Marie-à-Py 16 janvier 1735 ¹⁸⁴

Enfants issus du premier mariage de Dieudonné LUNDY

Dieudonné LUNDY se remarie après le décès de sa première épouse avec Catherine THIBAUT, le 14 février 1741 à Sommepy¹⁸⁰. Là encore je n'ai pas réussi à trouver la trace d'un éventuel contrat de mariage dans le contrôle des actes^{185 186}. De cette union sont nés 4 enfants, dont Abraham LUNDY.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Hubert	Reims, paroisse Saint-Maurice 5 novembre 1741 ¹⁸⁷	?
Abraham	Reims, paroisse Saint-Maurice 14 juillet 1745 ¹⁸⁷	Reims 6 octobre 1813 ¹⁸⁸
Marie Pérette	Reims, paroisse Saint-Maurice 13 novembre 1746 ¹⁸⁷	Bisseuil (Marne) 27 janvier 1747 ¹⁸⁹
Jean Hubert	Reims, paroisse Saint-Maurice 5 décembre 1748 ¹⁸⁷	?

Enfants issus du second mariage de Dieudonné LUNDY

A la mort de Catherine THIBAUT, Dieudonné LUNDY se remarie avec Jeanne LORAIN le 19 avril 1749 à Wez¹⁹⁰, dans la commune de naissance de sa femme. La commune de Wez est quant à elle rattachée au bureau d'enregistrement de Verzy. J'ai donc suivi la même méthode que précédemment en consultant le contrôle des actes¹⁹¹ de Verzy autour de la date du mariage du 19 avril 1749, ce bureau ne disposant pas non plus de table des contrats de mariage.

¹⁸⁰ AD Marne, 2 E 639/1, Registres paroissiaux, Sommepy, Baptêmes, mariages, sépultures 1728-1761.

¹⁸¹ AD Marne, 2 E 534/465, État-civil, Reims, Décès an V.

¹⁸² AD Marne, 2 E 534/100, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1729-1744.

¹⁸³ AD Marne, 2 E 534/154, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Timothée, Baptêmes, mariages, sépultures 1724-1732.

¹⁸⁴ AD Marne, 2 E 562/1, Registres paroissiaux, Sainte-Marie-à-Py, Baptêmes, mariages, sépultures 1608-1793.

¹⁸⁵ AD Marne, C 4892, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 3 mars 1733-15 février 1741.

¹⁸⁶ AD Marne, C 4893, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 15 février 1741-16 janvier 1749.

¹⁸⁷ AD Marne, 2 E 534/109, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Maurice, Baptêmes, mariages, sépultures 1736-1751.

¹⁸⁸ AD Marne, 2 E 534/486, État-civil, Reims, Décès 1813.

¹⁸⁹ AD Marne, 2 E 72/1, Registres paroissiaux, Bisseuil, Baptêmes, mariages, sépultures 1668-1760.

¹⁹⁰ AD Marne, 2 E 784/2, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1731-1792.

¹⁹¹ AD Marne, C 5062, Contrôle des actes, Bureau de Verzy, 14 janvier 1741-4 mars 1750.

Mais cette fois cette recherche m'a permis de trouver la mention d'un contrat de mariage, passé devant le notaire Maître HOMO à Verzy le 8 avril 1749¹⁹².

Il est d'abord stipulé que le futur époux donne à la future épouse le jour du mariage pour le cérémonial de leurs noces un habillement d'une valeur de 25 livres.

Il est ensuite indiqué que Martin LORAIN et son épouse donnent par exemple en faveur de ce mariage un lit et travers de plume, une toile et une couverture en laine, d'une valeur de 30 livres, un coffre en bois de chêne de 12 livres, un fin drap de 12 livres, des serviettes de 3 livres ou encore 12 chemises d'une valeur de 30 sols. Ils leur donnent également 5 parcelles de terre du village de Wez.

Le contrat de mariage fait par la suite mention du douaire, la portion de biens que le mari assigne à son épouse si elle venait à se retrouver veuve. Ce douaire s'élève à 200 livres si le mariage est dissolu à la fin des deux premières années révolues ou à 500 livres si la dissolution n'arrive qu'à la fin des cinq années révolues de ce mariage. Cette somme est à prendre sur les plus clairs deniers de la possession de l'épouse dont elle pourra en jouir en toute propriété.

Malheureusement, ce contrat de mariage ne fournit aucune information sur les précédents mariages et précédentes épouses de Dieudonné LUNDY.

Ce dernier et Jeanne LORAIN ont 10 enfants ensemble.

¹⁹² AD Marne, 4 E 2973, Archives notariales, Maître HOMO, notaire à Verzy, minutes 1749.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Dieudonné Martin	Reims, paroisse Saint-Martin 16 avril 1750 ¹⁹³	Reims, paroisse Saint-Martin 1er juillet 1750 ¹⁹³
Marie Jeanne	Reims, paroisse Saint-Martin 8 juin 1751 ¹⁹³	Reims, paroisse Saint-Symphorien 13 mars 1781 ¹⁹⁴
Elisabeth	Reims, paroisse Saint-Timothée 17 juin 1752 ¹⁹⁵	?
Marie Jeanne Françoise	Reims, paroisse Saint-Timothée 8 septembre 1753 ¹⁹⁵	Reims 20 janvier 1812 ¹⁹⁶
Marie Etienne	Reims, paroisse Saint-Etienne 20 août 1754 ¹⁹⁷	?
Marie Nicolle	Reims, paroisse Saint-Etienne 9 novembre 1755 ¹⁹⁷	Reims 19 novembre 1805 ¹⁹⁸
Jean Hubert	Reims, paroisse Saint-Etienne 4 avril 1757 ¹⁹⁷	?
Elizabeth	Reims, paroisse Saint-Etienne 6 avril 1758 ¹⁹⁹	Reims 4 avril 1823 ²⁰⁰
Marie Catherine	Reims, paroisse Saint-Etienne 2 mars 1759 ¹⁹⁹	?
Marguerite	Reims, paroisse Saint-Etienne 14 mai 1760 ¹⁹⁹	Reims 30 juin 1837 ²⁰¹

Enfants issus du troisième mariage de Dieudonné LUNDY

d) Milieu social

Abraham LUNDY est donc issu d'une famille très nombreuse, de 3 frères et sœurs et de 14 demi-frères et demi-sœurs. Lors de son troisième mariage, Dieudonné LUNDY a un enfant tous les ans à une époque où la fécondité est en baisse à l'échelle de la France. En effet, dès 1750, la fécondité tout comme le nombre d'enfants par famille commence à diminuer. A Reims, avant 1700, les femmes avaient en moyenne 11 enfants. A la veille de la Révolution, la moyenne est descendue à 6²⁰².

¹⁹³ AD Marne, 2 E 534/101, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1745-1755.

¹⁹⁴ AD Marne, 2 E 534/147, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Symphorien, Baptêmes, mariages, sépultures 1772-1781.

¹⁹⁵ AD Marne, 2 E 534/159, Registres paroissiaux, Reims, paroisse Saint-Timothée, Baptêmes, mariages, sépultures 1751-1754.

¹⁹⁶ AD Marne, 2 E 534/485, État-civil, Reims, Décès 1812.

¹⁹⁷ AD Marne, 2 E 534/42, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Etienne, Baptêmes, mariages, sépultures 1749-1757.

¹⁹⁸ AD Marne, 2 E 534/474, État-civil, Reims, Décès an XIII.

¹⁹⁹ AD Marne, 2 E 534/43, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Etienne, Baptêmes, mariages, sépultures 1758-1766.

²⁰⁰ AD Marne, 2 E 534/497, État-civil, Reims, Décès 1823.

²⁰¹ AD Marne, 2 E 534/511, État-civil, Reims, Décès 1837.

²⁰² DESPORTES Pierre, *Histoire de Reims*, Privat, Toulouse, 1983.

Les actes de naissance et de décès des 18 enfants de Dieudonné LUNDY ainsi que ses 2 actes de mariage permettent de retracer sa mobilité tout au long de sa vie. En effet, il n'est pas resté attaché à son village de naissance contrairement à la génération d'Abraham LUNDY qui est reparti vivre dans la commune de naissance de son père alors que lui-même n'y est pas né. Dieudonné LUNDY a ainsi multiplié les lieux de résidence :

- En octobre 1730, il réside à Sommepy
- En novembre 1732, il réside à Reims, paroisse Saint-Timothée
- En février 1741, il réside à Reims, paroisse Saint-Martin
- En novembre 1741, il réside à Reims, paroisse Saint-Maurice
- En avril 1750, il réside à Reims, paroisse Saint-Martin
- En juin 1752, il réside à Reims, paroisse Saint-Timothée
- En août 1754, il réside à Reims, paroisse Saint-Etienne

Il est à noter que les demi-frères et soeurs issus du premier mariage de Dieudonné LUNDY sont très touchés par la mortalité infantile puisqu'un seul des enfants sur quatre a atteint la majorité, alors que ses demi-frères et soeurs du troisième mariage de son père ont une espérance de vie beaucoup plus longue. Il est possible que cela soit lié au fait que ces derniers sont tous nés en ville, où les conditions d'hygiène et de vie sont meilleures qu'à la campagne.

Ce changement de lieu peut être à mettre en parallèle avec le milieu professionnel de Dieudonné LUNDY. En effet, ce dernier est laboureur en 1728 au moment où il vit encore à Sommepy, dans le monde rural. En 1750, il est sergier. C'est un artisan travaillant le serge, un tissu de laine de très haute qualité. Il est passé du secteur agricole au secteur de l'artisanat de la laine. Il est à noter que dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, l'industrie de la laine se développe en périphérie de Reims. Près de 18 à 20 villages participaient activement à cette activité, notamment le long de la Suippe, les villages de Sommepy, Sainte-Marie-à-Py et Saint-Souplet étant traversé par la rivière Py, un affluent en rive droite de la Suippe. En 1740, 280 métiers à tisser sont répartis entre 36 villages compris entre Vesle et Suippes²⁰³. En effet, pour contourner l'obstacle des corporations en ville, l'artisanat de la laine commence à se développer dans les campagnes, expliquant potentiellement pourquoi Abraham LUNDY soit revenu vivre à Sommepy. Mais à l'époque de Dieudonné LUNDY, ce secteur se développe d'abord en ville. Il est possible qu'il s'agisse de la raison pour laquelle il ait quitté le monde rural pour le monde urbain.

Certains de ses enfants ont également suivi le parcours professionnel de leur père. Abraham est, comme vu précédemment, successivement ouvrier en laine et peigneur de laine. Même les filles travaillent dans le secteur de la laine. Par exemple, Marguerite née en 1760 est ourdisseuse en 1837, un métier qui consiste à préparer les fils à placer sur le métier à tisser.

²⁰³ DESPORTES Pierre, *Histoire de Reims*, Privat, Toulouse, 1983.

Afin de trouver des éventuelles successions ou actes passés avant la mort de Dieudonné LUNDY et de Catherine THIBAUT, j'ai consulté le contrôle des actes du bureau de Reims autour du 16 novembre 1760²⁰⁴ et du 8 décembre 1748²⁰⁵, leurs dates de décès respectives. N'ayant pas de tables des testaments, ni des partages, ni des successions pour le bureau de Reims, j'ai consulté les registres dans une fourchette de plus ou moins 6 mois avant et après la date de décès de chacun des deux époux. Mais cette recherche n'a donné aucun résultat.

Etant originaire de Sommepey, au cas où Dieudonné aurait passé des actes auprès d'un notaire qui auraient été enregistrés dans sa commune de naissance, j'ai également consulté la table des testaments²⁰⁶, des successions²⁰⁷ et des partages²⁰⁸ du bureau de Suippes. Mais il n'est mentionné Dieudonné LUNDY, Catherine THIBAUT ou des membres de leur famille dans aucune de ces tables.

5) Arrière-arrière-grands-parents : Mathias LUNDY et Charlotte GAILLOT

J'ai rencontré beaucoup de difficultés pour cette génération en raison des lacunes des registres paroissiaux pour cette période. Je sais avec certitude que les parents de Dieudonné LUNDY se prénomment Mathias LUNDY et Charlotte GAILLOT. Mais je me retrouve confrontée à un problème d'homonymies ainsi qu'à de nombreuses lacunes pour les registres paroissiaux.

J'ai trouvé la mention d'un Mathias LUNDY décédé à Sainte-Marie-à-Py le 10 mars 1738 à l'âge de 55 ans²⁰⁹. Il serait donc né autour des années 1683. J'ai également trouvé la mention d'une Charlotte GAILLOT née aux alentours des années 1686 puisqu'elle est décédée à Sainte-Marie-à-Py le 13 novembre 1741 à l'âge de 55 ans²⁰⁹. J'ai également trouvé la mention de 8 enfants nés entre 1690 et 1729 né d'un Mathias LUNDY et d'une Charlotte GAILLOT :

- Jean, né aux alentours de 1690 puisqu'il s'est marié avec Catherine Marie GAILLOT à Sainte-Marie-à-Py en 1712 à l'âge de 22 ans²⁰⁹
- Christine, née le 2 juillet 1693 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Marguerite, née le 22 novembre 1694 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Dieudonné, l'arrière grand-père de Marie Valentine LUNDY, né le 27 septembre 1699 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Jean Pierre, né le 27 octobre 1719 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Nicolle, né le 18 février 1724 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Henry, né le 22 janvier 1727 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹
- Claude, né le 28 mai 1729 à Sainte-Marie-à-Py²⁰⁹

²⁰⁴ AD Marne, C 4637, Contrôle des actes, Bureau de Reims, 19 juin 1760-7 juillet 1761.

²⁰⁵ AD Marne, C 4627, Contrôle des actes, Bureau de Reims, 1er juillet 1747-20 juin 1749.

²⁰⁶ AD Marne, C 4904, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des testaments 1747-1811.

²⁰⁷ AD Marne, C 4907, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des successions 1749-1792.

²⁰⁸ AD Marne, C 4905, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des partages 1730-1792.

²⁰⁹ AD Marne, 2 E 562/1, Registres paroissiaux, Sainte-Marie-à-Py, Baptêmes, mariages, sépultures 1608-1793.

En plus de ces 8 enfants, il est possible qu'il existe également d'autres enfants nés entre 1608 et 1692, 1696 et 1698 et entre 1700 et 1718 à Sainte-Marie-à-Py, période où les registres paroissiaux sont lacunaires.

Toutefois, Mathias LUNDY et Charlotte GAILLOT nés autour des années 1683 et 1686 pour lesquels j'ai trouvé les actes ne peuvent pas avoir eu Jean, Christine ou encore Marguerite, puisque cela voudrait dire qu'ils avaient respectivement 7 et 4 ans quand ils ont eu Jean. La question se pose également pour savoir s'ils ont eu Dieudonné, puisqu'ils avaient respectivement à cette époque 16 et 13 ans.

Il est donc fort probable que Jean, Christine, Marguerite et Dieudonné soient tous les 4 frères et soeurs, issus de l'union entre un Mathias LUNDY et une Charlotte GAILLOT mariés avant 1692 et décédés entre 1700 et 1718 à Sainte-Marie-à-Py. Il n'est pas à exclure que Dieudonné ait également d'autres frères et soeurs issus de cette union pendant les périodes pour lesquelles les registres sont lacunaires.

Jean Pierre, Nicolle, Henry et Claude sont quant à eux probablement les enfants de l'union de Mathias LUNDY et de Charlotte GAILLOT dont j'ai trouvé les actes de décès à Sainte-Marie-à-Py. Mais en raison des lacunes, je ne peux aller plus loin que ces hypothèses.

J'ai essayé de retrouver la trace d'une éventuelle succession ou testament passé devant notaire par Mathias LUNDY ou par Charlotte GAILLOT qui aurait pu m'aider à m'éclairer sur ces questions. Ces derniers sont tous les deux décédés à Sainte-Marie-à-Py, et Sainte-Marie-à-Py tout comme Sommepy et Saint-Souplet est également rattaché au bureau d'enregistrement de Suippes.

Malheureusement, pour le contrôle des actes du bureau de Suippes, la table des testaments commence en 1747 et celle des successions en 1749. La table des partages elle commence en 1730 mais elle ne fait ni mention d'un Mathias LUNDY, ni d'une Charlotte GAILLOT. J'ai donc essayé de trouver une mention d'un acte enregistré aux alentours de leurs dates de décès. Mais encore une fois, cette recherche n'a pas abouti.

Il est fort probable qu'en raison de l'absence de tables, la méthode consistant à rechercher les actes autour des dates de mariages et de décès ne soit pas assez minutieuse. Il aurait fallu prendre plus le temps de déchiffrer chacun des actes pour être sûr de ne rien louper. Il aurait également été intéressant d'élargir la fourchette des dates des actes consultés. En effet, il est possible qu'un acte passé devant notaire soit enregistré quelques mois voire années plus tard, et donc qu'un acte de succession soit enregistré au delà des 6 mois passés la date de décès par exemple.

III- L'union entre Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY

Au cours de mes recherches, j'ai rencontré quelques difficultés concernant les actes notariés. En effet, je me suis vite rendue compte à travers les hypothèques et l'enregistrement notamment que le couple possédait un premier notaire de référence sur Reims, un certain Maître MARGUET. Malheureusement, ce dernier faisait partie d'une des études de notaires sur Reims ayant été les plus touchées par les destructions pendant les guerres mondiales et notamment par la Première Guerre mondiale. Il existe toutefois une cote qui contient quelques minutes qui ont pu être sauvées²¹⁰. Après consultation de ce carton d'archives, il s'avère qu'il ne reste aucun des actes passés par un quelconque ROME ou LUNDY.

Après sa démission en 1871, Maître MARGUET est remplacé par Maître LEMOINE en fonction jusqu'en 1881. Pour ce dernier, les minutes ont également été détruites par la Première Guerre mondiale. Après consultation des deux cotes regroupant les quelques minutes sauvées^{211 212}, aucune ne correspond à celles passées par Léonard Victor ROME ou son épouse. Toutefois, pour Maître LEMOINE, le répertoire des minutes pour les années 1879 à 1881 a été conservé²¹³, soit pendant les 2 dernières années de vie des deux individus du couple. Ainsi, après consultation de ce répertoire, j'ai pu prendre connaissance des éventuels actes qui ont été passés pendant ces deux années sans pour autant pouvoir consulter les minutes correspondantes. Beaucoup des actes sont passés avec leur fils Marie Jules ROME. Ils ont ainsi passé 10 actes entre ces deux années dont 3 quittances, 1 notoriété, 4 procurations et 2 donations.

J'ai également pu prendre connaissance de tous les actes notariés et sous seings privés passés par Léonard Victor ROME entre 1866 et 1879 en passant par le répertoire général de l'enregistrement²¹⁴. J'ai trouvé le volume et la case ouverte à son nom dans la mention de sa déclaration de mutation par décès²¹⁵. Il a ainsi passé 8 actes dont 3 actes sous seings privés et 5 devant notaires. Malheureusement la plupart des actes passés devant notaire ont été passés devant Maître MARGUET ou Maître LEMOINE, si bien que j'ai connaissance de leur existence mais les minutes correspondantes n'existent plus.

Il aurait pu être intéressant de consulter les actes civils publics à défaut des minutes afin de connaître le contenu des actes passés devant notaire. Malheureusement, dans les inventaires du bureau d'enregistrement de Reims, les actes civils publics sont « vacants » sur toute la période pendant laquelle Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY ont vécu.

²¹⁰ AD Marne, 4 E 28084, Archives notariales, Maître MARGUET, notaire à Reims, minutes 1830-1871.

²¹¹ AD Marne, 4 E 28085, Archives notariales, Maître LEMOINE, notaire à Reims, minutes 1873-1881.

²¹² AD Marne, 4 E 32616, Archives notariales, Maître LEMOINE, notaire à Reims, minutes 1879.

²¹³ AD Marne, 4 E 1957, Archives notariales, Maître LEMOINE, notaire à Reims, répertoire 1879-1881.

²¹⁴ AD Marne, 3 Q 360/7, Enregistrement, Répertoire général, Volume 7 Case 571.

²¹⁵ AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

1) Mariage sous le régime de la communauté

Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY se marient ensemble le 5 avril 1842 à Reims²¹⁶ (Annexe 5). Ils ont alors respectivement 28 et de 26 ans, correspondant à l'âge moyen des hommes et des femmes à Reims au début du XIX^{ème} siècle²¹⁷. Les parents et grands-parents maternels de Léonard Victor ROME étant décédés au moment du mariage, ce sont ses grands-parents maternels, Jean Baptiste BRIVEZAC et Anne MAURIÈRE vivant à Brive qui ont consenti au présent mariage suivant un acte passé devant Maître TÉREYGEOL, notaire à Tulle en Corrèze en date du 14 mars 1842. Il aurait pu être intéressant de consulter cet acte si j'avais pu me déplacer aux Archives départementales de Corrèze. La mère de Marie Valentine LUNDY, Marie Louise GIGOT étant également décédée, seul Dieudonné LUNDY a donné son consentement. Du côté de Léonard Victor ROME, Jean Charles Antoine BRIVEZAC, l'oncle maternel ainsi que Louis Ignace François DUVAL, un cousin maternel de l'époux au sixième degrés étaient présents en tant que témoins. Du côté de Marie Valentine LUNDY, Celse Joseph PANIS, son beau frère ainsi que Jean Nicolas LUNDY son oncle paternel étaient témoins.

Dans l'acte de mariage, il n'est pas fait mention d'un éventuel contrat de mariage. Toutefois, d'après la déclaration de mutation par décès de Léonard Victor ROME²¹⁸, un contrat de mariage a été passé le 24 mars 1842 chez Maître MARGUET, notaire à Reims. Mais l'ensemble des minutes produites par Maître MARGUET, successeur du notaire des parents de Marie Valentine LUNDY, Maître MARGUET père, ont également été détruites pendant la Première Guerre mondiale. Pour retrouver une trace de ce contrat de mariage, j'ai essayé de passer par l'enregistrement. Malheureusement, pour la ville de Reims, il n'existe pas de table des contrats de mariages et les actes civils publics pour cette période sont indiqués comme étant « vacant » d'après les inventaires pour la série 3Q consultables aux Archives départementales de la Marne. En effet, les actes civils publics ont été perdus pour le bureau de Reims entre le début du XIX^{ème} siècle et le 19 avril 1873 ainsi qu'entre le 10 janvier 1874 et le 9 janvier 1886.

D'après un acte de vente passé en 1859 chez Maître MARGUET et Maître GÉRARD, Monsieur et Madame ROME sont mariés sous le régime de la communauté d'acquêts²¹⁹.

De par le milieu social de leurs parents respectifs, il semble donc que le choix du conjoint ait une dimension sociale puisque tous deux sont issus du milieu de la petite bourgeoisie. Il s'agit d'une pratique courante au sein de ce milieu. Mais ce fait ne veut pas pour autant dire qu'il s'agit d'un mariage d'intérêt économique. Il peut également s'agir d'un mariage d'amour, leur milieu social respectif les ayant amené à se rencontrer.

²¹⁶ AD Marne, 2 E 534/396, État-civil, Reims, Mariages 1842.

²¹⁷ DESPORTES Pierre, *Histoire de Reims*, Privat, Toulouse, 1983.

²¹⁸ AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

²¹⁹ AD Marne, 4 E 17271, Archives notariales, Maître GÉRARD, notaire à Reims, minutes janvier 1859 - mars 1859.

2) Descendance

De cette union, Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY n'ont eu qu'un seul enfant, qu'ils ont appelé Marie Jules. Il est né le 26 décembre 1842 à Reims, soit 8 mois et demi après leur mariage²²⁰ (Annexe 6). Dieudonné LUNDY, son grand-père maternel et Celse Joseph PANIS, son oncle maternel par alliance ont tous les deux étaient témoins de sa déclaration de naissance.

Ce dernier est né en leur demeure. Etant médecin accoucheur, il est fort probable que Celse Joseph PANIS ait assisté Marie Valentine LUNDY au moment de son accouchement. L'accouchement à domicile est une pratique bourgeoise. Accoucher à l'hôpital est un signe de pauvreté²²¹.

Le fait qu'ils n'aient qu'un seul enfant s'inscrit dans le mode de vie bourgeois, à une époque où la restriction des natalités devient courante, surtout en Champagne qui est en 1861 avec l'Aquitaine et la Normandie, une des trois régions où la baisse de la natalité est la plus nette.²²¹

Tout au long de sa vie, Marie Jules ROME reste proche de ses parents, aussi bien au niveau professionnel que géographiquement puisqu'il réside toute sa vie dans le même immeuble que ses parents. Il est donc possible d'envisager que ce dernier soit un enfant désiré. Etant fils unique, il représente également l'avenir de la famille puisqu'il est le seul héritier.

3) Lieu de vie

Jusqu'au mariage, Marie Valentine LUNDY vit auprès de ses parents puis de son père après le décès de sa mère au 61 rue du Bourg Saint-Denis comme en témoigne les recensements de 1836²²² et de 1841²²³ mais aussi son acte de mariage en 1842.

Léonard Victor ROME quant à lui demeure en 1842 au 42 rue de Talleyrand lorsqu'il se marie. Avant cette date, il réside à Paris, et plus précisément au 35 rue Bourbon Villeneuve comme en témoigne son dossier de nomination d'avoué²²⁴ sur lequel je reviendrai par la suite. Les recensements quinquennaux de population à Paris n'ont abouti qu'à l'établissement de 4 listes nominatives entre 1926 et 1946, ne me permettant pas d'utiliser le recensement pour savoir depuis quand il y résidait.

²²⁰ AD Marne, 2 E 534/249, État-civil, Reims, Naissances 1842.

²²¹ MARTIN FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIXème siècle suivi de Les rites de la vie privée bourgeoise*, Points, Lonrai, 2015.

²²² AD Marne, 122 M 12, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, section de Notre Dame, 1836.

²²³ AD Marne, 122 M 22, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, 1841.

²²⁴ Archives Nationales, BB/9/728, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Avoués et huissiers près les tribunaux de première instance. Remplacements., Marne 1840.

D'après le recensement de 1846²²⁵, le couple marié demeure par la suite tous deux à Reims, au 27 rue de Velse. A cette date, leur ménage comprend également leur fils, Marie Jules ROME ainsi qu'une domestique, une certaine Catherine FALLEN. Il est à noter que le recensement comprend une petite erreur puisqu'il est indiqué que le père a 3 ans tandis que le fils a 33 ans et exerce la fonction d'avoué. (Annexe 7)

Dans les recensements de 1851²²⁶, ils vivent toujours avec leur fils et une domestique au 27 rue de Vesle.

A partir de 1856, ils sont ensuite recensés au 45 rue de Talleyrand²²⁷ (Annexe 8). Leur ménage comprend ainsi toujours le couple, leur fils, une domestique mais également le père de Marie Valentine LUNDY, Dieudonné LUNDY, veuf de Marie Louise GIGOT depuis 1839. (Annexe 9)

De 1856 à 1866^{228 229}, la résidence est occupée par un second ménage, non parent du couple. A partir du recensement de 1872²³⁰, le second ménage est occupé par Marie Jules ROME, leur fils tandis que Marie Valentine LUNDY et son mari continuent de constituer le premier ménage avec leur domestique jusqu'à la fin de leur vie²³¹.

²²⁵ AD Marne, 122 M 44/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1846.

²²⁶ AD Marne, 122 M 81/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1851.

²²⁷ AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

²²⁸ AD Marne, 122 M 133/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1861.

²²⁹ AD Marne, 122 M 158/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1866.

²³⁰ AD Marne, 122 M 177, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1872.

²³¹ AD Marne, 122 M 197, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1876.

Troisième chapitre : Un couple issu de la petite bourgeoisie rémoise

I- Carrière de Léonard Victor ROME

1) Le service militaire

Léonard Victor ROME étant né en 1813 à Brive en Corrèze, il aurait dû faire partie de la classe 1833. Ne pouvant pas me rendre aux Archives départementales de Corrèze, je les ai contactés afin de pouvoir obtenir une copie des archives militaires de sa classe. Le personnel des archives m'a alors informée que Léonard Victor ROME n'a pas été trouvé dans la liste départementale du contingent et que les listes de tirage au sort ne sont conservées qu'à partir de 1846. Toutefois, il est bien inscrit dans les décisions du Conseil de révision qui s'est tenu le 21 septembre 1834²³². (Annexe 10)

Il apparaît ainsi que Léonard Victor ROME a tiré le numéro 9 au tirage au sort mais qu'il a été exempté pour le motif « fils aîné de veuve ». En effet, au moment du Conseil de révision, son père Pierre ROME est décédé depuis le 15 avril 1834. Il n'a donc pas effectué son service militaire. En 1842 dans son acte de mariage il est d'ailleurs mentionné qu'il a bien été libéré du service militaire.

2) L'office d'avoué

Lorsque Léonard Victor ROME se marie avec Marie Valentine LUNDY le 5 avril 1842, ce dernier est alors avoué près le tribunal de première instance à Reims. Un avoué est un officier ministériel disposant du monopole pour représenter les parties devant une juridiction, en l'occurrence ici devant un Tribunal de Grande Instance. Il est chargé de faire en leur nom tous les actes de procédure nécessaires.

²³² AD Corrèze, R 985, Archives militaires, Décisions du Conseil de révision 1834.

Un officier ministériel dispose d'un droit de propriété sur sa charge, ayant la possibilité de la vendre ou de la léguer au candidat de son choix. Chaque officier ministériel possède donc un dossier individuel retraçant sa carrière de sa nomination jusqu'à sa démission. Ces dossiers sont conservés aux Archives Nationales à Pierrefitte-sur-Seine et sont classés par années de nominations et par départements.

Pour connaître l'année de nomination de Léonard Victor ROME, j'ai consulté l'*Almanach national*, l'annuaire officiel de la République française publié tous les ans. Cet annuaire est publié de 1700 à 1793 sous le nom d'Almanach royal puis à partir de 1793 sous le nom d'Almanach national, puis Almanach impérial et Almanach royal selon les périodes. Chacun regroupe chaque année de nombreuses informations concernant les membres des familles souveraines, les grands corps de l'Etat, le personnel des ministères, de la justice ou encore le personnel du corps diplomatique.

L'almanach regroupe ainsi de nombreuses indications intéressantes concernant les avoués près le tribunal de première instance en fonction chaque année par département. Je suis ainsi partie de l'Almanach de l'année 1842 et je suis remontée année après année jusqu'à ne plus retrouver la mention de ROME. Ainsi, en 1840²³³, le nom de ROME apparaît toujours parmi les avoués exerçant leur office pour le tribunal de première instance de Reims tandis qu'à partir de 1839, sa mention a disparu (Annexe 11). J'ai donc supposé que ce dernier a été nommé en l'année 1840. J'ai ainsi pu retrouver son dossier individuel pour l'année 1840²³⁴. Dans le cadre de sa nomination, il a dû remettre un certain nombre de pièces à savoir :

- Son acte de naissance du 21 juillet 1813
- 3 certificats de stage
- Le diplôme de licencié en droit du 31 juillet 1838
- Les certificats de bonnes vies et moeurs et de jouissance des droits civils
- La démission de Monsieur MAILLET
- La délibération de la chambre des avoués
- L'un des doubles de son traité avec Monsieur MAILLET
- Le certificat de libération du service militaire
- La requête
- La lettre du procureur du roi de la Seine

Nombre de ces pièces sont conservées dans son dossier personnel permettant de retracer le parcours étudiant et les différentes étapes de sa nomination.

Afin de devenir avoué, Léonard Victor ROME a effectué 9 années de stage chez 3 avoués différents. Il a ainsi effectué un premier stage de novembre 1829 à juillet 1834 chez le sieur BLANCHARD, avoué à Brive. Dans son certificat du 21 février 1840, Monsieur BLANCHARD indique que Léonard Victor ROME a occupé l'emploi de principal clerc et qu'il était « d'une grande assiduité au travail et que sa conduite fut toujours à l'abri de tout reproche et même digne d'éloge ».

²³³ *Almanach national*, Veuve Berger-Levrault et fils, Paris, 1840.

²³⁴ Archives Nationales, BB/9/728, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Avoués et huissiers près les tribunaux de première instance. Remplacements., Marne 1840.

Il suit ensuite un second stage de juillet 1834 au 16 mai 1838 auprès du sieur ARDOUIN à Paris. Dans le certificat du stage du 16 mai 1838, Maître ARDOUIN explique que ce dernier y a travaillé sans interruption en tant que second clerc puis comme second-Maitre clerc et depuis novembre 1836 comme Maître clerc. Il donne même des informations concernant la bonne conduite de Léonard Victor ROME en expliquant « que pendant toute cette durée de temps, je n'ai eu qu'à me louer de son travail, de son exactitude et de sa conduite ». Toutefois, il est à noter que ce stage n'a pas été inscrit en entier sur les registres de la chambre des avoués près le tribunal civil de la Seine puisque le certificat délivré par le président et le secrétaire de la dite chambre ne constate qu'un an de stage chez le sieur ARDOUIN de novembre 1836 à novembre 1837.

Entre deux stages, le 6 août 1838, Léonard Victor ROME obtient son diplôme de licencié en droit délivré par la faculté de droit de Paris.

Il effectue enfin son dernier stage chez le sieur PERONNE, avoué à Paris près le tribunal de première instance de la Seine, du 1er novembre 1838 jusqu'au 1er novembre 1839. Dans le certificat du stage du 20 février 1840 délivré par la chambre des avoués du tribunal de première instance de la Seine, il est indiqué qu'il a travaillé chez ledit Maître PERONNE en tant que principal clerc.

Le 15 février 1840, le maire de Brive, Jean Baptiste MAITHER délivre un certificat constatant qu'il jouit de ses droits civils tout en attestant de la bonne conduite de Monsieur ROME en précisant qu'il « s'est pendant tout le temps qu'il a habité Brive, assuré par une conduite constamment régulière d'estime et de bienveillance publique ».

Le 7 mars 1840, Robert MAILLET déclare se démettre purement et simplement de ses fonctions d'avoué près le tribunal de première instance de Reims tout en « suppliant sa majesté le roi des Français d'agréer en mon lieu et place Monsieur Léonard Victor ROME licencié en droit demeurant à Paris ».

Le même jour, la chambre des avoués du tribunal de première instance de Reims a procédé à l'examen des titres et pièces présentés précédemment constatant la capacité et l'aptitude de Léonard Victor ROME pour succéder à Robert MAILLET. A l'issue de la séance, Léonard Victor ROME s'est vu délivré le certificat de moralité et de capacité.

Dès le 7 mars 1840, Monsieur Robert MAILLET cède ainsi son titre d'avoué à Léonard Victor ROME dans le cadre d'un traité. Cette cession s'est fait selon des conditions particulières. L'article 1 par exemple stipule qu'avec le rachat de cet office, Léonard Victor ROME s'engage à reprendre les affaires et la clientèle qui en dépendent. L'article 3 stipule que Monsieur ROME entrera en jouissance à partir du jour de la prestation de serment. Dans l'article 4, il est précisé que pour paiement de l'office d'une valeur de 57 000 francs, 25 000 francs sont à payer le lendemain de son entrée en jouissance et que le reste de la somme due est à payer annuellement, à hauteur de 5000 francs chaque 1er mai entre 1845 et 1848 et à hauteur de 6000 francs les 1er mai 1849 et 1850. Cette somme est également soumise à 5% d'intérêts par an payables le 15 juin et le 15 décembre de chaque année.

Le 19 mars 1840, le maire de Brive délivre à Léonard Victor ROME un certificat constatant qu'il jouit des droits civils et de citoyen ainsi qu'un autre certificat établissant sa libération du service militaire.

Le 9 avril 1840, le procureur du roi a présenté au tribunal de première instance à Reims une requête exposant Léonard Victor ROME, principal clerk d'avoué, en remplacement de Monsieur Robert MAILLET, démissionnaire. A la fin de cette séance et après délibération, le tribunal considère que Monsieur ROME réunit les qualités exigées par la loi pour exercer les fonctions d'avoué qu'il sollicite, sous le double rapport de la moralité et de la capacité. Les différents témoignages en sa faveur dans les différents certificats du stage ont appuyé cette décision.

Monsieur MAILLET a été nommé sur deux titres reçus des sieurs BEGIRE et BOUCHÉ. Il avait acquis cet office pour la somme de 40 000 francs. Il le revend à Léonard Victor ROME pour la somme 57 000 francs, soit avec un bénéfice de 17 000 francs qu'il justifie dans une note du 14 mai 1840 en expliquant que depuis sa nomination, les charges ont considérablement augmenté en valeur. Il ajoute également que le prix de la cession est en proportion avec les produits de la charge qui se sont élevés à plus de 10 000 francs. En effet, d'après le relevé du répertoire de monsieur MAILLET, ce dernier a traité 675 affaires sur les 5 dernières années qui ont ainsi produit une recette de 63 758 francs 36 centimes, soit une moyenne de 135 affaires et plus de 10 000 francs par an de recettes.

Dans le rapport adressé au garde des Sceaux du 10 juin 1840, le procureur du Roi rajoute en plus de cette note que dans les mains de cet avoué, l'étude s'est améliorée et il appuie cet argument en avançant qu'il s'y fait presque autant d'affaires que dans celle du sieur CHAPPUI qui a cédé son office pour la somme de 60 000 francs. Il est d'ailleurs à noter que depuis 1830, 4 charges d'avoués ont été cédées entre 58 et 66 mille francs, et que par conséquent, le prix de la cession dans le cas de monsieur MAILLET reste en dessous de la moyenne.

Le procureur du Roi fait savoir dans ce même rapport que les renseignements qu'il a pris auprès de Monsieur le procureur du Roi de la Seine étaient tous très favorables au candidat et que personnellement, Léonard Victor ROME lui est signalé comme un homme dont les habitudes de travail et de probité inspirent toute garantie. Le procureur Général appuie ainsi la candidature du sieur ROME, le nombre d'avoué près le tribunal de Reims étant fixé à 10 par l'ordonnance du 19 janvier 1820 n'étant pas dépassé. Malgré le fait que le second stage effectué par Léonard Victor ROME n'a pas été inscrit entièrement sur les registres de la chambre des avoués, le procureur du Roi est passé outre ce problème administratif. Il l'a justifié par le fait que Léonard Victor ROME était licencié en droit et avait effectué plus de 4 ans de stage de manière régulière.

Léonard Victor ROME est ainsi nommé avoué le 14 juin 1840.

Le 6 juillet 1846, ce dernier a adressé une lettre à Monsieur le Ministre de la Justice afin de lui demander s'il était possible de lui remettre certaines pièces, dont notamment son diplôme de licencié en droit ainsi que son certificat de libération du service militaire expliquant que ces deux documents sont absents de son dossier individuel.

Ce dossier personnel permet donc de comprendre pourquoi Léonard Victor ROME a quitté Brive en Corrèze pour Reims dans la Marne. Après avoir suivi un stage depuis 1829 à Brive, Léonard Victor ROME quitte donc sa commune de naissance pour la capitale afin de suivre des études de droit à la faculté de Paris. Il suit ainsi deux autres stages à Paris entre 1834 et 1839. De par son travail de qualité, son sérieux et ses compétences qui sont soulignés par chacun des avoués auprès desquels il a effectué ses stages, Léonard Victor ROME a sûrement du faire parler de lui. La bonne image qu'il a pu renvoyer explique certainement que dès lors qu'un poste géographiquement proche de Paris s'est libéré, il ait été choisi comme successeur. C'est aussi probablement la raison pour laquelle dès que Monsieur MAILLET démissionne en 1840, il appuie la candidature de Léonard Victor ROME pour lui succéder.

D'après le répertoire général de l'enregistrement²³⁵, Léonard Victor ROME cède son office d'avoué à son fils, Marie Jules ROME dans le cadre d'un acte sous-seing privé réalisé le 15 octobre 1868 à Reims. Malheureusement, le registre censé contenir cet acte étant en trop mauvais état, il n'est plus communicable. Toutefois, la date de la cession de cet office permet de deviner l'année de nomination de Marie Jules ROME.

Les documents présents dans le dossier de son fils²³⁶ permettent également de renseigner quant à la réussite professionnelle de Léonard Victor ROME. En effet, d'après l'état des produits, entre 1863 et 1867, il réalise un bénéfice de 86 880 francs, soit une moyenne de 17 370 francs de bénéfice par an. A titre d'exemple, en 1867, les recettes s'élèvent à 26 198,75 francs tandis que les dépenses s'élèvent à 4 435 francs. Il réalise ainsi un bénéfice de 21 763,75 francs pour cette année.

Il est à noter que les dépenses s'élèvent toujours à 4 435 francs, peu importe les années. Ces dernières comprennent 3 240 francs pour les clercs, 500 francs pour les frais de bureau, 500 francs pour le logement et 145 francs pour la patente, un impôt annuel. Pendant les 5 dernières années d'exercice, Léonard Victor ROME a, d'après le relevé du rôle d'audience, traité près de 706 affaires, soit seulement 31 affaires de plus que son prédécesseur Monsieur MAILLET pendant ses 5 dernières années également. Pourtant, bien qu'il n'ait pas traité plus d'affaires que son prédécesseur, son bénéfice moyen de 86 880 francs sur 5 ans est supérieur de 35% à celui de Monsieur MAILLET qui était alors de 63 758,36 francs sur 5 ans.

Sa carrière d'avoué lui permet de consolider sa position sociale, lui donnant l'occasion de s'illustrer sur le plan politique à Reims.

²³⁵ AD Marne, 3 Q 360/7, Enregistrement, Répertoire général, Volume 7 Case 571.

²³⁶ Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.

3) Implication citoyenne au sein de la municipalité

a) De conseiller municipal de plus en plus populaire ...

Avec le décret du 5 mars 1848, le suffrage universel masculin est rétabli pour tous les français de sexe masculin âgés de 21 ans, jouissant de droits civils et politiques. Le droit d'être élu est ainsi accordé à tout électeur de plus de 25 ans²³⁷. Léonard Victor ROME profite donc de cette nouvelle loi pour se présenter dès les élections de 1848. Il est ainsi élu à chaque élection entre 1848 et 1855²³⁸ mais également en 1860 et 1865²³⁹. A chaque élection, la proportion de votants en sa faveur ne cesse d'augmenter. Pour en rendre compte, j'ai fait le choix de me concentrer sur les résultats qu'il a obtenu à l'issue du second scrutin de chaque élection.

Sections	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de votants	Rapport entre le nombre de suffrages obtenus et le nombre de votants
1848 ²⁴⁰	1 523	3 501	43,5 %
1852 ²³⁹	2 753	3 704	74,3 %
1855 ²³⁹	1 923	2 213	86,9 %
1860 ²³⁹	2 270	2 538	89,4 %
1865 ²³⁹	5180	7 521	68,8 %

Résultat des élections municipales pour Léonard Victor ROME en tant que conseiller municipal entre 1848 et 1865

Ainsi, en 1848 seulement 43,5% des votants ont voté en sa faveur avant d'atteindre 89,4% en 1860. Il est toutefois à noter une inflexion à partir des élections municipales de 1865.

En tant que conseiller municipal, il participe aux délibérations municipales. Lors des élections, il se voit également attribuer la fonction d'assesseur du bureau de vote. Ainsi par exemple, en 1852, il est assesseur au sein du bureau de vote de la 2ème section du deuxième arrondissement de Reims²³⁹.

D'après le résultat des élections de 1865, Léonard Victor ROME est présenté comme « sympathique au maire ». En 1865, le maire en fonction est Edouard WERLÉ, proche des idées rétrogrades de l'Ancien Régime et de la Restauration²⁴¹.

²³⁷ APRILE Sylvie, *La Révolution Inachevée 1815/1870*, Paris, Belin, 2014.

²³⁸ AD Marne, 10 M 43, Fonds de la préfecture de la Marne, Arrondissement de Reims : états nominatifs des conseillers municipaux 1834-1856.

²³⁹ AD Marne, 12 M 236, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1849-1870.

²⁴⁰ AD Marne, 12 M 235, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1834-1848.

²⁴¹ BOUSSINESQ Georges, LAURENT Gustave, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours, Tome II*, Matot-Braine, Reims, 1980.

b) ... à adjoint au maire de moins en moins populaire

Le 24 février 1868, le maire WERLÉ élu depuis le 22 septembre 1852 démissionne. La démission de ses 4 adjoints quant à elle est acceptée le 19 mai 1868. Le même jour, le préfet du département de la Marne nomme ainsi 4 nouveaux adjoints parmi les conseillers municipaux afin de remplir à titre provisoire les fonctions municipales de la ville de Reims. Conformément à l'article 4 de la loi du 5 mai 1855, les adjoints provisoires sont choisis dans l'ordre d'inscription au tableau des membres du conseil municipal. Léonard Victor ROME est ainsi nommé adjoint provisoire en remplacement d'Aimé LANSON. Il est également stipulé que Monsieur ROME signera comme faisant fonctions de maire et sera co-délégué comme faisant fonctions d'adjoint. L'installation des membres délégués a eu lieu le 20 mai²⁴².

Dans une lettre du préfet de la Marne en date du 22 mai 1868 adressée à Monsieur le Ministre, il est écrit que « Monsieur ROME, le chef de la municipalité intérimaire a pris immédiatement la présidence de l'assemblée. Un accueil sympathique a été fait à la commission provisoire, Monsieur ROME surtout rencontrant les sympathies de tous dans le conseil. »²⁴². Ce passage témoigne encore une fois de la popularité et du niveau d'appréciation par les rémois de Léonard Victor ROME.

Le 4 juillet 1868, suite aux nouvelles élections, Léonard Victor ROME est nommé adjoint au nouveau maire de Reims, Simon DAUPHINOT. La fortune personnelle de Monsieur ROME est alors estimée à 30 000 francs de revenus.²⁴³ (Annexe 12)

Le 19 juillet 1870, Napoléon III entre en guerre contre Guillaume Ier. C'est le début de la guerre franco-prussienne. Le 4 septembre 1870, l'armée française défaite à Sedan est obligée de capituler. Très vite, Reims se retrouve occupée par près de 30 à 40 000 Prussiens. Le même jour, la Troisième République est proclamée à Paris et un gouvernement de la Défense Nationale est mis en place. Face à cette nouvelle, le maire et les adjoints de Reims décident le 8 septembre 1870 de donner leur démission, en avançant le fait qu'avec la chute du gouvernement impérial, leur mandat est annulé. Une nouvelle commission municipale est alors mise en place, comportant 10 membres dont le maire démissionnant, Simon DAUPHINOT et Léonard Victor ROME afin d'administrer la ville le temps de la mise en place d'une nouvelle municipalité. Toutefois, les autorités allemandes ont pris cette démission et cette commission provisoire comme une forme de révolution, si bien que Simon DAUPHINOT est obligé de reprendre ses fonctions tout comme ses adjoints²⁴⁴.

Le 8 février, après son élection à l'Assemblée Nationale, Simon DAUPHINOT et ses adjoints ont de nouveau porté leur démission. Mais les autorités allemandes l'ont refusée si bien que Léonard Victor ROME est resté également à ses fonctions d'adjoint²⁴⁴.

²⁴² AD Marne, 12 M 236, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1849-1870.

²⁴³ AD Marne, 10 M 42, Fonds de la préfecture de la Marne, Arrondissement de Reims : états nominatifs des maires et des adjoints, 1843-1873.

²⁴⁴ BOUSSINESQ Georges, LAURENT Gustave, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours, Tome II*, Matot-Braine, Reims, 1980.

Lors des élections municipales de mai 1871, Léonard Victor ROME passe d'assesseurs lors des élections précédentes à président du bureau de la 1^{re} section de Reims. Sur 7 529 votants, ce dernier obtient 4 406 voix. Seulement 60,1% des votants ont voté pour lui. Il retombe ainsi à la vingtième place dans l'ordre d'inscription au tableau des membres du conseil municipal²⁴⁵.

Toutefois, le gouvernement est revenu sur cette élection. En effet, sous l'Empire, le choix du maire et des adjoints revient au gouvernement. Depuis la proclamation de la République, cette décision revient au conseil municipal. Mais dans les grandes villes de plus de 20 000 âmes, dont Reims fait partie, la nomination de ces derniers par le gouvernement est de nouveau imposée.²⁴⁶ Après les élections municipales de 1871, le choix aurait dû revenir au gouvernement, mais celui-ci a ordonné au conseil municipal de se réunir pour faire une proposition. Le 14 mai, César POULAIN est ainsi accepté en tant que maire. Mais dans le contexte de l'occupation allemande qui malgré la fin de la guerre est toujours effective à Reims, il a démissionné en octobre avec ses 4 adjoints et a été remplacé par Victor DIANCOURT. Ainsi, Léonard Victor ROME n'est plus que conseiller municipal à cette période. Mais d'après la liste des résultats des élections municipales dressée par la sous-préfecture à destination du préfet, Léonard Victor ROME est un conservateur libéral. Il fait partie en effet des 13 monarchistes composant la municipalité²⁴⁵.

Mais le 20 janvier 1874, une nouvelle loi a donné de nouveau le droit au gouvernement de changer les municipalités sans consulter le conseil municipal, si bien que dès le 2 février, le préfet a décidé de maintenir le maire, Victor DIANCOURT mais de remplacer ses 4 adjoints républicains par des monarchistes, dont Léonard Victor ROME. Le maire a dès le lendemain envoyé sa démission ainsi que 2 des adjoints. Le 11 février, le président Mac-Mahon a désigné Henri PARIS comme nouveau maire et Léonard Victor ROME est alors encore conservé comme adjoint²⁴⁶. Mais aux élections municipales du 22 novembre 1874, les républicains présents au conseil ainsi que l'opinion rémoise ont chassé les monarchistes de la municipalité²⁴⁵ et Léonard Victor ROME se retire alors de la vie politique. Il ne fait même plus partie des conseillers municipaux en 1874²⁴⁵. En 1875, d'après le second acte de mariage de son fils, Léonard Victor ROME est présenté comme étant un ancien adjoint au maire, témoignant qu'il s'est bien retiré de la politique.

Léonard Victor ROME est donc un conservateur, ayant connu une grande popularité notamment sous le mandat du maire WERLÉ entre 1848 et 1868, en soutenant notamment les idées de l'Empire. Après avoir atteint l'apogée de sa carrière politique en 1860, il a profité de la popularité qu'il avait acquise afin de se faire élire de nouveau au sein du conseil municipal, lui permettant même de finir adjoint au maire. Toutefois, avec la chute du Second Empire, il a pu bénéficié un temps du soutien du gouvernement avant de perdre en popularité face aux affirmations des idées républicaines conduisant à sa mise en retrait de la politique.

²⁴⁵ AD Marne, 12 M 237, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1871-1880.

²⁴⁶ BOUSSINESQ Georges, LAURENT Gustave, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours, Tome II*, Matot-Braine, Reims, 1980.

II- Un couple de spéculateurs

1) Acquisitions d'obligations et d'actions

Tout au long de leur mariage, Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY acquièrent nombre d'obligations et d'actions comme en relatent leurs déclarations de mutation par décès respectives^{247 248}. Toutefois, il est à noter que les obligations et actions qui sont détaillées par la suite ne correspondent qu'à celles dont ils étaient en possession au moment de leur décès. Il n'est pas inenvisageable par exemple qu'ils aient acquis d'autres actions pendant leur mariage et qu'ils les aient déjà revendus.

A leur décès, ils ont ainsi investi dans 350 obligations des chemins de fer de l'Est, 170 obligations des chemins de fer des Ardennes, 93 obligations des chemins de fer du Midi, 50 obligations des chemins de fer de l'Ouest, 50 obligations des chemins de fer Grand Central, 10 obligations des chemins de fer P.L.M. en 1858, 22 obligations dans la même compagnie en 1866 et enfin 147 obligations des villes de Roubaix et Tourcoing. Toutes ces obligations sont soumises à 3% d'intérêts.

Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY se tournent également vers l'acquisition d'actions, dont 48 auprès du comptoir d'escompte de Reims, 30 actions de la caisse communautaire de Reims, 2 actions chez Villemillot Rogelet et compagnie, 2 actions au salon de lecture de Reims, 100 actions dans la société d'omnibus et petites voitures de Reims, 4 actions des établissements économiques de Reims, 1 action de la compagnie d'assurance l'abeille (incendie) et 1 action des écoles libres de Reims.

Une action est un titre de capital associé à un droit de propriété au sein d'une entreprise. Elle se différencie d'une obligation qui est un titre de créance s'accompagnant d'une promesse de remboursement des intérêts. L'obligation est donc un placement plus sûr alors que l'action peut perdre ou gagner de la valeur en fonction du cours. Le couple a donc fait le choix d'investir davantage dans les obligations, afin de gagner de l'argent sans prendre trop de risque. Il est à noter qu'ils se sont tournés vers les compagnies de chemin de fer, alors en plein essor dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle sous l'impulsion de Napoléon III qui entend mener une politique de développement de chemin de fer. Il garantit la valeur des compagnies ferroviaires par l'Etat lui-même²⁴⁹. C'est une valeur refuge pour les épargnants français. De même que c'est dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que les villes de Tourcoing et de Roubaix commencent à se développer, notamment sur le plan industriel. Pour ce qui concerne les actions, ils ont davantage investi auprès d'entreprises rémoises. Cet intérêt pour les actions et obligations explique certainement qu'à sa mort, Léonard Victor ROME est Président du Conseil d'administration du Mont-de-Piété de Reims²⁵⁰, un organisme de prêt sur gage fondé en 1822 dont l'objectif est de faciliter les prêts d'argent, en particulier en faveur des plus démunis.

²⁴⁷ AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

²⁴⁸ AD Marne, 3 Q 364/120, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1881.

²⁴⁹ APRILE Sylvie, *La Révolution Inachevée 1815/1870*, Paris, Belin, 2014.

²⁵⁰ AD Marne, 2 E 534/555, État-civil, Reims, Décès 1880.

2) Investissement immobilier

Afin de connaître les différents biens que Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY ont pu acquérir au cours de leur vie, je me suis tournée vers les hypothèques. J'ai ainsi pu retrouver dans le répertoire des formalités hypothécaires²⁵¹ de Léonard Victor ROME la mention de 5 actes transcrits à son nom dont 4 en commun avec sa conjointe. Après consultation de chacun de ces actes dans le registre de transcription des actes de mutations de propriétés d'immeubles, il s'avère que tous les actes d'acquisition et de vente sont passés devant leur notaire Maître MARGUET. Mais les archives notariales de ce notaire ayant été détruites pendant la Première Guerre mondiale, j'ai donc dû me contenter des informations contenues dans les transcriptions. L'acquisition des biens vendus par les époux est détaillée dans la partie « Origine de la propriété » des actes de transcription de chacune des ventes. Il s'avère donc qu'à partir des années 1847, Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY se sont tournés vers l'investissement immobilier.

Le 20 décembre 1847²⁵², le couple acquiert deux immeubles de Monsieur Emile Henri Tony BOULANGER d'après un acte passé devant Maître MARGUET. L'achat de ces deux immeubles, situés à Reims 3 rue Salin et 10 rue de POUILLY a été fait moyennant le prix de 20 000 francs dont la moitié a été payée comptant par Monsieur et Madame ROME le jour de l'acquisition. Le reste de la somme due a été payée le 3 novembre 1848. La minute de Maître MARGUET aurait permis d'en apprendre davantage concernant les modalités d'acquisition de ces deux immeubles.

Après avoir acquis ces deux maisons le 20 décembre 1847, le 6 mars 1854, Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY revendent celle du 3 rue Salin, au prix de 7 500 francs à Monsieur Joseph PREVOST et à son épouse Madame Antoinette Henriette BOURDIN. L'article 4 des charges et conditions de l'acte de vente de cet immeuble permet d'apprendre que ledit immeuble était loué par le biais de baux faits verbalement aux sieurs GERMINET et CHEVENOT, permettant ainsi à Monsieur et Madame ROME de toucher des revenus de cet immeuble. Toutefois, le montant de cette location n'est pas donné. Les acquéreurs s'obligent à la payer en quinze portions de 500 francs par an à partir du 24 mars 1854, date à laquelle ils en sont entrés en jouissance. A cette somme s'ajoute les 5% d'intérêts annuels qui seront perçus annuellement par Monsieur et Madame ROME. Cet acte de vente, passé devant Maître CRÉTÉ²⁵³ et Maître MARGUET a été enregistré par le bureau des hypothèques le 16 mars 1854²⁵¹.

²⁵¹ AD Marne, 4 Q 3/735, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 160 case 349.

²⁵² AD Marne, 4 Q 3/2293, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 430 n°202 (mars 1854).

²⁵³ AD Marne, 4 E 17153, Archives notariales, Maître CRÉTÉ, notaire à Reims, minutes janvier 1854 - mars 1854.

Le 31 mars 1859, par un acte passé devant le notaire Maître GERARD²⁵⁴, le couple ROME/LUNDY vend également la maison 10 rue de POUILLY, acquise en 1847 à Luc Antoine CASCANI et à son épouse Louise Catherine Flore OUDIETTE. Cette maison était louée verbalement sans qu'il ne soit précisé le nom du locataire ni le montant du loyer. Monsieur et Madame CASCANI ont acquis cette maison pour la somme de 10 000 francs, payée comptant au moment de l'acquisition par le couple. Ils sont entrés en jouissance de la maison à compter du 24 avril 1859. Cet acte est enregistré le 18 avril 1859 au bureau des hypothèques²⁵⁵.

Le 9 juin 1851, Léonard Victor ROME ainsi que Marie Valentine LUNDY achètent solidairement à Louis Charles Pierre TAPIN, à Louis Besnard DUVAL et Marie Claire TAPIN son épouse, et à Julien Isidore HENRIOT et Louise Marie Angélique TAPIN son épouse, une maison à Reims, 45 rue de Talleyrand pour la somme de 60 000 francs. Ils ont payé 20 000 francs comptant et s'engagent à payer les 40 000 francs restant dans les 4 ans à venir en un seul ou plusieurs paiements, dont le moindre ne peut être inférieur à 10 000 francs. Jusqu'au paiement de ladite somme, ils sont également soumis à 5% d'intérêts payable par semestre. Cette maison est composée de plusieurs dépendances dont Monsieur et Madame ROME peuvent disposer comme bon leur semble. Ils se sont engagés à la prendre dans l'état actuel au moment de la vente ainsi qu'avec tous les objets qui y sont placés. Ils sont entrés en jouissance de cette maison le 24 juin 1851. Cet acte de vente est passé devant Maître MARGUET. Il est enregistré le 5 juillet 1851 par le bureau des hypothèques sur deux registres^{256 257}.

Entre le 24 janvier et le 3 février 1860, Marie Valentine LUNDY, mais également Dieudonné LUNDY, père de cette dernière, ainsi que Marie Louise Valentine PANIS, Alphonse Joseph PANIS et Henri Charles PANIS, les enfants de Marie Félicité LUNDY, son autre fille ont vendu conjointement un immeuble 61 rue du Bourg Saint Denis aux hospices civils de la ville de Reims. En effet, dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'hôpital Saint Marcoul, les hospices civils ont acquis cette maison au prix de 10 000 francs. Cette maison avait été acquise comme vu précédemment par Dieudonné LUNDY et son épouse Marie Louise GIGOT. A la mort de cette dernière en 1839, cette maison dépendant de la communauté était ainsi revenue pour partie à ses héritiers. Sa seconde fille étant décédée en 1847, ce sont ses 3 enfants issus de son mariage avec Celse Joseph PANIS qui en ont hérité. Ainsi, au moment de la vente, la maison appartient pour :

- 1/12ème à Dieudonné LUNDY
- 3/12ème à Marie Valentine LUNDY, héritière pour moitié de sa mère
- 1/12ème à chacun des trois enfants de Marie Félicité LUNDY/PANIS, chacun héritier pour un tiers de leur mère susnommée

²⁵⁴ AD Marne, 4 E 17271, Archives notariales, Maître GÉRARD, notaire à Reims, minutes janvier 1859 - mars 1859

²⁵⁵ AD Marne, 4 Q 3 2471, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 608, n°1070 (avril 1859).

²⁵⁶ AD Marne, 4 Q 3/2254, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 391 n°404 (juillet 1851).

²⁵⁷ AD Marne, 4 Q 3/2255, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 392 n°1 (juillet 1851).

L'hôpital Saint-Marcoul est entré en jouissance de cet immeuble à partir du 1er octobre 1859. L'acquisition de cet immeuble est soumise à 5% d'intérêts, payables annuellement à compter de la dite date. Tous les paiements principal et intérêts sont valablement effectués entre les mains de Léonard Victor ROME, vendeur au côté de sa femme. Cet acte passé devant Maître MARGUET est enregistré par le bureau des hypothèques le 24 février 1860²⁵⁸.

Le 2 août 1869, Léonard Victor ROME ainsi que son fils, Marie Jules ROME acquièrent ensemble de Thérèse Henriette HUBERT une maison à Reims, située au 11 rue de Talleyrand, dans la même rue où ils résident puisqu'ils habitent tous deux au 45 rue de Talleyrand. Ils ont acquis cette maison pour la somme de 200 000 francs dont 81 000 francs sont payés comptant à Mademoiselle HUBERT. Le reste de la somme est à payer à l'ancien propriétaire, un certain Monsieur Auguste BARRACHIN à qui cette somme est due par Mademoiselle HUBERT. Cette somme est soumise à un intérêt de 5% par an, payable annuellement le premier juillet de chaque année. Ils sont entrés en jouissance de cette maison à partir du 2 août 1869. Cet acte, passé devant Maître MARGUET est enregistré au bureau des hypothèques de Reims le 12 février 1870²⁵⁹.

Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY investissent ainsi près de 80 000 francs dans l'immobilier auxquels se rajoutent les 200 000 francs investis par ce dernier et son fils, Marie Jules ROME. Il est à noter que les deux premières maisons 3 rue Salin et 10 rue Talleyrand qu'ils ont acquis en 1847 au prix de 20 000 francs les deux ont été revendues quelques années plus tard à moindre coût. En effet, la première est revendue en 1854 au prix de 7 500 francs tandis que la deuxième est revendue au prix de 10 000 francs en 1859. La première maison semble donc avoir perdue de sa valeur. Toutefois, ces deux maisons ayant été louées entre l'acquisition et la vente, il est probable que sur les 7 et 12 années de location leur aient rapporté beaucoup plus que les 2 500 francs qu'ils ont perdu entre le prix d'achat et de revente.

La troisième maison qu'ils ont acquis 45 rue de Talleyrand n'était pas destinée à être vendue puisque c'est la maison dans laquelle le couple a vécu jusqu'à la fin de leur vie. Il est à noter qu'il s'agit de la maison dans laquelle ils sont recensés à partir de 1856. Mais il est possible d'imaginer qu'ils y résident depuis qu'ils en sont rentrés en jouissance en 1851. Cet immeuble comprenant une dépendance, le ménage du couple n'occupe qu'une partie de l'immeuble. Ainsi, en 1856²⁶⁰, un deuxième ménage composé de Jean Charles LUCOTTE et d'Adélaïde PASQUIER occupe également la maison. Il est possible que Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY, bien qu'ils aient acquis la maison pour y vivre, utilisent la dépendance pour la louer afin d'en tirer profit. En 1861²⁶¹, la maison est ainsi occupée par un autre ménage composé de Félicie DUCHESNE, Coralie DUCHESNE et une domestique, Marie Jeanne DIDIER. En 1866²⁶², un nouveau ménage y est recensé, constitué de Hyacinthe LEGRAS, Léonie BOULAT et Hélienne LEGRAS.

²⁵⁸ AD Marne, 4 Q 3/2501, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 638 n°504 (février 1860).

²⁵⁹ AD Marne, 4 Q 3/2915, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 1052 n°434 (février 1870).

²⁶⁰ AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

²⁶¹ AD Marne, 122 M 133/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1861.

²⁶² AD Marne, 122 M 158/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1866.

A partir de 1872²⁶³, le second ménage n'est plus constitué par une famille tiers mais par le fils du couple, Marie Jules ROME et son épouse. Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY ont ainsi pu tirer des revenus des locations. A la mort de Léonard Victor ROME, d'après sa déclaration de mutation par décès²⁶⁴, une partie de la maison est louée à leur fils pour la somme de 2000 francs annuel.

La quatrième maison 61 rue du Bourg Saint-Denis est quant à elle bénéfique puisque Marie Valentine LUNDY a hérité d'une part de cette maison au décès de sa mère. Ils ont donc pu toucher des bénéfices de cette maison sans avoir besoin d'y investir.

Enfin, la cinquième maison acquise avec son fils au 11 rue de Talleyrand est également un investissement visant à être loué afin de leur rapporter des revenus. Ainsi, au décès de Léonard Victor ROME, cette maison est louée pour 6000 francs par an à un certain Germain EUSSON²⁶³. La maison leur appartenant pour moitié chacun, chacun doit donc toucher 3000 francs de cette maison par an.

III- Décès et héritage

1) Décès des époux

Léonard Victor ROME décède le 11 mars 1880 à l'âge de 66 ans dans sa demeure au 45 rue de Talleyrand²⁶⁵ (Annexe 13). Celse Joseph PANIS, son beau-frère et Alphonse Joseph PANIS, son neveu ont déclaré son décès. Léonard Victor ROME en plus d'avoir été avoué, adjoint au maire de la ville de Reims et président du conseil d'administration du Mont-de-Piété a également été suppléant de la justice de la paix du deuxième canton. Tout comme pour sa carrière d'avoué, il aurait pu être intéressant de s'intéresser à son dossier individuel en tant que suppléant de la justice de la paix conservé à Pierrefitte aux archives de la Justice de paix entre 1796 et 1958. En 1875, dans l'acte de mariage de son fils, il est présenté comme étant ancien avoué et ancien adjoint au maire. Il n'est pas indiqué qu'il est suppléant de la justice de paix du deuxième canton. Je suppose donc qu'il a été nommé entre 1875 et 1879. Il aurait fallu se rendre directement aux archives de Pierrefitte afin de consulter les dossiers de ces 4 années pour en apprendre un peu plus concernant cette mention.

Marie Valentine LUNDY décède quant à elle le 24 avril 1881²⁶⁶ (Annexe 14). Tout comme pour son mari, ce sont son neveu maternel, Alphonse Joseph PANIS et son beau frère Celse Joseph PANIS, qui ont déclaré son décès le 25 avril 1881. Elle décède à l'âge de 65 ans en sa demeure à Reims au 45 rue de Talleyrand.

²⁶³ AD Marne, 122 M 177, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1872.

²⁶⁴ AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

²⁶⁵ AD Marne, 2 E 534/555, État-civil, Reims, Décès 1880.

²⁶⁶ AD Marne, 2 E 534/557, État-civil, Reims, Décès 1881.

Léonard Victor ROME et sa femme sont tous les deux enterrés au cimetière du Nord²⁶⁷. Ce cimetière ouvert en 1787 surnommé le « Père-Lachaise rémois » est le cimetière où sont enterrés la plupart des illustres rémois. Il semble donc logique qu'au vu de leur train de vie, ces deux derniers aient été enterrés dans ce cimetière.

Léonard Victor ROME ainsi que sa femme sont ainsi inhumés au canton 16 du cimetière. Il s'avère que ces derniers sont enterrés dans une chapelle funéraire. Il s'agit d'une petite maison dont l'entrée se fait par une porte en fer. Ce type de monument funéraire était à l'époque destiné aux familles aisées puisqu'il s'agit d'une construction coûteuse. Le fait qu'ils y soient enterrés témoigne ainsi du milieu social de ces derniers. La chapelle, ici en pierre, contient en son intérieur un autel. Les cercueils sont entreposés dans une fosse accessible à l'intérieur du monument. L'intérieur de la chapelle est illuminé par des vitraux colorés qui permettent de faire rentrer la lumière. Sur chacun des murs à l'intérieur du monument sont également accrochées des plaques de marbre sur lesquelles sont indiquées toutes les personnes de la famille qui sont enterrés au sein de cette chapelle. Chacune de ces plaques portent ainsi le nom et prénom de la personne mais également le nom de son époux ou épouse ainsi que leur date de naissance et de décès. La devise inscrite sur les vitraux « Ego sum resurrectio et vita » signifiant « je suis la résurrection et la vie », la présence de la croix en haut de la chapelle et la forme elle-même du monument funéraire montre qu'il s'agissait d'un couple de croyants. (Annexe 15).

2) Etat du patrimoine

La maison 45 rue de Talleyrand dans laquelle Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY illustre bien le milieu social et le niveau de vie de ce couple. Bien qu'il n'y ait pas d'inventaire après décès, la description de la maison dans l'acte de vente au moment de l'acquisition permet d'en rendre compte^{268 269} (Annexe 16).

L'organisation spatiale de la maison et la description succincte de l'immeuble est révélatrice du milieu social de Léonard Victor ROME et de Marie Valentine LUNDY, adoptant des pratiques bourgeoises.

L'intérieur des maisons bourgeoises passe par la recherche d'intimité et par la spécialisation des pièces. Les différents paliers et corridors permettent de séparer les pièces les unes des autres renvoyant à une relative spécialisation fonctionnelle des pièces. Ainsi, la maison comporte de nombreuses pièces, chacune ayant sa fonction telle que la salle à manger, le salon, la cuisine, la grande cuisine servant de buanderie, les lieux d'aisance ou encore les différentes chambres au nombre de 10. La présence du cabinet sous l'escalier est également caractéristique de cette recherche de l'intimité et de ces pratiques bourgeoises.

²⁶⁷ OCHA Alphonse, *Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise*, Guerlin, Reims, 1998.

²⁶⁸ AD Marne, 4 Q 3/2254, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 391 n°404 (juillet 1851).

²⁶⁹ AD Marne, 4 Q 3/2255, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 392 n°1 (juillet 1851).

Il est à noter également que plusieurs pièces possèdent des cheminées telles que dans le salon, dans la cuisine, dans les chambres et même dans le corridor. Ce n'est pas seulement la pièce principale qui est chauffée mais plusieurs pièces, se distinguant ainsi des maisons populaires. La décoration des cheminées en marbre témoigne également de l'opulence de cette maison. De plus, les murs sont garnis de décorations, permettant de se distinguer socialement. Cet habillement des murs passe par les différentes glaces ou les peintures anciennes.

Le cabinet servant de bibliothèque, le jardin entretenu et décoré d'arbustes ou encore la terrasse donnant sur la Place d'Erlon se rapproche également du mode de vie bourgeois, qui s'adonne au plaisir et aux loisirs²⁷⁰.

3) Communauté et succession

Malgré l'absence d'inventaire après décès, les déclarations de mutations près décès des deux époux permettent de renseigner sur l'état de la communauté au moment de leur décès et de l'héritage qu'ils cèdent ainsi à leur fils unique et seul héritier Marie Jules ROME.

Au décès de Léonard Victor ROME, il est précisé que Marie Valentine LUNDY renonce aux avantages faites par son mari dans le contrat de mariage selon un acte reçu par Maitre LEMOINE à Reims le 25 août 1880. Malheureusement, le contrat de mariage reçu par Maitre MARGUET et les minutes de Maitre LEMOINE ayant été détruites par la guerre, je n'ai pu obtenir plus d'informations concernant cet acte.

La table des successions et absences²⁷¹ indique que la déclaration de succession du mari date du 1er septembre 1880. Ainsi, d'après la déclaration de mutation près décès de Léonard Victor ROME²⁷², pendant la durée du mariage, Marie Valentine LUNDY a apporté en mariage 57 000 francs suivant son contrat de mariage et a hérité de son père lors de sa succession en 1860 de 37 624,65 francs et 66 222,45 francs lors du partage reçu par Maitre MARGUET le 13 février 1863 et de la succession de sa soeur. A ces reprises, il faut retirer les récompenses correspondant aux droits de mutations relatifs aux deux successions soit la somme de 5 509,80 francs. Au final, la reprise de la veuve Marie Valentine LUNDY s'élève donc à 155 342,30 francs.

Léonard Victor ROME quant à lui a apporté en mariage 20 250 francs. Toutefois, les récompenses du défunt sont supérieures à la reprise. En effet, elles comprennent quant à elle un solde de 38 000 francs, payé par la communauté du prix de l'étude d'avoué, apporté en mariage par le défunt et un solde de 20 000 francs correspondant à la dot constituée pour son fils tel que le stipule son contrat de mariage. Les récompenses du défunt s'élèvent ainsi à 37 750 francs.

²⁷⁰ MARTIN FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIXème siècle suivi de Les rites de la vie privée bourgeoise*, Points, Lonrai, 2015.

²⁷¹ AD Marne, 3 Q 375/32, Enregistrement, Table des successions et absences, 1880-1881.

²⁷² AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

La communauté mobilière quant à elle est composée de 10 000 francs pour la prisée de l'état estimatif, de 500 francs de deniers comptants, de 25 500 francs sur 2 créanciers et de 4 075,2 francs de solde créditeur auprès d'un agent de change. Elle comporte également deux proratas de loyers pour la maison 11 rue de Talleyrand de 770,50 francs et celui du 45 rue de Talleyrand loué à son fils pour 306 francs. A ceci, s'ajoutent 842 obligations estimés à 290 748,75 francs et à 93 actions diverses dont l'estimation est portée à 63 456 francs au moment du décès. Il faut prendre en compte le fait qu'il est possible que la valeur des actions et obligations ne soient pas corrélées au cours boursier au moment de la déclaration.

En y rajoutant les récompenses cumulées à la charge de la communauté de 37 750 francs, l'actif de la communauté mobilière s'élève ainsi à 433 106,45 francs. En y déduisant la reprise de Marie Valentine LUNDY et son préciput dont la somme s'élève à 156 842,30 francs, le bénéfice de la communauté mobilière est ainsi de 276 264,45 francs.

Concernant les immeubles qu'ils ont acquis pendant le mariage, les deux maisons, celle au 11 rue de Talleyrand n'appartenant que pour moitié à la communauté qui l'a acquise indivisément avec leur fils et celle au 45 rue de Talleyrand, rapportent des revenus s'élevant à 11 500 francs par an. Le bien est calculé à partir du montant du loyer perçu par le propriétaire lorsqu'il n'exploitait pas lui même le bien. Il faut multiplier la valeur du loyer annuel par 20. Les immeubles représentent donc 230 000 francs.

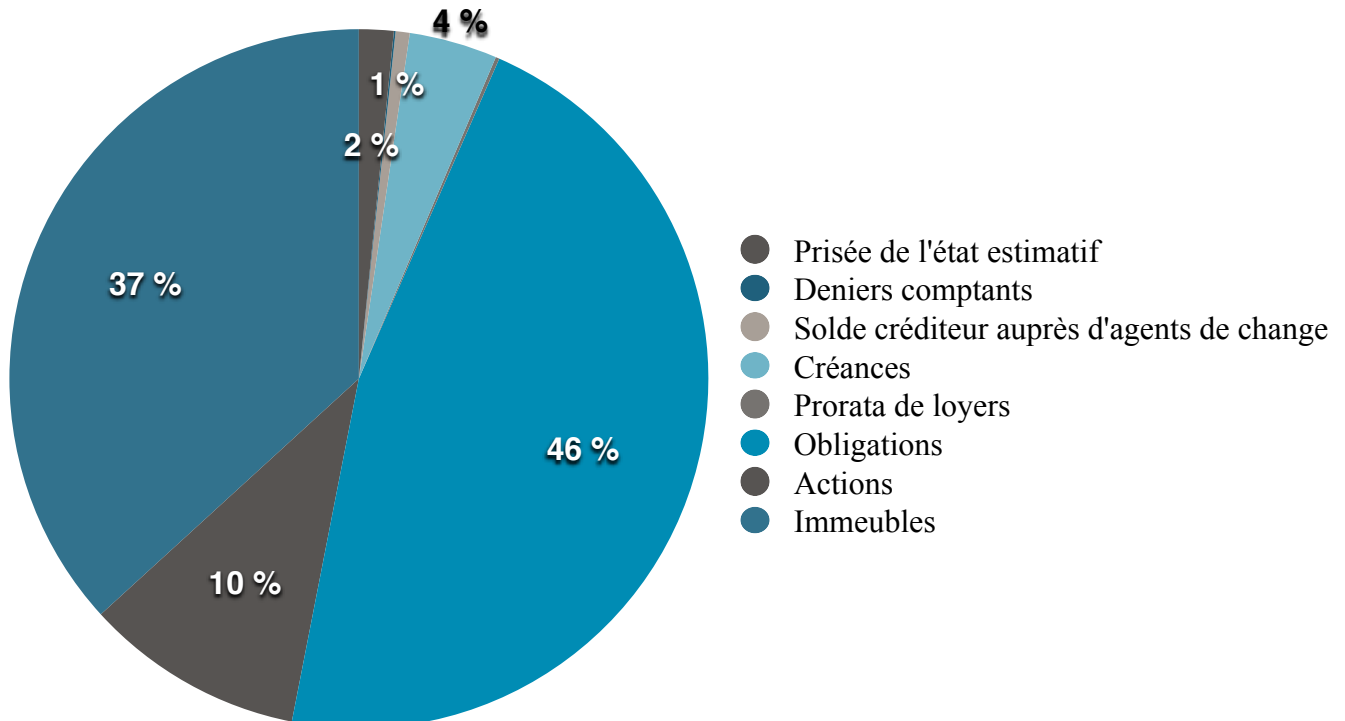


Diagramme circulaire représentant la communauté au décès de Léonard Victor ROME

La table des successions et absences²⁷³ fait mention de la déclaration de mutation près décès de Marie Valentine LUNDY en date du 24 octobre 1881²⁷⁴. Celle-ci indique que la communauté d'entre les époux ROME/LUNDY est restée indivise entre la veuve et son fils, si bien que la valeur de la communauté est identique à quelques exceptions près.

L'actif de la communauté mobilière s'élève ainsi à 437 467,61 francs contre 433 505,75 francs en 1880. La différence est en partie liée à l'évolution du cours des obligations et des actions jouant sur l'évaluation de leurs prix. En y déduisant la reprise de Marie Valentine LUNDY et son préciput dont le total s'élève à 156 842,30 francs, le bénéfice net à partager de la communauté mobilière est ainsi de 280 625,31 francs. La valeur des immeubles de la communauté est toujours de 230 000 francs.

En tant que fils unique, Jules Mari ROME en est donc le seul héritier.

²⁷³ AD Marne, 3 Q 375/32, Enregistrement, Table des successions et absences, 1880-1881.

²⁷⁴ AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.

Quatrième chapitre : Prosperité et descendance

I- Jules Marie ROME, un fils unique

1) De la naissance à la carrière militaire

Marie Jules ROME est donc né, comme vu précédemment le 26 décembre 1842 à Reims. Il fait donc partie de la classe 1862 pour le service militaire. La liste du contingent départemental²⁷⁵ pour cette classe permet d'imaginer à quoi ressemblait son physique. Il est décrit comme ayant les cheveux et sourcils châains, les yeux bruns, le front haut, le nez relevé, une bouche moyenne, un menton rond, un visage ovale et un teint ordinaire. Il mesure alors 1 mètre 78. Il est alors déjà étudiant en droit.

Il a tiré le numéro 58 lors du tirage au sort qui a eu lieu à Reims dans le premier canton. Mais dans la case « date et indication des mutations survenues » il est indiqué qu'il a été exonéré du service militaire. Il est également inscrit comme exonéré sur la liste auxiliaire des jeunes soldats du contingent départemental²⁷⁶. Sur les procès-verbaux des décisions du conseil de révision du 1er canton de Reims qui s'est réuni le 8 avril 1863 à Reims²⁷⁷, il est pourtant indiqué qu'il est propre au service. En réalité, bien qu'il y soit apte, il a été libéré du service militaire car il a payé une exonération. Il s'agit d'un nouveau système mis en place par la loi du 26 avril 1855 ayant transformé le système du remplacement. En versant une certaine somme à la Caisse de dotation de l'armée, le jeune soldat évite le service militaire. Cette somme sert en réalité à rengager d'anciens soldats. En payant cette exonération, Marie Jules ROME a ainsi échappé au service militaire. Un certificat en attestant se trouvait dans son dossier personnel de nomination d'avoué²⁷⁸ (Annexe 17).

²⁷⁵ AD Marne, 1 R 533, Archives militaires, Liste du contingent départemental et supplément à cette liste, 1862.

²⁷⁶ AD Marne, 1 R 534, Archives militaires, Liste auxiliaire des jeunes soldats du contingent départemental, 1862.

²⁷⁷ AD Marne, 1 R 535, Archives militaires, Procès-verbaux des décisions du conseil de révision (par cantons), 1863.

²⁷⁸ Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.

2) Premier mariage et descendance

Marie Jules ROME se marie une première fois avec Victoire Marie Alix ETIENNE.

a) Famille de la conjointe

Victoire Maria Alix ETIENNE est née à Reims le 20 avril 1845²⁷⁹. Elle est la fille de Jean Baptiste Edouard ETIENNE et d'Ursule Désirée LEFRANC.

Jean Baptiste Edouard ETIENNE est né à Marats dans la Meuse le 6 février 1809²⁸⁰. Il est le fils de Jean ETIENNE, négociant, et d'Agnès BRICHARD. Il est décédé à Dinant en Belgique le 18 septembre 1870. Son acte de décès est transcrit dans les registres de décès de la ville de Reims le 29 novembre 1871²⁸¹.

Ursule Désirée LEFRANC est née à Reims le 20 novembre 1821²⁸². Elle est la fille de Dominique LEFRANC et de Victoire Adelaïde DEGODET. Elle est décédée le 21 octobre 1870 en sa demeure à Reims, 1 mois après son défunt mari²⁸³.

Ces derniers se marient ensemble le 3 juillet 1844 à Reims²⁸⁴. De cette union ils ont seulement Victoire Maria Alix.

A la naissance de leur fille, Jean Baptiste Edouard ETIENNE est négociant. Dès le recensement de 1846, le ménage du couple comprend une domestique, nommée Rose LEDUC, signe qu'il s'agit d'une famille bourgeoise²⁸⁵. En 1856, d'après le recensement²⁸⁶, Jean Baptiste Edouard ETIENNE et Ursule Désirée LEFRANC demeurent au 92 Place Drouet d'Erlon, en plein centre de Reims, témoignant de leur niveau social important puisque ce sont principalement les bourgeois et les familles aisées qui ont les moyens de se loger dans ces rues plein centre. A partir de 1861, ils emploient également une fille de chambre en plus d'une domestique²⁸⁷.

Je n'ai pas trouvé la mention de Jean Baptiste Edouard ETIENNE dans la table des successions et absences de 1869/1870²⁸⁸ alors que dans celle de 1870/1871²⁸⁹ je l'ai trouvé avec la mention « double emploi avec le volume précédent ». N'ayant pas eu l'opportunité de me rendre de nouveaux aux Archives départementales de la Marne et disposant déjà de celle de son épouse dont la déclaration de succession est datée du 22 avril 1872, je n'ai pas pu éclaircir ce point.

²⁷⁹ AD Marne, 2 E 534/252, État-civil, Reims, Naissances 1845.

²⁸⁰ AD Meuse, 2 E 326, État-civil, Marats, Naissances, mariages, décès 1802-1812.

²⁸¹ AD Marne, 2 E 534/546, État-civil, Reims, Décès 1871.

²⁸² AD Marne, 2 E 534/227, État-civil, Reims, Naissances 1821.

²⁸³ AD Marne, 2 E 534/545, État-civil, Reims, Décès 1870.

²⁸⁴ AD Marne, 2 E 534/398, État-civil, Reims, Mariages 1844.

²⁸⁵ AD Marne, 122 M 44/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1846.

²⁸⁶ AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

²⁸⁷ AD Marne, 122 M 133/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1861.

²⁸⁸ AD Marne, 3 Q 375/25, Enregistrement, Table des successions et absences, 1869-1870.

²⁸⁹ AD Marne, 3 Q 375/26, Enregistrement, Table des successions et absences, 1870-1871.

Ainsi, d'après l'acte de mutation par décès d'Ursule Désirée LEFRANC cette dernière était propriétaire au moment de son décès. Victoire Maria Alix ETIENNE étant fille unique, elle est la seule héritière. La communauté d'entre Jean Baptiste Edouard ETIENNE et Ursule Désirée LEFRANC n'a pas été liquidée depuis le décès du mari si bien que toutes les valeurs en dépendant sont restées dans l'indivision. L'actif de la communauté mobilière au moment de son décès comprenant le mobilier prisé, différentes rentes, créances et intérêts représente ainsi 153 651,96 francs. Leur reprise cumulée s'élevant à 177 398,79 francs, la communauté mobilière est déficitaire. Pour ce qui concerne les immeubles, ils ont acquis près de 4 immeubles pendant leur mariage. L'ensemble des immeubles de la communauté représente ainsi 275 000 francs, sur lesquels il faut retirer 23 746,83 de reprises. Ainsi, le bénéfice de la communauté au décès d'Ursule Désirée LEFRANC s'élève à 251 255,17 francs.²⁹⁰

b) Mariage avec Victoire Maria Alix ETIENNE

Ils se marient le 11 décembre 1866 à Reims²⁹¹. Marie Jules ROME épouse donc une femme issue du même milieu social que lui, celui de la bourgeoisie.

Du côté du mari, ce sont François Ferdinand ROME, son oncle paternel et Celse Joseph PANIS, son oncle maternel par alliance qui en sont témoins. Du côté de son épouse, François Joseph LEBRUN, non parent et Edouard Alphonse ETIENNE, son cousin germain paternel en sont témoins.

Ces derniers ont fait faire un contrat de mariage chez Maître CONTANT le 10 décembre 1866²⁹². D'après l'article 3, Marie Jules ROME apporte en mariage habits, linges, bijoux, bibliothèques et autres objets personnels dont la somme n'est pas estimée. Ses parents lui constituent également en dot une somme de 100 000 francs dont ils lui font donation en avancement d'hoirie. Il s'agit d'une avance sur l'héritage qu'il s'engage à payer dans l'année du mariage. D'après l'article 4, Victoire Maria Alix ETIENNE quant à elle apporte aussi des habits, linges, bijoux, dentelles, cahiers et instruments de musique, livres et autres objets personnels non estimés ici. Ses parents lui constituent également en dot une somme de 100 000 francs qu'ils s'engagent à lui payer dans les 5 ans à partir du jour de la célébration. Dans les deux cas, la somme donnée en dot est soumise à un intérêt de 5% par an et elle s'impute sur les droits dans la succession du premier mourant d'entre leurs parents respectifs. Le conjoint survivant n'y contribuera qu'en cas d'insuffisance.

Le régime adopté est celui de la communauté réduite aux acquêts. D'après l'article 2, les époux ni la communauté ne sont tenus des dettes l'un de l'autre, aussi bien celles existantes antérieurement au mariage que celles qui grèveraient les biens et droits à leur advenir pendant la durée du mariage. Il s'agit d'une clause constituant une sécurisation et une forme d'indépendance dans la gestion des biens. L'article 8 lui stipule que dans le cas où Monsieur ROME deviendrait titulaire d'un office, ce dernier lui appartiendrait en propre.

²⁹⁰ AD Marne, 3 Q 364/99, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1871.

²⁹¹ AD Marne, 2 E 534/420, État-civil, Reims, Mariages 1866.

²⁹² AD Marne, 4 E 26923, Archives notariales, Maître CONTANT, notaire à Reims, minutes octobre 1866 - décembre 1866.

L'article 5 stipule qu'à la dissolution de la communauté, les époux reprendront en nature tous les objets qui seront à l'usage personnel de chacun d'eux peu importe la valeur. D'après l'article 6, le survivant a le droit à un préciput de 6 000 francs en cas de prédécès de l'un des époux. L'époux survivant a également le droit de conserver le surplus du mobilier après la reprise du mobilier personnel et l'exercice du préciput sur ce dernier d'après l'article 7. L'article 9 stipule que pour restituer aux héritiers de sa femme prédécédée le montant de ses droits et reprises, le mari survivant jouit d'un délai de 4 ans à partir de la date de dissolution du mariage. Enfin, par l'article 10, le futur époux lui fait donation d'une rente annuelle et viagère de 3 000 francs.

c) Descendance

De cette union, ils ont 2 enfants.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Marguerite	Reims 3 janvier 1868	Reims 29 janvier 1878
Marie Valentine	Reims 19 mars 1872	? 9 novembre 1920

Enfants issus du premier mariage de Marie Jules ROME

Le 27 février 1897, Marie Valentine épouse un certain Marie Louis Raymond DARGENT²⁹⁶, né à Revigny-sur-Ornain dans la Meuse le 29 novembre 1866²⁹⁷. Il est le fils de Charles Eugène Emile DARGENT et de Valérie Marie Antoinette Joséphine MOAT. Ce dernier est décédé à Reims le 17 mars 1949. J'ai trouvé la mention de leur date de décès sur une plaque présente dans la chapelle funéraire de la famille ROME (Annexe 18). J'ai ainsi pu faire la demande des actes de décès auprès de la mairie de Reims (Annexe 19). Toutefois, pour Marie Valentine, il n'y a pas d'acte à son nom pour cette date à Reims. D'après un arbre sur Geneanet, j'ai trouvé une mention selon laquelle elle serait décédée à Arcachon. J'ai donc fait une demande auprès des Archives Départementales de Gironde, mais je n'ai toujours pas obtenu de réponse à ce jour.

²⁹³ AD Marne, 2 E 534/275, État-civil, Reims, Naissances 1868.

²⁹⁴ AD Marne, 2 E 534/553, État-civil, Reims, Décès 1878.

²⁹⁵ AD Marne, 2 E 534/279, État-civil, Reims, Naissances 1872.

²⁹⁶ AD Marne, 2 E 534/451, État-civil, Reims, Mariages 1897.

²⁹⁷ AD Meuse, 2 E 436 (17), État-civil, Révigny, Naissances, décès 1863-1872.

d) Décès de l'épouse

Victoire Maria Alix ETIENNE décède à Reims le 6 novembre 1873 en sa demeure à l'âge de 28 ans²⁹⁸.

Celse Joseph PANIS est l'un des comparants auprès de l'officier de l'Etat civil déclarant son décès. Ce dernier n'est pas en famille direct avec cette dernière. En effet, il est l'oncle maternel par alliance de son époux Marie Jules ROME. Il est possible d'imaginer qu'au vue de son jeune âge, Victoire Maria Alix soit décédée d'une maladie. Ainsi, Celse Joseph en tant que médecin aurait pu entourer cette dernière, expliquant que ce dernier ait déclaré son décès. Cette dernière est enterrée au sein de la chapelle funéraire ROME où une plaque de marbre à son nom y est accrochée.

Sa déclaration de mutation par décès permet de donner une idée de l'état du patrimoine du couple au moment de son décès. La table des successions et absences²⁹⁹ indique que cette dernière a été enregistrée le 5 mai 1874 au profit de ses enfants³⁰⁰. Les reprises de la succession de Victoire Maria Alix ETIENNE s'élèvent à 162 392,79 francs en nature et à 51 013,20 francs en deniers. A ces reprises en deniers il faut retirer les récompenses de 46 775,63 francs comprenant entre autres les droits de mutations de ses parents de 4 575,63 francs ainsi que les frais funéraires s'élevant à 3 000 francs. La reprise en denier de cette dernière est ainsi de 4 237,57 francs. La reprise de la défunte au total s'élève donc 166 630,36 francs. Marie Jules ROME quant à lui a apporté près de 20 000 francs au mariage auxquels il faut déduire les droits d'enregistrement de son traité soit 1 853,80 francs. La reprise de l'époux s'élève donc à 18 146, 20 francs.

L'actif de la communauté quant à lui s'élève à 70 256,90 francs. Il comprend par exemple 14 252 francs de mobiliers, plusieurs créances, actions ou encore intérêts et loyers dont il faut en déduire les reprises en deniers des deux époux d'un total de 22 383,77 francs et du préciput de 6 000 francs. Au final, le bénéfice de la communauté mobilière au décès de l'épouse est donc de 41 873,83 francs. Les 4 immeubles dont Victoire Maria Alix ETIENNE a hérité de ses parents et celui acquis lors de son mariage avec son époux leur rapportent également 16 950 francs annuellement et représentent ainsi une valeur de 339 000 francs de communauté immobilière. Le patrimoine total de la communauté est donc d'une valeur de 380 873,83 francs.

Ce mariage aurait donc pu être un moyen de consolider sa position sociale. Marie Jules ROME a pu, en plus de son enrichissement personnel, profiter de la liquidation des communautés et successions des parents de Victoire Maria Alix ETIENNE et de son patrimoine.

Elle est enterrée au sein de la chapelle funéraire de la famille ROME comme en témoigne sa plaque accrochée à l'intérieur (Annexe 20).

²⁹⁸ AD Marne, 2 E 534/281, Etat-civil, Reims, Naissances 1873.

²⁹⁹ AD Marne, 3 Q 375/27, Enregistrement, Table des successions et absences, 1873-1874.

³⁰⁰ AD Marne, 3 Q 364/102, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1874.

3) Second mariage et descendance

Marie Jules ROME se marie une seconde fois avec une certaine Marie Françoise Mathilde MARTIN.

a) Famille de la conjointe

Marie Françoise Mathilde MARTIN est née à Reims le 7 mars 1844³⁰¹. Elle est la fille d'Etienne MARTIN et de Louise Françoise DUCROCQ.

Etienne MARTIN est né à Suippes le 15 thermidor an XII soit le 3 août 1804³⁰². Il est le fils d'André MARTIN et de Marie Madeleine VITRY. Il est décédé à Gueux le 22 juin 1885³⁰³. Louise Françoise DUCROCQ est née à Amiens le 26 juin 1823³⁰⁴. Elle est la fille de François Noël DUCROCQ et de Thérèse Adelaïde GROUARD. Elle est décédée le 15 novembre 1899 à Reims³⁰⁵.

Etienne Martin et Louise Françoise DUCROCQ se sont mariés à Amiens le 21 février 1843 sous le régime de la communauté aux acquêts³⁰⁶. De cette union ils ont 3 enfants.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Marie Françoise Mathilde	Reims 7 mars 1844 ³⁰¹	Reims 30 octobre 1928
Jean Henri Georges	Reims 11 avril 1846 ³⁰⁷	?
Adelaïde Adrienne Juliette	Reims 17 septembre 1852 ³⁰⁸	Versailles 17 mars 1936 ³⁰⁹

Fratrie de Marie Françoise Mathilde MARTIN

Je reviendrai sur le décès de Marie Françoise Mathilde par la suite. Pour Jean Henri Georges, je n'ai pas trouvé son acte de décès. Il aurait éventuellement fallu consulter les tables de successions et absences afin de retrouver son décès. Pour Adelaïde Adrienne Juliette, j'ai trouvé la mention d'une date de décès à Versailles sur Geneanet. Les archives d'état civil étant numérisées pour Versailles en 1936, j'ai ainsi pu retrouver son acte de décès confirmant ainsi l'information que j'avais trouvée.

³⁰¹ AD Marne, 2 E 534/251, État-civil, Reims, Naissances 1844.

³⁰² AD Marne, 2 E 657/6, État-civil, Suippes, Naissances 1793-1806.

³⁰³ AD Marne, 2 E 319/10, État-civil, Gueux, Décès 1883-1892.

³⁰⁴ AD Somme, 5MI_D169, État-civil, Amiens, Naissances 1823.

³⁰⁵ AD Marne, 2 E 534/593, État-civil, Reims, Décès 1899.

³⁰⁶ AD Somme, 5MI_D181, État-civil, Amiens, Mariages 1843.

³⁰⁷ AD Marne, 2 E 534/520, État-civil, Reims, Naissances 1846.

³⁰⁸ AD Marne, 2 E 534/259, État-civil, Reims, Naissances 1852.

³⁰⁹ AD Yvelines, 4E 9009, État-civil, Versailles, Décès 1936.

Etienne MARTIN est négociant au moment de son propre mariage mais également lors du mariage de sa fille. Dès 1856, le couple est recensé au 33 rue de Talleyrand³¹⁰. Il est à noter que cette année, leur fils Jean Henri Georges n'y est pas recensé. A partir de cette date, leur ménage est également composé de 3 domestiques. En 1856, leurs domestiques Florent BOURGUIGNON, Antoinette ROBERT, épouse de ce dernier et Pauline HALBROUIT. A chaque recensement, les domestiques employés, toujours au nombre de 3, sont différents. Ainsi, en 1872³¹¹ par exemple, ils portent les noms de Félix MARÉCHAL, Marie TINERDAND et Aglaé CLAUDE. Toutes ces informations sont révélatrices d'un mode de vie bourgeois. C'est grâce à son métier de négociant qu'Etienne MARTIN gagne bien sa vie, lui permettant d'employer plusieurs domestiques.

Les déclarations de mutation par décès des deux parents permettent également de témoigner de leur niveau de vie. Pour Etienne MARTIN, la table des successions et absences³¹² indique que deux déclarations de succession ont été réalisées les 21 décembre 1885³¹³ et 20 octobre 1886³¹⁴ tandis que la table des successions et absences³¹⁵ indique que celle de Louise Françoise DUCROCQ date du 8 mai 1900³¹⁶. Ainsi, dans leurs déclarations de mutation respectives, Etienne MARTIN est encore négociant à sa mort tandis que Louise Françoise DUCROCQ est rentière et propriétaire. La communauté MARTIN/DUCROCQ n'a pas été liquidé au moment du décès d'Etienne MARTIN. Ainsi au décès de son épouse, après déduction du passif, il est indiqué qu'il reste alors un actif net de 699 179,18 francs. Tous deux laissent pour héritiers leurs 3 enfants.

b) Mariage avec Marie Françoise Mathilde MARTIN

Il semble donc que Jules Marie ROME ait épousé une seconde femme issue elle aussi du monde du négoce. Ils se marient ensemble à Reims le 15 mai 1875³¹⁷, deux ans après le décès de la première épouse de Marie Jules ROME. Marie Françoise Mathilde MARTIN quant à elle s'était également mariée une première fois à Honoré Jean Baptiste Achille SENART, décédé à Reims le 20 février 1869.

Du côté de Marie Jules ROME, les témoins ont été François Ferdinand ROME, son oncle paternel et Celse Joseph PANIS, son oncle maternel par alliance. Il est à noter qu'il s'agit des mêmes témoins que lors de son premier mariage. Du côté de Marie Françoise Mathilde MARTIN, Jean Henri Georges MARTIN, son frère germain ainsi que Léon LANSON, son beau frère ont été témoins. Ces derniers ont donc tous été choisis dans le cercle familial proche des époux.

³¹⁰ AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

³¹¹ AD Marne, 122 M 177, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1872.

³¹² AD Marne, 3 Q 375/35, Enregistrement, Table des successions et absences, 1885.

³¹³ AD Marne, 3 Q 364/133, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1885.

³¹⁴ AD Marne, 3 Q 364/136, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1886.

³¹⁵ AD Marne, 3 Q 375/45, Enregistrement, Table des successions et absences, 1899.

³¹⁶ AD Marne, 3 Q 364/193, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1900.

³¹⁷ AD Marne, 2 E 534/429, État-civil, Reims, Mariages 1875.

D'après l'acte de mariage, ces derniers ont fait un contrat de mariage reçu le 13 mai 1875 par Maître LEMOINE, notaire à Reims. Ils se sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Malheureusement, les minutes de Maître LEMOINE ont été détruites par la guerre.

c) Descendance

De cette union, Marie Jules ROME et Marie Françoise Mathilde MARTIN ont 4 enfants.

Nom des enfants	Naissance	Décès
Paul Marie	Reims 8 février 1876 ³¹⁸	Reims 21 février 1876 ³¹⁹
Marie Anne Louise	Reims 11 septembre 1877 ³²⁰	Rethel 26 août 1964
Paul Marie Jules	Reims 23 décembre 1880 ³²¹	Reims 6 mai 1886 ³²²
Etienne Marie	Reims 29 octobre 1884 ³²³	Reims 17 avril 1967

Enfants issus du second mariage de Marie Jules ROME

Tous ses enfants issus tant de son premier que de son second mariage, aussi bien les filles que les garçons, portent le prénom de Marie, comme leur père. Les deuxièmes et troisièmes prénoms permettent de les différencier. Les dates et lieux de décès de Marie Anne Louise et d'Etienne sont mentionnés en marge de leur acte de naissance. Pour obtenir leurs actes de décès, j'ai fait une demande aux mairies de Rethel (Annexe 21) et de Reims.

Dans la mention marginale de l'acte de naissance de Marie Anne Louise, il est également indiqué que cette dernière a épousé Marie Paul DARGENT le 21 juin 1904 à Reims. Les actes d'état civil pour Reims numérisés ne remontant pas au-delà de 1902, je n'ai pas pu consulter leur acte de mariage. Il aurait fallu faire une demande à la mairie de Reims afin de le consulter. J'ai toutefois trouvé un Marie Paul DARGENT né à Besançon dans le Doubs grâce aux indexations sur Filae. Je sais avec certitude qu'il s'agit du Marie Paul DARGENT que je recherche puisqu'une mention marginale à cet acte fait référence à son mariage à Reims avec ladite Marie Anne Louise ROME. Ce dernier est né le 19 février 1878³²⁴. Il est le fils de Charles Eugène Emile DARGENT et de Joséphine Valérie MOAT. Il est mort pour la France le 21 décembre 1914 d'après la plaque présente dans la chapelle funéraire de la famille ROME (Annexe 22).

³¹⁸ AD Marne, 2 E 534/284, État-civil, Reims, Naissances 1876.

³¹⁹ AD Marne, 2 E 534/551, État-civil, Reims, Décès 1876.

³²⁰ AD Marne, 2 E 534/285, État-civil, Reims, Naissances 1877.

³²¹ AD Marne, 2 E 534/288, État-civil, Reims, Naissances 1880.

³²² AD Marne, 2 E 534/567, État-civil, Reims, Décès 1886.

³²³ AD Marne, 2 E 534/296, État-civil, Reims, Naissances 1884.

³²⁴ AD Doubs, 1E804, État-civil, Besançon, Naissances 1878.

Il est intéressant de remarquer que Marie Valentine ROME issue du premier mariage de Marie Jules ROME et Marie Anne Louise ROME, issue du second mariage de ce dernier ont toutes les deux épousés deux frères. En effet, leur époux respectifs Raymond DARGENT et Marie Paul DARGENT sont tous les deux issus de l'union de Charles Eugène Emile DARGENT et de Joséphine Valérie MOAT.

Dans la prochaine grande partie, je me concentrerai davantage sur Etienne ROME.

d) Décès de son épouse

Marie Françoise Mathilde MARTIN décède à Reims le 30 octobre 1928. J'ai réussi à trouver la date de décès de cette dernière sur une des plaques de marbre présentes dans la chapelle funéraire de la famille ROME puisqu'elle y est enterrée également (Annexe 20). J'ai ainsi pu faire une demande de son acte de décès auprès de la mairie de Reims par la suite (Annexe 23).

4) Inscription dans la lignée de son père

a) Lieu de vie et proximité familiale

Tout au long de sa vie, Marie Jules ROME réside au 45 rue de Talleyrand. De sa naissance jusqu'en 1866, il est recensé au sein du même ménage que ses parents. Mais à partir de 1872, bien que ses parents et leur domestique y résident toujours en tant que second ménage de cet immeuble, Marie Jules ROME constitue le premier ménage avec la famille qu'il a fondé.

En 1872³²⁵, son ménage est ainsi composé de sa première femme, Victoire Marie Alix ETIENNE ainsi que de leurs deux filles, Marie Marguerite et Marie Valentine ROME. Il est également constitué de deux domestiques.

En 1876³²⁶, il y est recensé avec sa seconde épouse, Marie Françoise Mathilde MARTIN et ses deux filles issues de son premier mariage. Il est à noter que cette année il n'emploie plus 2 mais 3 domestiques.

En 1881³²⁷, ses deux parents étant décédés, l'immeuble n'est occupé plus que par un seul ménage. Y sont ainsi recensés Marie Jules ROME et sa seconde épouse, sa fille Marie Valentine survivante de son premier mariage et les deux enfants survivants issus de son second mariage à cette date, à savoir Marie Anne Louise et Paul Marie Jules. Le personnel de service cette année s'est largement diversifié puisqu'il compte désormais une nourrice, une femme de chambre, un valet de chambre et une cuisinière.

³²⁵ AD Marne, 122 M 177, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1872.

³²⁶ AD Marne, 122 M 197, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1876.

³²⁷ AD Marne, 122 M 218, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1881.

A partir de 1886³²⁸, en plus du couple, des 3 enfants survivants à cette date de Marie Jules ROME et des 4 domestiques, Louise Françoise DUCROCQ, la mère de Marie Françoise Mathilde MARTIN, veuve d'Etienne MARTIN décédé en 1885 réside également avec eux au sein du même ménage. Il est à noter que deux autres domestiques, sûrement ceux de madame DUCROCQ y sont également recensés. Au total, ce sont donc 6 domestiques qui sont employés au sein de ce ménage.

Dans les recensements de 1891³²⁹ et en 1896³³⁰, Louise Françoise DUCROCQ et ses deux domestiques constituent un ménage à part de celui de Marie Jules ROME, sa famille et ses 4 domestiques. Il est possible d'imaginer que cette dernière occupe alors la dépendance.

A partir de 1901³³¹, Louise Françoise DUCROCQ étant décédée, l'immeuble n'est occupé plus que par le couple ROME/MARTIN, leur fille Marie Anne Louise ROME et leur fils Etienne ROME. Cette année, ils n'ont plus que 3 domestiques. En effet, les enfants ayant grandi, ils n'ont plus besoin d'employer de nourrice.

A partir de 1906³³², l'immeuble est de nouveau occupé par deux ménages. Les enfants ayant tous atteint l'âge adulte, Jules Marie ROME et Marie Françoise Mathilde MARTIN constituent à eux seuls un ménage. A partir de cette année, ils n'emploient plus de domestiques mais des employés. Ils sont chargés de différents services. Le second ménage quant à lui est alors composé par leur fille, Marie Anne Louise et son mari Marie Paul DARGENT qu'elle a épousé en 1904. Ces derniers ont un fils, un certain Jean né en 1905 qui réside avec eux et ils emploient une nourrice et une cuisinière.

D'après le recensement de 1911³³³, Etienne Marie ROME est revenu vivre avec ses parents et leurs 3 domestiques. Marie Anne Louise ROME et Marie Paul DARGENT continuent eux aussi d'occuper le second ménage avec leurs enfants et leurs 3 domestiques, soit un de plus qu'en 1906. En 1911, ces derniers ont alors 5 enfants, Jean marie Paul né en 1905, Valérie née en 1906, Elisabeth née en 1908, Paul né en 1909 et Remi né en 1911.

Il est intéressant donc de remarquer que Marie Jules ROME n'a jamais quitté sa résidence de naissance. La composition du ménage au fur et à mesure des années permet de mettre en avant une forme d'ascension sociale, puisque chaque année, ils emploient de plus en plus de personnel de service. A partir de 1881, ils ont donc une nourrice tant que les enfants sont jeunes, une cuisinière, une femme de chambre et un valet de chambre. Les nourrices, valets de chambre et femmes de chambre sont au service de leur maître³³⁴.

³²⁸ AD Marne, 122 M 239, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1886.

³²⁹ AD Marne, 122 M 257, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1891.

³³⁰ AD Marne, 122 M 279, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1896.

³³¹ AD Marne, 122 M 301, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1901.

³³² AD Marne, 122 M 323, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1906.

³³³ AD Marne, 122 M 345, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1911.

³³⁴ MARTIN FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIXème siècle suivi de Les rites de la vie privée bourgeoise*, Points, Lonrai, 2015.

La nourrice est chargée de prendre soin, de s'occuper et de gérer les enfants en bas âge. Seules les familles les plus aisées ont les moyens d'employer une nourrice à plein temps. Souvent, à l'époque les enfants des familles bourgeoises étaient laissés en nourrice directement chez cette dernière. Employer une nourrice en tant que domestique permettait de garder les enfants au sein du foyer. Le valet de chambre lui se doit de s'assurer que son maître soit toujours bien habillé et apprêté. Il est également chargé de cirer les chaussures, de laver et brosser les vêtements, de prendre soin des objets luxueux tels que les bijoux. La femme de chambre quant à elle est au service de sa Maitresse. Elle est tenue de tenir la garde robe, d'entretenir sa Maitresse pour la toilette, l'habillement, les cheveux, les bijoux, la cosmétique ou encore la couture. Enfin, le cuisinier lui est chargé de préparer les repas.³³⁵ L'emploi de ce personnel domestique est donc révélateur de la réussite sociale de Marie Jules ROME tout au long de sa vie.

Il est également intéressant de remarquer que contrairement à ses parents, il n'a jamais loué la dépendance à des tiers. L'immeuble a toujours été habité par lui et des membres de sa famille, même s'ils constituaient différents ménages au sein de la maison. Pendant la Première Guerre mondiale, cette maison est détruite si bien qu'elle fait l'objet en 1920 d'un dossier de dommage de guerre n°5504³³⁶ (Annexe 24). Dans ce dossier, un plan de la maison au 45 rue de Talleyrand est reconstitué par un architecte. Le plan de cette maison d'une superficie de 1 862 mètres carrés permet ainsi d'imaginer l'agencement et l'organisation des pièces dans lesquelles Léonard Victor ROME puis son fils Jules Marie ROME et leurs familles ont évolué tout au long de leur vie (Annexe 25).

Il est toutefois à noter que le 6 mai 1920, cette maison est vendue en l'état à la Société Générale des Cinémas par Marie Françoise Mathilde MARTIN au décès de son époux d'après sa déclaration de mutation par décès³³⁷.

b) Carrière professionnelle : succession à son père pour l'office d'avoué

En plus de rester très proche géographiquement de sa famille, Marie Jules ROME suit également le parcours professionnel de son père. Comme vu précédemment, Léonard Victor ROME cède son office d'avoué près le tribunal de première instance de Reims à son fils le 15 octobre 1868. Ainsi, le dossier personnel de Marie Jules ROME conservé également aux archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine permet d'apprendre que ce dernier est nommé le 4 novembre 1868. Tout comme pour son père, ce dossier permet de retracer le parcours étudiant et professionnel de Marie Jules ROME³³⁸.

³³⁵ MARTIN FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIXème siècle suivi de Les rites de la vie privée bourgeoise*, Points, Lonrai, 2015

³³⁶ AD Marne, 10 R 1034, Archives militaires, Dommages de guerre, Arrondissement de Reims, 1919.

³³⁷ AD Marne, 3 Q 364/322, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1920.

³³⁸ Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.

Afin d'appuyer sa candidature, de nombreuses pièces ont été produites, à savoir :

- Son acte de naissance
- Le certificat de libération du service militaire
- Le certificat de bonnes vie et moeurs
- Le certificat de jouissance des droits civils et civiques
- 2 certificats de stage
- Le diplôme de docteur en droit
- Le certificat de capacité et de moralité
- La déclaration de non parenté
- L'admittatur (appelé également certificat) du tribunal
- La démission du titulaire
- L'acte de cession
- L'état des produits
- Le relevé du rôle d'audience
- Les déclarations du cédant indiquant moyennant quel prix et quelle époque il a traité
- La supplique à Monsieur le Garde des Sceaux
- Le rapport à Monsieur le Garde des Sceaux
-

Marie Jules ROME a d'abord effectué un premier stage entre novembre 1862 et juillet 1864 auprès de Pierre Henri PERONNE en tant que clerc. Ancien avoué près le tribunal civil de première instance de la Marne. C'était déjà auprès de cet avoué que Léonard Victor ROME, son père, avait effectué son troisième stage. Dans le certificat de stage en date du 18 octobre 1868, Monsieur PERONNE précise qu'il ne peut « rendre le meilleur témoignage de sa collaboration sous tous les ressorts ».

Il a ensuite suivi un second stage entre novembre 1866 jusqu'au 15 octobre 1868 auprès de son père, Léonard Victor ROME. Le certificat de stage du 15 octobre 1868 indique que ce dernier a suivi ce stage en qualité de clerc de notaire et sans aucune interruption.

Le 11 septembre 1868, Simon DAUPHINOT, le maire de la ville de Reims a délivré le certificat reconnaissant que Marie Jules ROME jouit de ses droits civils, civiques, politiques et de famille.

Le 15 octobre 1868, Marie Jules ROME a produit une déclaration de non parenté dans laquelle il déclare n'être parent à aucun degré des magistrats composant le tribunal civil de première instance de Reims.

Le même jour, Léonard Victor ROME cède dans un acte de cession son office d'avoué près le tribunal civil de première instance à son fils pour la somme de 80 000 francs payable aussitôt après la prestation du serment. Marie Jules ROME se doit également de verser chaque année la cotisation annuelle à la Chambre des avoués.

Le 16 octobre 1868, Léonard Victor ROME certifie dans une déclaration qu'il a acquis l'office d'avoué de Maître MAILLET le 7 mars 1840 pour la somme de 57 000 francs.

Le même jour, la chambre des avoués près le tribunal civil de première instance de Reims s'est réunie après que Léonard Victor ROME l'ait informé qu'il se démettait de ses fonctions en faveur de Marie Jules ROME. Après l'exposition des pièces précédemment mentionnées, la chambre a délivré à Marie Jules ROME un certificat de capacité et de moralité.

Le 17 octobre 1868, Simon DAUPHINOT, le maire de la ville de Reims a délivré le certificat de bonne vie et moeurs.

Le 19 octobre 1868, Léonard Victor ROME porte sa démission (Annexe 26). Le même jour, Marie Jules ROME supplie le Garde des Sceaux de le présenter en tant que successeur de Léonard Victor ROME, démissionnaire en sa faveur.

Le 24 octobre 1868, une séance s'est tenue avec les membres composant le tribunal civil de première instance séant à Reims en la chambre du conseil au palais de Justice. Le président y a exposé la candidature de Marie Jules ROME ainsi que les différentes pièces produites à cette date. Après délibération, le tribunal a ainsi agréé le sieur Marie Jules ROME en qualité d'avoué près le tribunal de première instance de Reims en remplacement de Léonard Victor ROME dans un certificat du tribunal.

Le même jour, le rapport adressé au Garde des Sceaux reprend les différentes pièces du dossier de Marie Jules ROME. Le procureur impérial y ajoute que le prix de 80 000 francs semble justifié au vue des produits bruts de l'office qui ont été en moyenne pendant les 5 dernières années de 17 376 francs. La différence de prix entre celui d'achat par Léonard Victor ROME en 1840 et celui de Marie Jules ROME de 80 000 francs en 1868 est justifiée selon le procureur impérial par « l'augmentation des produits due l'habile administration du titulaire actuel, sur les traces duquel il y a tout bien d'espoir que son fils marchera ».

Le 31 octobre 1868, le procureur général impérial s'adresse au Garde des Sceaux dans le cadre d'une supplique lui transmettant toutes les pièces produites par Marie Jules ROME sollicitant sa nomination en remplacement de son père.

Le 2 novembre 1868, le rapport du dossier de Marie Jules ROME proposant ce dernier en remplacement de Léonard Victor ROME est transmis au ministère de la Justice et des Cultes.

Le 4 novembre 1868, Marie Jules ROME est ainsi nommé avoué près le tribunal de Reims par l'empereur.

Le 28 septembre 1874, Marie Jules ROME rédige une lettre au Ministre de la Justice afin de réclamer son diplôme de docteur en droit joint au dossier en octobre 1866, ce qui explique que cette pièce soit absente de son dossier.

D'après son inventaire après décès³³⁹, Marie Jules ROME cède son office d'avoué au profit de monsieur Raymond DARGENT, le mari de sa fille Valentine Marie. Cette cession se fait dans le cadre d'un acte sous seing privé passé entre le 8 et le 12 avril 1905 à Reims. Malheureusement, les registres contenant les actes sous-seings privés à Reims entre le 6 décembre 1899 et le 26 mars 1919 sont manquants dans les inventaires des archives, sûrement détruits par la Première Guerre mondiale. Je n'ai donc pas pu consulter le contenu de celui-ci qui aurait pu m'informer quant aux modalités encadrant la cession de l'office. Pour en savoir plus quand à cette cession, il serait intéressant de consulter le dossier individuel d'avoué de Raymond DARGENT conservé aux archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

c) L'immobilier

Concernant l'investissement immobilier, le répertoire des formalités hypothécaires³⁴⁰ ne fait mention que d'un seul acte de transcription enregistré le 12 février 1870³⁴¹. En effet, ce dernier n'a acquis qu'un seul immeuble le 2 août 1869 au 11 rue de Talleyrand, conjointement avec son père Léonard Victor ROME, dont il est fait mention précédemment.

C'est surtout sa seconde épouse, Marie Françoise Mathilde MARTIN, qui investit dans l'immobilier. Toutefois, la puissance maritale étant rétablie depuis le Code Napoléon en 1804, la femme est soumise à l'autorité de son mari, si bien que c'est la mari qui gère les biens de l'épouse. C'est pourquoi pour chaque immeuble acquis ou vendu au nom de sa femme, Marie Jules ROME est également présent pour l'assister et l'autoriser. J'ai trouvé la mention de tous les actes qui suivent dans l'inventaire après décès de Marie Jules ROME.³³⁹

Le 23 juin 1891, d'après un acte de vente passé devant Maître LEFORT³⁴², Marie Françoise Mathilde MARTIN vend à Monsieur et Madame GRANDREMY une maison à Reims au 35 rue de Talleyrand. Elle a fait l'acquisition de cette maison, lui appartenant en propre, après le décès de son premier mari, monsieur SENART et avant son mariage avec Marie Jules ROME. Elle l'a en effet acquise de ses parents, Etienne MARTIN et Françoise Louise DUCROCQ le 20 décembre 1872 au prix de 46 000 francs. Ainsi, en 1891, elle revend cette maison au prix de 50 000 francs.

Au décès de sa mère Louise Françoise DUCROCQ en 1899³⁴³, Marie Françoise Mathilde MARTIN a également hérité avec ses frères et soeurs, chacun pour 1/3, de 2 immeubles au 23 et 33 rue de Talleyrand et d'une maison de campagne à Gueux que ses parents avaient acquis au cours de leur mariage. Ces biens acquis pendant la durée de son mariage avec Marie Jules ROME lui appartiennent toutefois en propre.

³³⁹ AD Marne, 4 E 32772, Archives notariales, Maître JOLIVET, notaire à Reims, minutes juin 1919.

³⁴⁰ AD Marne, 4 Q 3/851, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 276 Case 439.

³⁴¹ AD Marne, 4 Q 3/2915, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 1052 n°434 (février 1870).

³⁴² AD Marne, 4 E 23519, Archives notariales, Maître LEFORT, notaire à Reims, minutes avril 1891 - juin 1891.

³⁴³ AD Marne, 3 Q 364/193, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1900.

Le 30 avril 1901, toujours assistée et autorisée de son mari, cette dernière acquiert des héritiers ROBERT de BONNEVAL un terrain de 9,89 ares à Gueux (Marne) selon un acte passé devant Maître LEFEVRE³⁴⁴. Elle est propriétaire de l'immeuble à compter dudit jour et en a la jouissance par la perception des fermages afférents à la récolte de l'année 1901 payable moitié le 25 décembre suivant chaque récolte et moitié le 15 avril suivant. Elle a acquis ce terrain au prix de 100 francs. Elle a sûrement acquis ce terrain pour agrandir le terrain de la maison de Gueux dont elle avait hérité pour 1/3 au décès de ses parents puisque le présent terrain tient au Nord à elle-même.

Le 30 novembre 1903, d'après un acte passé devant Maître LADURÉ³⁴⁵, notaire à Rosnay, elle acquiert deux autres terrains au lieudit La Fosse Chenevière de Monsieur et Madame LABBÉE-SELLERON. Là encore, elle acquiert ces terrains car ils sont à proximité de celui de son mari. Le premier de 10 ares tient d'un côté vers le Nord à Monsieur LABBÉ, d'autre à elle-même, d'un bout vers l'est au chemin de la Horette et d'autre au chemin de la Barbarie. Le second de 16,8 ares tient d'un côté vers nord à Madame MAQUERLOT, d'autre à la parcelle de 10 ares décrite ci-dessus, d'un bout au chemin de la Horette et d'autre vers l'ouest au chemin de la Barbarie. Elle a acquis ces deux terrains au prix principal de 400 francs payés comptant.

Ces 3 terrains lui appartiennent en biens propres. Il est d'ailleurs déclaré dans les deux actes d'achat qu'elle fait la présente acquisition à titre de remploi de deniers propres.

Ainsi, en 1910, Marie Françoise Mathilde MARTIN vend conjointement avec ses frères et soeurs l'immeuble au 33 rue de Talleyrand à Louis Marie GRAUDREMY et à Edouard CAHEY. Cette vente a été faite moyennant la somme de 80 000 francs selon un acte de vente passé devant Maître JOLIVET et Maître PELTEREAU³⁴⁶ les 12 et 14 novembre 1910.

d) Un investisseur

D'après son inventaire après décès³⁴⁷, Marie Jules ROME a hérité et investi dans de nombreux bons, actions et obligations. Il a d'abord pu profiter des 8 bons, 108 actions et 486 obligations qui lui étaient propres comme lui provenant des successions de ses pères et mères et dont il a pu toucher pour la plupart d'entre elles les intérêts et dividendes payables par semestre chaque année depuis le décès de ses parents et jusqu'au semestre précédent son décès. Il a ainsi pu bénéficier de ces revenus pendant près de 40 ans. Il en est de même pour son épouse dont 104 actions lui sont propres comme lui provenant de son apport en mariage.

Tout comme ses parents, Marie Jules ROME a à son tour investi dans de nombreuses obligations, actions mais également bons, dépendant ainsi de la communauté ayant existé entre lui et Marie Françoise Mathilde MARTIN.

³⁴⁴ AD Marne, 4 E 20634, Archives notariales, Maître LEFEVRE, notaire à Reims, minutes avril 1901.

³⁴⁵ AD Marne, 4 E 29016, Archives notariales, Maître LADURÉ, notaire à Rosnay, minutes octobre 1903 - décembre 1903.

³⁴⁶ AD Marne, 4 E 35193, Archives notariales, Maître PELTEREAU, notaire à Reims, minutes novembre 1910 - décembre 1910.

³⁴⁷ AD Marne, 4 E 32772, Archives notariales, Maître JOLIVET, notaire à Reims, minutes juin 1919.

Il a ainsi investi dans 2 405 obligations, toutes de 500 francs à 3% d'intérêts. Par exemple il a investi dans 705 obligations de 500 francs nouvelles de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, la majorité dans des compagnies de chemin de fer. Il a aussi investi dans 996 obligations de 500 francs à 2,5% comme les 489 obligations de 500 francs de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Il investit dans 100 obligations de 500 francs à 4% d'intérêts et dans 100 obligations de 500 francs à 5% d'intérêt. Enfin, il est indiqué qu'il a investi dans 210 actions comme par exemple 20 actions de 100 francs libérés de 50 francs de la société anonyme d'habitations à bon marché pour familles nombreuses dit le foyer rémois. Il a également souscrit 4 bons de la Défense national le 17 janvier 1919 et 4 autres le 17 avril 1919 de 10 000 francs chacun et à échéance de 6 mois.

En 1918, avec son épouse, ils ont prêté 1000 francs à l'Etat français leur permettant de toucher une rente par trimestre les 16 janvier, avril, juillet et octobre de chaque année avec un taux d'intérêt à 4%. Ils ont également 4000 francs de rente russe à 4% d'intérêts des chemins de fer première et deuxième série. Ils ont aussi investi dans 500 francs à 5% d'intérêts du Gouvernement impérial de Russie.

5) Inventaire après décès et état de sa fortune

a) Décès

Marie Jules ROME décède à Versailles le 3 mai 1919 au 4 rue Albert Joly où il résidait momentanément avec Marie Françoise Mathilde MARTIN depuis la destruction de leur maison au 45 rue de Talleyrand.³⁴⁸

En effet, la table des successions et absences³⁴⁹ fait mention de 3 déclarations de successions différentes, une du 3 novembre 1919³⁵⁰, une du 7 décembre 1920³⁵¹ et la dernière complémentaire du 19 mars 1921. L'essentiel est ainsi détaillé dans la deuxième.

Il est également enterré au sein de la concession ROME où une plaque portant son nom et le nom de ses deux défuntes épouses y ait accroché (Annexe 20).

b) Déroulement de l'inventaire après décès

D'après la déclaration de mutation par décès de Marie Jules ROME du 7 décembre 1920³⁵⁰, un inventaire après décès a été dressé par Maître JOLIVET, notaire à Reims à partir du 12 juin 1919 en sa demeure au 45 rue de Talleyrand à Reims où il résidait à titre de propriétaire³⁵².

³⁴⁸ AD Yvelines, 4E 7735, État-civil, Versailles, Décès 1919.

³⁴⁹ AD Marne, 3 Q 375/64, Enregistrement, Table des successions et absences, 1919.

³⁵⁰ AD Marne, 3 Q 364/318, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1919.

³⁵¹ AD Marne, 3 Q 364/322, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1920.

³⁵² AD Marne, 4 E 32772, Archives notariales, Maître JOLIVET, notaire à Reims, minutes juin 1919.

Lors de l'inventaire après décès, ils font appel à plusieurs commissaire-priseurs pour évaluer les objets. La présence de ce dernier réduit la possibilité de fraude et d'arrangement avec le notaire et il semble ainsi que la valeur des objets ait été évaluée honnêtement. Cette prisée contient à la fois le mobilier propre à Monsieur ROME mais également celui de la communauté.

La prisée du mobilier commence dès le 14 juin. Ils ont d'abord commencé par les mobiliers déposés au Mans dans la Sarthe. En effet, avec la Première Guerre mondiale qui a relativement touché la Marne et la ville de Reims, la maison au 45 rue de Talleyrand a été détruite si bien que Monsieur ROME et son épouse ont déposé auprès de la société anonyme du comptoir d'Escompte de la Sarthe deux caisses clouées et cachetées contenant divers objets mobiliers et argenteries leur appartenant en propre mais également à la communauté. Il est à noter que ce coffre comprend également les objets mobiliers en propre et en commun entre sa fille et son défunt mari Paul DARGENT.

Le 15 juin 1919, la prisée se poursuit à Reims au 28 rue Eugène Desteuque où une partie des meubles et objets mobiliers a été déposée avant le décès de Marie Jules ROME mais également dans un dépôt 198 rue du Faubourg Cérès et un autre dépôt boulevard LUNDY. L'inventaire se déroule par la suite dans la propriété de Gueux.

La prisée du mobilier se poursuit à Versailles à partir du 8 juillet où ils résidaient depuis la guerre au 4 bis rue Albert Joly mais également chez Madame LAMSON au 18ter rue Sainte Victoire et chez Monsieur MEYER rue de la Paroisse où ils ont déposé certains meubles.

Le 9 juillet 1919, la prisée reprend à Versailles au siège de la successoral de la banque de France à Versailles où se trouvait le contenu de son coffre fort.

L'analyse des papiers a lieu le 16 juin 192 soit près d'un an avant le début de l'inventaire.

c) Prisée du mobilier

Ainsi, pour les objets déposés au Mans, les objets propres à Jules Marie ROME sont estimés à 2 943 francs tandis que ceux de la communauté à 1 669 francs. Ceux propres à Marie Françoise Mathilde MARTIN s'élèvent à 4 881 francs. Pour cette prisée, son contenu n'est pas détaillé. Pour la prisée à Versailles, les objets mobiliers et meubles de la communauté sont évalués à 10 142 francs contre 5 355 francs pour les propres de Jules Marie ROME comprenant entre autre sa garde robe et ses bijoux.

La prisée à Paris s'élève à 3 380 francs. Pour la prisée de Reims, elle s'élève à 1 725,5 francs pour les propres et à 2 018,5 francs pour la communauté. A Gueux, la prisée ne concerne que le mobilier de la communauté et est évaluée à 437 francs.

Le coffre quant à lui comprend 4 bons de 10 000 francs chacun de la Défense nationale ainsi que 4 autres bons de 10 000 francs de la Défense nationale. Le reste du mobilier s'élève à 2 943 francs pour les propres de Marie Jules ROME et de 1 669 francs pour la communauté.

Le détail de la prisee permet de renseigner sur le mode de vie et le niveau social de Marie Jules ROME.

Meubles

Marie Jules ROME possède de nombreux meubles en bois divers et variés dont certains sont en chêne comme une desserte prisee 250 francs ou d'autres sont plus exotiques telle qu'une table et des lits en acajou ou une table en noyer. La prisee comprend également plusieurs meubles de confort tel que deux fauteuils Louis XIV, deux fauteuils Louis XV cannés ou encore un grand canapé Louis XV évalué à 250 francs. Ce confort passe également par la présence de matelas, d'oreillers de traversins. Il passe aussi par les tapis comme le tapis d'escalier prisé 40 francs qui permettent de lutter contre le froid au sol. La présence du baromètre est également un indice de l'importance accordée au bien être à travers l'attention portée à la température dans la demeure. Les rideaux permettent également de lutter contre le froid au niveau des fenêtres. Certains meubles sont également marqués par une influence orientale telle que la carpette Orient prisee 150 francs ou la console en bambou doré prisee 150 francs. Il dispose également d'instruments de musique comme un piano verni de la marque « Erard » et estimé 1 500 francs. Il possède de nombreux meubles fonctionnels tel qu'un bahut estimé à 250 francs ou un cartonier estimé 160 francs pour ranger ses dossiers. Il a aussi des meubles de rangement telles que les deux porte-parapluies estimés à 40 francs. Il est aussi en possession de nombreux meubles de jardin tel qu'un ensemble de 19 chaises de jardin en fer ou 6 tables de jardin en fer.

Luminaire

Il détient également de nombreux luminaires et lampes de valeur telles qu'une grande lanterne d'escalier au motif faucon ou une suspension de lustre de grande dimension estimées respectivement 200 et 260 francs.

Objets de décoration

Il possède de nombreux tableaux comme une aquarelle de l'artiste peintre PERNIN représentant deux espagnols à l'arrêt et estimé à 400 francs. Les murs garnis permettent de se distinguer socialement. La présence de ces peintures dont les artistes sont mentionnés témoigne d'un certain goût pour l'art, propre aux familles bourgeoises qui ont le temps, par leur niveau de vie, de s'adonner aux loisirs et à la culture. Il possède également des imaux encadrés dont un de Saint Joseph, montrant que Marie Jules ROME était sans doute chrétien. Le pendule en marbre et bronze estimé 200 francs permet également d'habiller les murs. Quelques statues sont également présentes telle qu'une statuette en bronze de Jeanne d'Arc prisée 120 francs. Il dispose aussi d'objets de décoration simples tel qu'un porte bouquet en bronze estimé 20 francs ou une grande coupe blanche en porcelaine de Sèvres estimée 150 francs. Dans les objets de décoration se retrouvent également des objets qu'ils ont démonté tel qu'un plancher estimé 300 francs, sûrement en chêne et de bonne qualité ainsi qu'une cheminée estimée à 425 francs.

Livres

En ce qui concerne les livres, il possède de nombreux volumes comme celui de *La comédie Française 1680-1880* ou deux volumes de la société d'aquarellistes Francs qui témoignent encore une fois d'un intérêt pour la culture. Il possède également des atlas comme l'atlas cantonal de la marine témoignant également d'un certain niveau d'éducation. Certains livres historiques tels que *La Révolution française* ou un manuscrit sur les cérémonies du sacre témoignent d'une forme d'attachement à l'histoire de France et un esprit patriotique. Les différents livres sur la ville de Reims tel que *Les remparts de Reims* de Macquart montre également l'ancrage et l'intérêt de Marie Jules ROME envers sa ville de naissance.

Vaisselle

La vaisselle représente une part importante de la prisée, montrant l'importance de la table dans le mode de vie bourgeoise de Marie Jules ROME. Il est en possession de deux services à cristal composés de carafes, de verres à vin, de verres à Bordeaux, de verres à Madère, ou encore de flûtes à champagne. La diversité des verres témoigne d'un certain niveau de vie et montre qu'ils ont les moyens de consommer un vin de qualité. Le cristal donne également une certaine raffinerie et une élégance à la verrerie. Il possède également de nombreux autres services tels que des services à thé ou à café. Il a également en sa possession une chocolatière marquée J.R, sûrement pour Jules ROME en argent, pesant 670 grammes estimée 134 francs ou quatre plats ronds en argent style Louis XV marqués J.R. également et pesant 2800 grammes estimés ainsi à 560 francs. La vaisselle comprend également de nombreux couverts notamment en vermeil et en argent comme 20 grands couverts en relief et en argent estimés à 850 francs. Tous sont également marqués des initiales J.R.

Véhicules

Il disposent également de plusieurs véhicules tels qu'un omnibus en mauvais état estimé à 200 francs ou les débris d'une victoria et d'une voiture à quatre places estimés 150 francs, sûrement détruits et abîmés par la guerre.

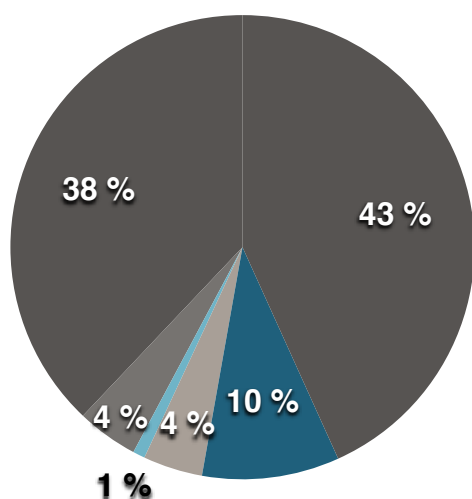
Habits, linges et bijoux

Sa garde robe est constituée de différents habits de valeurs tel qu'un châle de l'Inde estimé à 200 francs. Il a également une douzaine de chemises de jour, de caleçons, une trentaine de mouchoirs, un jaquette complet, trois chapeaux ou encore quatre paires de chaussures. Le linge de maison est également révélateur d'un certain confort comme en témoigne notamment l'ensemble des draps brodés et chiffrés J.R. pour Jules ROME et estimés 2800 francs ou les différentes taies d'oreillers prisées 320 francs ou encore les serviettes de toilettes, essuie torchons ou nappes. Marie Jules ROME possède également de nombreux bijoux telles qu'une montre à remontoir de Leroy, une chaîne or et médaillon, le tout prisé 250 francs ou encore deux boutons de manchettes en or et deux boutons de chemise en or ainsi qu'une tabatière évalué à 400 francs.

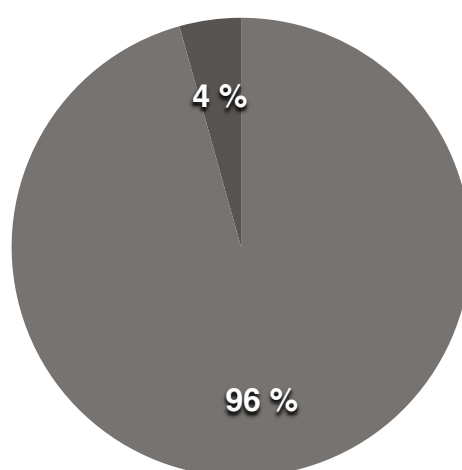
Au final, il est possible d'établir un tableau récapitulatif de l'ensemble de la prise du mobilier par catégories (sauf pour le Mans dont la prise non détaillée ne le permet pas).

Catégories	Le Mans	Versailles (Maisons)	Versailles (Coffre)	Paris	Reims	Gueux	Total
Meubles	/	6 740	/	1 500	585	267	9 092
Objet de décoration	/	1 475	/	600	1 156	/	3 231
Livres	/	640	/	1280	/	/	1 920
Luminaire	/	130	/	/	621	/	751
Vaisselle et ustensiles	/	660	4412	/	1 183,5	/	6 255,5
Véhicules	/	/	/	/	200	150	350
Habits, linges et bijoux	/	5 852	200	/	/	/	6 052
Total (en francs)	4 612	15 427	4 612	3 380	3 745,5	437	/

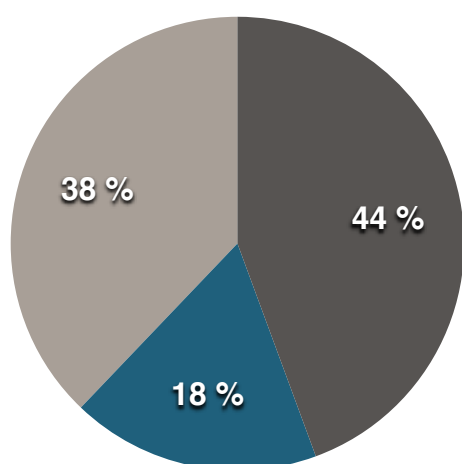
Au total, en comptant Le Mans, la prise du mobilier comportant à la fois les propres de Monsieur ROME mais également ceux de la communauté s'élève à 32 213,5 francs.



Prisée du mobilier à Versailles
(Maison et garde meubles)

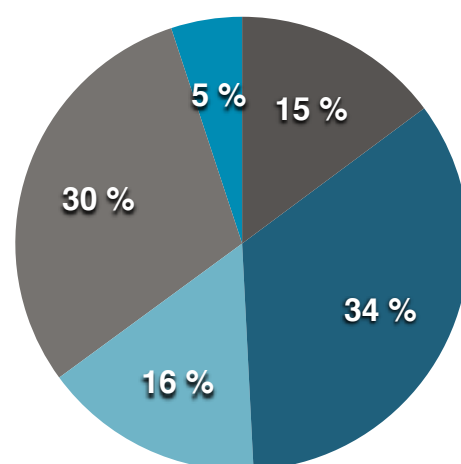


Prisée du mobilier à Versailles
(Coffre)

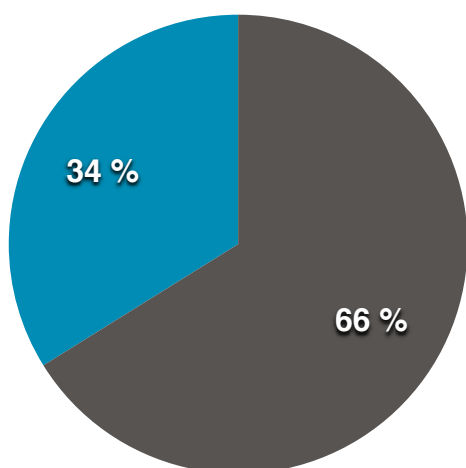


Prisée du mobilier à Paris

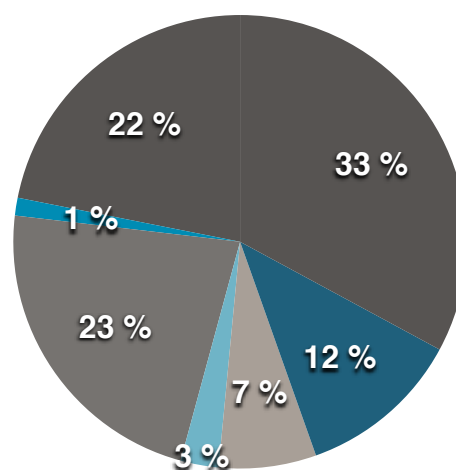
- Meubles
- Objets de décoration
- Livres
- Luminaire
- Vaisselles et ustensiles
- Véhicules
- Habits, linges et bijoux



Prisée du mobilier à Reims



Prisée du mobilier à Gueux



Prisée totale du mobilier

6) Héritage

a) Héritiers

Marie Françoise Mathilde MARTIN, son épouse, est héritière pour moitié. Au terme de l'article 10 de son contrat de mariage, elle hérite de tout le mobilier constitué de meubles meublants, d'instruments de musiques, d'argenteries, de tableaux et d'objets d'arts dépendant de la communauté. Au terme de l'article 11, il lui laisse également une rente annuelle et viagère de 6000 francs. Enfin, en vertu de l'article 767 du code civil, elle a le droit à l'usufruit du quart des biens dépendant de la succession. Les 3 autres quarts reviennent à ses 3 enfants survivants, Valentine Marie étant issue de son premier mariage et Marie Anne Louise et Etienne Marie de son second mariage. L'autre moitié de l'héritage revient donc à ses 3 enfants à hauteur d'un tiers chacun³⁵³.

b) Communauté

Marie Françoise Mathilde MARTIN a apporté en mariage près de 145 886,82 francs. Cette reprise en deniers se compose de plusieurs créances mais également des successions de ses père et mère dont elle était héritière pour un tiers. En revanche, elle doit également 98 135,73 francs de récompenses, notamment lié aux succession de ses parents comme la somme de 2326 francs payée par la communauté pour les droits de succession après le décès de ses deux parents. Il reste un excédant de reprises pour cette dernière de 47 751,09 francs.

Concernant les reprises en denier de Marie Jules ROME, elles comprennent plusieurs créances, proratas d'intérêts sur plusieurs obligations et actions, proratas de loyers mais également les successions de ses deux parents dont il était le seul héritier s'élevant ainsi à 281 619,62 francs. Il doit toutefois 430 596,11 francs de récompenses à la communauté. Parmi ces récompenses, il doit par exemple les frais funéraires de ses enfants dont ceux de Marie Marguerite ROME de 2 000 francs ou les droits de successions de ses parents s'élevant à 8 436,25 francs ou encore la somme de 263 675 francs, montant de la dot constituée à sa fille Marie Anne Louise lors de son mariage avec Paul DARGENT. Finalement, ce dernier présente donc un excédant de récompense d'une valeur de 148 976,49 francs.

L'actif de la communauté quant à lui s'élève à 2 026 785,99 francs. Cet actif comprend de nombreuses créances, proratas de loyers, obligations, actions ainsi que des indemnités de dommages de guerre dues par l'Etat en raison de la destruction d'une partie du mobilier, et notamment pour l'immeuble au 45 rue de Talleyrand ou encore la valeur du mobilier prise dans l'inventaire après décès. En y déduisant le passif comprenant uniquement le montant des reprises en deniers de Madame veuve ROME liquidées plus haut à la somme de 47 751,09 francs, il reste un excédent d'actifs de communauté de 1 979 034,90 francs.³⁵⁴

³⁵³ AD Marne, 4 E 32772, Archives notariales, Maître JOLIVET, notaire à Reims, minutes juin 1919.

³⁵⁴ AD Marne, 3 Q 364/322, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1920.

c) Succession

L'actif de la succession comprend par exemple le mobilier de la communauté et celui du défunt ou encore les indemnités de dommages de guerre dues par l'Etat évaluées à 150 000 francs pour la maison 11 rue de Talleyrand et de 250 000 francs pour celle au 45 rue de Talleyrand. Elle comprend également la somme de 125 000 francs rendue par Raymond DARGENT pour le prix de l'office d'avoué que Marie Jules ROME lui avait cédé. Elle comprend aussi des sommes liées à plusieurs créances, obligations, bons et actions. Au total, l'actif de la succession comprend près de 2 600 348,20 francs, tandis que le passif s'élève à 18 9073,49 francs si bien que l'actif net de succession est de 2 411 274,71 francs.

Ainsi, Marie Françoise Mathilde MARTIN prélève la somme de 40 097 francs en tant que donataire du mobilier de communauté et de l'indemnité des dommages de guerres et de 56 272,17 francs d'usufruit soit 96 369,17 francs au total.

Il reste ainsi 2 314 905,54 francs pour les trois enfants, chacun touchant un tiers soit 771 635,18 francs chacun.³⁵⁵

II- Extinction du nom patronymique avec Etienne Marie ROME

Parmi la descendance de Marie Jules ROME, 3 sont décédés avant d'atteindre la majorité. 2 soeurs se sont ensuite mariées comme vu précédemment avec les deux frères DARGENT. Parmi les garçons, seul Etienne Marie ROME a donc survécu. J'ai décidé de me concentrer sur ce dernier car il présente un parcours atypique contrairement à ses deux soeurs sur le plan militaire et religieux.

1) De la naissance à la carrière militaire

a) Naissance et situation

Etienne Marie ROME est donc né, comme vu précédemment, à Reims le 29 octobre 1884³⁵⁶ (Annexe 27). D'après son acte de décès, il décède célibataire et ne s'est donc jamais marié au cours de sa vie. Etant né en 1884, il fait partie de la classe de 1904 pour le service militaire. Toutefois, il s'est engagé en tant que volontaire dès 1902 d'après sa fiche matricule³⁵⁷.

³⁵⁵ AD Marne, 3 Q 364/322, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1920.

³⁵⁶ AD Marne, 2 E 534/296, État-civil, Reims, Naissances 1884.

³⁵⁷ AD Marne, 1 R 1300, Archives militaires, Fiche matricule, 1902.

En 1901, Etienne Marie ROME n'est pas recensé avec ses parents au 45 rue de Talleyrand. En effet, sa fiche matricule³⁵⁸ permet d'apprendre qu'en 1902 il vit alors à Rome au 42 via Santa Chiara en Italie. Il y est alors étudiant au sein d'une université ecclésiastique. Il a ainsi beaucoup bougé entre 1905 et 1927.

Le 1er novembre 1905, il réside toujours en Italie à la même adresse. Le 22 juillet 1906, il réside de nouveau au 45 rue de Talleyrand auprès de ses parents comme en témoigne d'ailleurs le recensement de la même année. Le 23 octobre 1906, il est reparti en Italie au 42 via Santa Chiara à Rome avant de revenir à Reims au 45 rue de Talleyrand le 25 juin 1907 et de repartir en Italie le 11 octobre 1907.

A partir du 12 février 1913, il réside à Reims 61 rue de l'Université. Le 15 octobre 1920, il réside au 86 rue de Courlancy. Il change une dernière fois d'adresse le 20 novembre 1927 où il réside au 33 rue Saint André à Reims. Il finit sa vie en son domicile au 4 rue Lieutenant Herduin.

b) Portrait

D'après le signalement de sa fiche matricule, il a les cheveux et sourcils châains. Il a les yeux bleus. Son front est qualifié d'ordinaire, son nez de moyen, sa bouche de moyenne et son menton est rond. Son visage quant à lui a une forme ovale. Il mesure alors 1 mètre 77 en 1902. Etant étudiant, son degré d'instruction est le numéro 5, correspondant aux bacheliers et licenciés.

c) Parcours militaire

D'après son registre matricule mais également grâce à l'état de service de ce dernier conservé dans son dossier de décoré de la légion d'honneur³⁵⁹, il est possible de retracer son parcours militaire.

Etienne Marie ROME s'est donc engagé volontairement pour 3 ans le 11 novembre 1903 à la mairie de Reims en tant que soldat pour le 132ème régiment d'infanterie. Au moment de son engagement, il a réclamé le bénéfice de l'article 23 en tant que diplômé licencié ès lettres. En effet, d'après l'article 23 de la loi du 16 juillet 1889 sur le recrutement militaire, l'article 23 stipule que : « En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : [...] 2° Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir : soit le diplôme de licencié ès lettres [...] ». Ainsi, en tant que diplômé de licencié ès lettres, il peut bénéficier de la teneur de cet article. Il est arrivé au corps le 12 novembre 1903 avec le numéro de matricule 6783.

³⁵⁸ AD Marne, 1 R 1300, Archives militaires, Fiche matricule, 1902.

³⁵⁹ Archives Nationales, 19800035/897/5007, Dossier de décorés de la Légion d'honneur.

Le 23 septembre 1904 il est envoyé dans la disponibilité de l'armée active au sein du Régiment d'Infanterie stationné à Reims en tant que soldat et reçoit un certificat de bonne conduite. Il est promu au grade de caporal le 7 octobre 1904, et à celui de sergent le 22 mai 1905. Entre le 23 juillet et le 19 août 1906, il a accompli une période d'exemption d'après l'article 23 dont il bénéficie en tant que diplômé licencié ès lettres.

Il est promu sous lieutenant de réserve et il est affecté au 97ème Régiment d'Infanterie à Chambéry le 10 décembre 1907. Il accomplit une première période d'exercices dans le 132ème Régiment d'Infanterie entre le 28 juillet et le 18 octobre 1909. Il s'agit d'une étape qui vise à faire en sorte que les réservistes restent opérationnels et prêts en cas de guerre. Par décision ministérielle du 23 décembre 1911, il est promu lieutenant de réserve et est maintenu dans son affectation pour prendre rang du 10 décembre 1911. Il est ensuite affecté au Régiment d'Infanterie de Reims par décision ministérielle du 25 janvier 1912. Entre le 22 août et le 13 septembre 1912, il a accompli une 2ème période d'exercices dans le 132ème Régiment d'Infanterie.

Il est rappelé par l'ordre de mobilisation générale du 1er août 1914. Il a ainsi rejoint le 132ème régiment d'infanterie le 2 août 1914. Toujours d'après le registre matricule, il est fait prisonnier à Denneveux le 1er septembre 1914. Il est blessé ce jour là par éclats d'obus et présente des plaies multiples telle que celle mentionnée dans le registre matricule « raideur très serrée du coude gauche en extension à 120° ». Il est par la suite interné à Hall le 28 mai 1915. Après quelques recherches concernant les camps pendant la Première Guerre mondiale, il s'agit du camp de Merseburg près Halle. Il aurait pu être enrichissant de s'intéresser davantage à son emprisonnement ou au camp dans lequel il a été emprisonné.

Il est rapatrié le 3 décembre 1918. Il suit alors une convalescence de 30 jours. Le 15 janvier 1919 il est pris en charge à l'hôpital de Versailles et le 20 janvier à l'hôpital de Paris. S'en suit une nouvelle convalescence d'un mois prolongée de nouveau d'un mois. Il est de nouveau pris en charge par l'hôpital Faidherbe à Paris le 12 avril 1919. Par la suite, il est réformé temporaire par la commission de réforme de Paris. Il est proposé pour la pension d'invalidité de 45% le 18 septembre 1919. Il est enfin envoyé en congé de démobilisation le 28 juillet 1919 lors du 4ème échelon de démobilisation. Il a ainsi participé à la campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 28 juillet 1919. Il se retire alors à Paris au 108 boulevard Montparnasse avant de rentrer sur Reims au 86 rue de Courlancy.

Il est par la suite proposé au maintien dans les cadres étant considéré comme inapte aux armées en campagne mais apte à un service sédentaire. Lors de la séance du 7 octobre 1921, la commission de réforme de Châlons-sur-Marne lui accorde également la pension permanente pour une invalidité établie à 60% à cause d'un « anklose du coude gauche » qu'il s'est fait le 1er septembre 1914 par éclats d'obus.

Il passe ensuite au 46ème Régiment d'Infanterie Territorial par décision ministérielle du 15 décembre 1919. Au sein de l'armée territoriale et dans sa réserve, il est affecté au 106ème Régiment d'Infanterie le 9 mai 1922 en tant qu'officier de réserve. Par la suite, il est considéré comme inapte à faire campagne mais comme apte à un service sédentaire. Il passe ensuite au 106ème Régiment d'Infanterie par décision ministérielle du 24 avril 1922 en tant que lieutenant. Le 1er janvier 1928, il passe enfin au Centre Mobilisateur d'Infanterie n°64.

En tout, il a donc réalisé un service militaire d'une durée de 26 ans, 1 mois et 21 jours.

d) Décoration

Etienne Marie ROME est nommé Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 10 octobre 1930³⁶⁰ en qualité de lieutenant au centre de mobilisation d'infanterie n°64. Le 26 décembre 1930, Etienne Marie ROME reconnaît avoir reçu la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur par un récépissé de décoration.

Son dossier individuel permet d'en apprendre davantage sur ce dernier. Il apparaît que son casier judiciaire est vide selon un relevé en date du 31 juillet 1830. Dans un rapport dressé le 14 août 1930 par le Maréchal des logis-chef Boizet, commandant de la 3ème brigade à cheval, il qualifie Etienne Marie ROME de « bonne moralité et de parfaite honorabilité ». En 1930, il est également docteur en théologie et en philosophie, licencié en lettres mais également ecclésiastique.

Il est également décoré de la Croix de Guerre d'après son acte de décès.

2) Carrière religieuse

Etienne Marie ROME a suivi un parcours de vie atypique, très loin de ceux suivis par ses prédécesseurs. En effet, ce dernier s'est très vite consacré à la religion³⁶¹. Après avoir fait ses études au Séminaire de Reims, Étienne Marie ROME a successivement été :

- Prêtre le 26 mars 1910
- Directeur du Grand Séminaire le 15 août 1911
- Directeur du Petit Séminaire le 10 avril 1926
- Défenseur du Lien devant l'Officialité en 1938
- Chanoine honoraire le 8 décembre 1926
- Directeur du Grand Séminaire le 16 août 1941
- Chanoine de Notre Dame de Reims en 1941
- Theologal le 26 décembre 1959
- Directeur honoraire du Grand Séminaire de Reims en 1962

³⁶⁰ Archives Nationales, 19800035/897/5007, Dossier de décorés de la Légion d'honneur.

³⁶¹ ROCHA Alphonse, Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise, Guerlin, Reims, 1998.

Il aurait pu être intéressant de se rendre aux Archives diocésaines de Reims afin d'en apprendre davantage sur ces différentes fonctions.

Il s'est également consacré à une carrière d'écrivains, toujours en lien avec la religion. Il a ainsi écrit de nombreux travaux d'intérêt pour l'Académie National de Reims comme *Henri II de Braine, archevêque de Reims (1277 - 1240)* ou encore *Blanche de Castille et Saint Louis*.

3) Prospérité

a) Décès et enterrement

Ce dernier décède le 17 avril 1967 à l'âge de 82 ans. Sa date de décès est mentionnée en mention marginale de son acte de naissance³⁶². Ne s'étant jamais marié et ayant consacré sa vie à la religion, il n'a eu aucune descendance. (Annexe 28)

Ayant dédié sa vie à la religion, il est enterré au canton 10 du cimetière du Nord dans la concession des chanoines³⁶³ (Annexe 29). Cette concession d'une ampleur impressionnante dans laquelle il se trouve témoigne d'une certaine manière de l'importance que représentait Etienne Marie ROME au sein de la communauté religieuse rémoise. Il est à noter que bien qu'il soit enterré avec les autres chanoines, une plaque à son nom est également posée au sein de la chapelle funéraire ROME (Annexe 30).

N'ayant aucune descendance et étant le seul enfant masculin de Marie Jules ROME ayant atteint l'âge adulte, le nom patronymique de ROME s'est éteint en 1967 avec lui.

b) Etat du patrimoine

La table des successions et absences³⁶⁴ indique qu'une déclaration de mutation par décès a été faite 16 janvier 1968³⁶⁵.

Son patrimoine mobilier est composé de 5 actions de la Société Rémoise Immobilière et d'Enseignement secondaire, 64 actions de la compagnie d'assurance L'Abeille, 10 actions Le Foyer Rémois et 25 actions Crédit Foncier de France, le tout estimé à 8 176,68 francs à son décès.

Il possède également un solde de 50 francs sur son compte chèques postaux, un montant de 170,34 qu'il doit recevoir d'une rente de la Caisse Nationale de Prévoyance ainsi que 50 francs d'effets personnels et 50 francs de vaisselles, verreries et ustensiles de cuisine, soit un total de 18 761,74 francs.

³⁶² AD Marne, 2 E 534/296, État-civil, Reims, Naissances 1884.

³⁶³ ROCHA Alphonse, *Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise*, Guerlin, Reims, 1998.

³⁶⁴ AD Marne, 3 Q 375/121, Enregistrement, Table des successions et absences, 1967.

³⁶⁵ AD Marne, 3 Q 364/782, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1968.

Il a toutefois plusieurs dettes dont une reconnaissance de dettes au profit de François PELLETIER du 28 décembre 1965 à hauteur de 1000 francs, sans intérêt et remboursable le 1er janvier 1969. Il a également une seconde reconnaissance de dette de 1000 francs sans intérêt au profit de Fernand TESSON du 23 décembre 1965 et remboursable aussi le 1er janvier 1969. Il doit également 1000 francs pour prêt au chanoine Paul WARNIER. Ses frais d'hospitalisation à la Maison du Saint Enfant Jésus à Reims s'élève à 360 francs auxquels s'ajoutent les 1 758,03 francs de frais funéraires dus aux Pompes Funèbres des Régions Libérées de Reims. Au final, ce passif s'élève à 5 118,03 francs.

En déduisant le passif, l'actif net de succession est ainsi de 14 481,79 francs.

c) Légataire universel

D'après la déclaration de mutation par décès d'Etienne ROME en date du 16 janvier 1968³⁶⁶, Etienne ROME a désigné Jean Marie Paul DARGENT, son neveu, en tant que légataire universel d'après un testament olographe en date du 3 novembre 1956, déposé chez Maître REDAUD et annexé à un procès verbal de description dressé par ledit notaire le 21 juillet décès. Ce dernier est le fils de Marie Anne Louise ROME et de Marie Paul DARGENT.

Il est également précisé que de ce legs universel, Monsieur DARGENT a été envoyé en possession par ordonnance de Monsieur le Tribunal de Grande Instance de Reims en date du 8 novembre 1967, Etienne ROME n'ayant laissé aucun héritier à réserve ainsi que le constate un acte de notoriété dressé par Maître REDAUD, notaire à Reims les 4 et 9 octobre 1967.

Enfin, il est indiqué que Monsieur ROME n'a consenti à aucune donation de son vivant.

Jean Marie Paul DARGENT a donc hérité de la totalité de la succession soit l'actif net de 14 481,79 francs.

³⁶⁶ AD Marne, 3 Q 364/782, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1968.

Conclusion

Léonard Victor ROME et son épouse Marie Valentine LUNDY ont donc connu une véritable ascension sociale. La famille ROME est d'abord issue du milieu rural et modeste qui a fini au cours des générations par quitter la campagne pour la ville, leur permettant de rentrer dans la petite bourgeoisie. Il en est de même pour la famille LUNDY qui parvient à grimper dans l'échelle sociale en profitant de l'essor du secteur lainier.

Ainsi, au moment de leur mariage, Léonard Victor ROME et Marie Valentine LUNDY sont tous deux issus de la petite bourgeoisie. Grâce à sa carrière d'avoué, Léonard Victor ROME parvient à asseoir sa position sociale et s'affirme également sur la scène politique de la ville de Reims en se faisant élire conseiller municipal puis adjoint au maire de la ville de Reims. Il s'agit également d'un couple d'opportuniste, profitant de leur petite fortune pour investir dans des secteurs en plein essor à travers les actions et obligations mais également dans l'immobilier, leur permettant de s'enrichir considérablement et d'adopter un mode de vie propre à la bourgeoisie moyenne.

Leur fils unique, Marie Jules ROME profite de la situation de ses parents et de ses 2 mariages afin de consolider et d'améliorer sa position sociale. En suivant les pas de son père autant sur le plan professionnel que sur le plan des investissements, il parvient à s'enrichir davantage, lui permettant de fréquenter la haute bourgeoisie rémoise de l'époque.

Toutefois, son fils Etienne Marie ROME ne participe pas à la pérennité de l'héritage et préfère se consacrer à une carrière militaire et religieuse toute aussi intéressante. Le nom de famille ROME s'éteint avec ce dernier en 1967.

Il aurait pu être également intéressant de s'intéresser aux autres filles de Marie Jules ROME et à leur mariage avec les fils DARGENT afin de voir ce qu'il est devenu de cet héritage, s'ils sont parvenus à maintenir cette position sociale et à s'enrichir davantage.

Difficultés

Tout au long du mémoire, je me suis retrouvée confrontée à de nombreuses difficultés. Ayant choisi d'étudier un couple marié à Reims, je me suis trouvée face à de nombreuses lacunes en raison des guerres et notamment de la Première Guerre mondiale qui a été particulièrement destructrice. Ainsi, l'état civil entre 1792 et 1812 pour de nombreuses communes ou nombres d'archives notariales ont été détruites par ces guerres. A défaut de pouvoir consulter le contrat de mariage du couple de référence ou leur inventaire après-décès, j'ai choisi d'étudier ceux de leur fils.

Il existe également de nombreuses lacunes pour la ville de Reims dans de nombreux registres, tels que ceux des déclarations de mutation par décès au début du XIXème siècle ou ceux des actes civils publics pour tout le XIXème siècle.

De plus, de nombreux documents étaient en mauvais état aux Archives départementales, ne me permettant pas de consulter beaucoup de documents qui auraient pu m'intéresser.

J'ai aussi dû faire face à de nombreuses lacunes au sein des registres paroissiaux, ne me permettant pas de remonter plus haut dans les généalogies et me poussant à faire des hypothèses sans avoir la possibilité notamment en Corrèze de les confirmer ou de les infirmer.

En effet, ne pouvant me déplacer aux Archives départementales de Corrèze, j'ai dû me contenter des archives numérisées et des quelques documents dont j'ai pu obtenir la reproduction.

Mais la plus grosse difficulté pour moi a été de faire des choix pour ce mémoire. Je me suis retrouvée confrontée à un couple vraiment passionnant à étudier mais ayant fait l'objet de nombreuses sources et informations. J'ai donc du faire preuve d'un esprit de synthèse, en me concentrant sur certains points et aspects.

Bibliographie

Ouvrages :

APRILE Sylvie, *La Révolution Inachevée 1815/1870*, Belin, Paris, 2014.

BOUSSINESQ Georges, LAURENT Gustave, *Histoire de Reims depuis les origines jusqu'à nos jours*, Tome II, Matot-Braine, Reims, 1980.

DAUZAT Albert, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Larousse, Évreux, 1981.

DESPORTES Pierre, *Histoire de Reims*, Privat, Toulouse, 1983.

MARTIN FUGIER Anne, PERROT Michelle, *La vie de famille au XIX^{ème} siècle suivi de Les rites de la vie privée bourgeoise*, Points, Lonrai, 2015.

MOREL Marie-France, *Annales de démographie historique. Le déclin de la mortalité*, Belin, Paris, 1989.

ROCHA Alphonse, *Le cimetière du Nord : Deux siècles d'histoire rémoise*, Guerlin, Reims, 1998.

Almanach national, Veuve Berger-Levrault et fils, Paris, 1840.

Almanach impérial, Veuve Berger-Levrault et fils, Paris, 1854.

Articles :

BURGIÈRE André, « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^{ème} - XVIII^{ème} siècles) », *L'homme*, tome XX, n°4, Octobre décembre 1980, pp. 25-42.

EGGERICKX Thierry, LÉGER Jean François, SANDERSON Jean-Paul, VANDESCHRIK Christophe (2017), « L'évolution de la mortalité en Europe du XIX^{ème} siècle à nos jours », *Espace populations sociétés*, 2017/3, En ligne, consulté le 02/04/2023, <http://journals.openedition.org/eps/7314>.

FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier ? », *Annales de démographie historique*, n°117, 2009, pp.5-34.

FOLLAIN Antoine, « Les communautés rurales en France. Définitions et problèmes (XV^e-XIX^e siècle) », *Histoire & Sociétés Rurales*, n°12, 1999, pp. 11-62.

HENRY Louis, HOUDAILLE Jacques, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. II. Age au premier mariage. », *Population*, n°2, 1879, pp.402-442.

LE MÉE René, « Les villes de France et leur population de 1806 à 1851 », *Annales de démographie historique*, 1989, pp. 321-393.

MESLÉ France, VALLIN Jacques, « Reconstitution de tables annuelles de mortalité pour la France au XIX^{ème} siècle », *Population*, n°6, 1989, pp. 1121-1158.

Sources

- AD Corrèze, 1GG30, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1692-1693.
- AD Corrèze, 1GG47, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1724-1725.
- AD Corrèze, 1GG48, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1725-1726.
- AD Corrèze, 1GG49, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1726-1728.
- AD Corrèze, 1GG50, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1729-1731.
- AD Corrèze, 1GG51, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1731-1733.
- AD Corrèze, 1GG52, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1733-1734.
- AD Corrèze, 1GG53, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, 1735-1737.
- AD Corrèze, 1GG88, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1776.
- AD Corrèze, 1GG89, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1777.
- AD Corrèze, 1GG90, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1778-1779.
- AD Corrèze, 1GG91, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1779.
- AD Corrèze, 1GG92, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1780.
- AD Corrèze, 1GG93, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1781.
- AD Corrèze, 1GG94, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1782.
- AD Corrèze, 1GG95, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1783.
- AD Corrèze, 1GG96, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1784.
- AD Corrèze, 1GG97, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1785.
- AD Corrèze, 1GG98, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1786.
- AD Corrèze, 1GG99, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1787.
- AD Corrèze, 1GG100, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1788.
- AD Corrèze, 1GG101, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages 1789.
- AD Corrèze, 1GG115, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Sépultures 1759-1760.
- AD Corrèze, 1GG122, Registres paroissiaux, Brive paroisse Saint-Martin, Sépultures 1766.
- AD Corrèze, 1GG136, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Sépultures 1780.
- AD Corrèze, 1GG145, Registres paroissiaux, Brive Paroisse Saint-Martin, Sépultures 1788.
- AD Corrèze, E_DEP49GG 1, Registres paroissiaux, Chasteaux, Baptêmes, mariages et sépultures 1620-1712.
- AD Corrèze, E_DEP49GG 2, Registres paroissiaux, Chasteaux, Baptêmes, mariages et sépultures 1713-1752.
- AD Corrèze, E_DEP49GG 3, Registres paroissiaux, Chasteaux, Baptêmes, mariages et sépultures 1753-1789.
- AD Corrèze, E_DEP117GG 1, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1609-1675.
- AD Corrèze, E_DEP117GG 2, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1676-1725.
- AD Corrèze, E_DEP117GG 3, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1729-1767.
- AD Corrèze, E_DEP117GG 4, Registres paroissiaux, Lissac, Baptêmes, mariages et sépultures 1768-1792.
- AD Corrèze, E_DEP27GG 11, Registres paroissiaux, Tulle Paroisse Saint-Julien, Baptêmes, mariages 1760-1769.
- AD Corrèze, E_DEP27GG 14, Registres paroissiaux, Tulle Paroisse Saint-Julien, Baptêmes, mariages 1780-1792.
- AD Corrèze, 2E_274_001, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1735-1752.
- AD Corrèze, 2E_274_002, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1753-1772.
- AD Corrèze, 2E_274_003, Registres paroissiaux, Ussac, Baptêmes, mariages, sépultures 1773-1790.
- AD Marne, 2 E 72/1, Registres paroissiaux, Bisseuil, Baptêmes, mariages, sépultures 1668-1760.
- AD Marne, 2 E 395/1, Registres paroissiaux, Mailly-Champagne, Baptêmes, mariages, sépultures 1609-1714.
- AD Marne, 2 E 517/3, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1737-1764.
- AD Marne, 2 E 517/4, Registres paroissiaux, Pontfaverger, Baptêmes, mariages, sépultures 1765-1792.
- AD Marne, 2 E 534/42, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Etienne, Baptêmes, mariages, sépultures 1749-1757.
- AD Marne, 2 E 534/43, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Etienne, Baptêmes, mariages, sépultures 1758-1766.
- AD Marne, 2 E 534/31, Registres paroissiaux, Reims paroisse Sainte-Marie-Madeleine, Baptêmes, mariages, sépultures 1740-1748.
- AD Marne, 2 E 534/100, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1729-1744.
- AD Marne, 2 E 534/101, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Martin, Baptêmes, mariages, sépultures 1745-1755.
- AD Marne, 2 E 534/109, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Maurice, Baptêmes, mariages, sépultures 1736-1751.
- AD Marne, 2 E 534/147, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Symphorien, Baptêmes, mariages, sépultures 1772-1781.
- AD Marne, 2 E 534/154, Registres paroissiaux, Reims paroisse Saint-Timothée, Baptêmes, mariages, sépultures 1724-1732.
- AD Marne, 2 E 534/159, Registres paroissiaux, Reims, paroisse Saint-Timothée, Baptêmes, mariages, sépultures 1751-1754.
- AD Marne, 2 E 562/1, Registres paroissiaux, Sainte-Marie-à-Py, Baptêmes, mariages, sépultures 1608-1793.
- AD Marne, 2 E 639/1, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1728-1761.
- AD Marne, 2 E 639/2, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1762-1778.
- AD Marne, 2 E 639/3, Registres paroissiaux, Sommepey, Baptêmes, mariages, sépultures 1779-1792.

- AD Marne, 2 E 623/1, Registres paroissiaux, Selles, Baptêmes, mariages, sépultures 1607-1792.
- AD Marne, 2 E 784/1, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1674-1730.
- AD Marne, 2 E 784/2, Registres paroissiaux, Wez, Baptêmes, mariages, sépultures 1731-1792.
- AD Aisne, 5Mi0087, État-civil, Laon, Naissances, mariages, décès 1877.
- AD Aisne, 5Mi0483, État-civil, Marle, Naissances, mariages, décès 1853-1862.
- AD Doubs, 1E804, État-civil, Besançon, Naissances 1878.
- AD Corrèze, TD_031_001, État-civil, Brive, Tables décennales 1792-1802.
- AD Corrèze, TD_031_002, État-civil, Brive, Tables décennales 1803-1812.
- AD Corrèze, TD_031_003, État-civil, Brive, Tables décennales 1813-1822.
- AD Corrèze, TD_031_004, État-civil, Brive, Tables décennales 1823-1832.
- AD Corrèze, TD_031_005, État-civil, Brive, Tables décennales 1833-1842.
- AD Corrèze, TD_031_006, État-civil, Brive, Tables décennales 1843-1852.
- AD Corrèze, TD_031_007, État-civil, Brive, Tables décennales 1853-1862.
- AD Corrèze, TD_031_008, État-civil, Brive, Tables décennales 1863-1872.
- AD Corrèze, 1E10, État-civil, Brive, Naissances 1813-1818.
- AD Corrèze, 1E12, État-civil, Brive, Naissances 1822-1824.
- AD Corrèze, 2E10, État-civil, Brive, Mariages 1836-1841.
- AD Corrèze, 3E11, État-civil, Brive, Décès 1819-1821.
- AD Corrèze, 3E13, État-civil, Brive, Décès 1825-1828.
- AD Corrèze, 3E15, État-civil, Brive, Décès 1833-1837.
- AD Corrèze, 3E16, État-civil, Brive, Décès 1838-1842.
- AD Corrèze, 3E18, État-civil, Brive, Décès 1848-1852.
- AD Corrèze, 2E_49_9, État-civil, Chasteaux, Décès 1843-1882.
- AD Corrèze, 2E_107_6, État-civil, Larche, Décès 1800-1842.
- AD Corrèze, 2E_151_6, État-civil, Noailles, Décès 1800-1842.
- AD Corrèze, E_DEP272E 1, État-civil, Tulle, Naissances 1793-1796.
- AD Corrèze, E_DEP272E 5, État-civil, Tulle, Naissances 1799-1802.
- AD Corrèze, FRAD019_2E272_016, État-civil, Tulle, Mariages 1810-1818.
- AD Corrèze, E_DEP272E 8, État-civil, Tulle, Décès 1799-1802.
- AD Corrèze, FRAD019_2E272_023, État-civil, Tulle, Décès 1825-1829.
- AD Corrèze, FRAD019_2E272_040, État-civil, Tulle, Décès 1849-1851.
- AD Corrèze, FRAD019_2E272_044, État-civil, Tulle, Décès 1852-1854.
- AD Corrèze, FRAD019_2E272_054, État-civil, Tulle, Décès 1862-1863.
- AD Corrèze, FRAD019_2E274_007, État-civil, Ussac, Décès 1800-1821.
- AD Hauts-de-Seine, E_NUM_BOU_D1904, État-civil, Boulogne-Billancourt, Décès 1904.
- AD Marne, 2 E 319/10, État-civil, Gueux, Décès 1883-1892.
- AD Marne, 125 M 9, État-civil, Pontfaverger, Tables décennales an XI-1812.
- AD Marne, 2 E 517/10, État-civil, Pontfaverger, Décès 1853-1862.
- AD Marne, 2 E 517/11, État-civil, Pontfaverger, Naissances, mariages, décès 1863-1867.
- AD Marne, 2 E 788/12 à 2 E 788/14, État-civil, Reims, Tables décennales 1792-an X.
- AD Marne, 125 M 10 et 125 M 11, État-civil, Reims, Tables décennales an XI-1812.
- AD Marne 125 M 26 et 125 M 27, État-civil, Reims, Tables décennales 1813-1822.
- AD Marne 125 M 30, État-civil, Reims, Tables décennales 1813-1822.
- AD Marne 125 M 41, État-civil, Reims, Tables décennales 1823-1832.
- AD Marne 125 M 54, État-civil, Reims, Tables décennales 1833-1842.
- AD Marne 125 M 67 et 125 M 68, État-civil, Reims, Tables décennales 1843-1852.
- AD Marne 125 M 83 et 125 M 84, État-civil, Reims, Tables décennales 1853-1862.
- AD Marne 125 M 99 à 125 M 101, État-civil, Reims, Tables décennales 1863-1872.
- AD Marne 125 M 116 à 125 M 119, État-civil, Reims, Tables décennales 1873-1882.
- AD Marne 125 M 134 à 125 M 138, État-civil, Reims, Tables décennales 1883-1892.
- AD Marne 125 M 153 à 125 M 156, État-civil, Reims, Tables décennales 1893-1902.
- AD Marne, 2 E 534/212, État-civil, Reims, Naissances 1810.
- AD Marne, 2 E 534/219, État-civil, Reims, Naissances 1816.
- AD Marne, 2 E 534/227, État-civil, Reims, Naissances 1821.
- AD Marne, 2 E 534/240, État-civil, Reims, Naissances 1833.
- AD Marne, 2 E 534/241, État-civil, Reims, Naissances 1834.
- AD Marne, 2 E 534/243, État-civil, Reims, Naissances 1836.
- AD Marne, 2 E 534/249, État-civil, Reims, Naissances 1842.
- AD Marne, 2 E 534/251, État-civil, Reims, Naissances 1844.
- AD Marne, 2 E 534/252, État-civil, Reims, Naissances 1845.
- AD Marne, 2 E 534/520, État-civil, Reims, Naissances 1846.
- AD Marne, 2 E 534/259, État-civil, Reims, Naissances 1852.
- AD Marne, 2 E 534/275, État-civil, Reims, Naissances 1868.
- AD Marne, 2 E 534/279, État-civil, Reims, Naissances 1872.
- AD Marne, 2 E 534/281, État-civil, Reims, Naissances 1873.

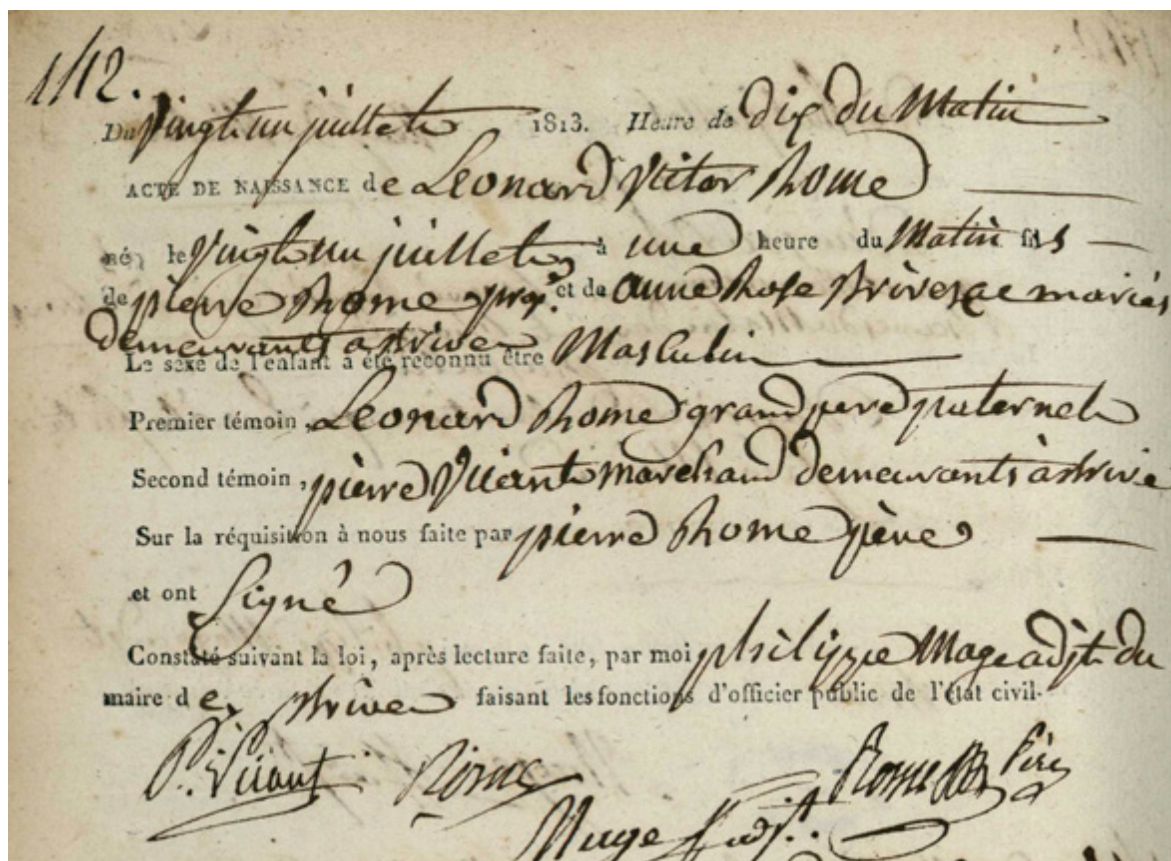
- AD Marne, 2 E 534/284, État-civil, Reims, Naissances 1876.
 - AD Marne, 2 E 534/285, État-civil, Reims, Naissances 1877.
 - AD Marne, 2 E 534/288, État-civil, Reims, Naissances 1880.
 - AD Marne, 2 E 534/296, État-civil, Reims, Naissances 1884.
 - AD Marne, 2 E 534/386, État-civil, Reims, Mariages 1832.
 - AD Marne, 2 E 534/396, État-civil, Reims, Mariages 1842.
 - AD Marne, 2 E 534/398, État-civil, Reims, Mariages 1844.
 - AD Marne, 2 E 534/420, État-civil, Reims, Mariages 1866.
 - AD Marne, 2 E 534/429, État-civil, Reims, Mariages 1875.
 - AD Marne, 2 E 534/451, État-civil, Reims, Mariages 1897.
 - AD Marne, 2 E 534/465, État-civil, Reims, Décès an V.
 - AD Marne, 2 E 534/474, État-civil, Reims, Décès an XIII.
 - AD Marne, 2 E 534/483, État-civil, Reims, Décès 1811.
 - AD Marne, 2 E 534/485, État-civil, Reims, Décès 1812.
 - AD Marne, 2 E 534/486, État-civil, Reims, Décès 1813.
 - AD Marne, 2 E 534/497, État-civil, Reims, Décès 1823.
 - AD Marne, 2 E 534/503, État-civil, Reims, Décès 1829.
 - AD Marne, 2 E 534/510, État-civil, Reims, Décès 1836.
 - AD Marne, 2 E 534/511, État-civil, Reims, Décès 1837.
 - AD Marne, 2 E 534/513, État-civil, Reims, Décès 1839.
 - AD Marne, 2 E 534/521, État-civil, Reims, Décès 1847.
 - AD Marne, 2 E 534/522, État-civil, Reims, Décès 1848.
 - AD Marne, 2 E 534/526, État-civil, Reims, Décès 1852.
 - AD Marne, 2 E 534/530, État-civil, Reims, Décès 1856.
 - AD Marne, 2 E 534/534, État-civil, Reims, Décès 1860.
 - AD Marne, 2 E 534/535, État-civil, Reims, Décès 1861.
 - AD Marne, 2 E 534/540, État-civil, Reims, Décès 1866.
 - AD Marne, 2 E 534/541, État-civil, Reims, Décès 1867.
 - AD Marne, 2 E 534/545, État-civil, Reims, Décès 1870.
 - AD Marne, 2 E 534/546, État-civil, Reims, Décès 1871.
 - AD Marne, 2 E 534/551, État-civil, Reims, Décès 1876.
 - AD Marne, 2 E 534/553, État-civil, Reims, Décès 1878.
 - AD Marne, 2 E 534/555, État-civil, Reims, Décès 1880.
 - AD Marne, 2 E 534/557, État-civil, Reims, Décès 1881.
 - AD Marne, 2 E 534/565, État-civil, Reims, Décès, 1885.
 - AD Marne, 2 E 534/567, État-civil, Reims, Décès 1886.
 - AD Marne, 2 E 534/593, État-civil, Reims, Décès 1899.
 - AD Marne, 2 E 534/735, État-civil, Reims, Décès 1900.
 - AD Marne, 2 E 534/738, État-civil, Reims, Décès 1902.
 - AD Marne, 2 E 608/4, État-civil, Saint-Souplet, Naissances, mariages, décès 1823-1832.
 - AD Marne, 2 E 639/4, État-civil, Sommepey, Naissances 1793-1830.
 - AD Marne, 2 E 639/11, État-civil, Sommepey, Décès 1793-1830.
 - AD Marne, 2 E 657/6, État-civil, Suippes, Naissances 1793-1806.
 - AD Marne, 2 E 784/3, État-civil, Wez, Naissances, mariages, décès 1793-an X.
 - AD Marne, (pas de cote), État-civil, Wez, Naissances, publications de mariage, mariages, décès an XI-1812.
 - AD Meuse, 2 E 326, État-civil, Marats, Naissances, mariages, décès 1802-1812.
 - AD Meuse, 2 E 436 (17), État-civil, Révigny, Naissances, décès 1863-1872.
 - AD Paris, V4E 1236, État-civil, Paris 10ème arrondissement, Décès Juillet/août 1868.
 - AD Somme, 5MI_D169, État-civil, Amiens, Naissances 1823.
 - AD Somme, 5MI_D181, État-civil, Amiens, Mariages 1843.
 - AD Somme, 5MI_D179, État-civil, Amiens, Décès 1840.
 - AD Yvelines, 4E 7735, État-civil, Versailles, Décès 1919.
 - AD Yvelines, 4E 9009, État-civil, Versailles, Décès 1936.
 - Archives de l'Etat en Belgique, 69642 / 0_0001, État-civil, Chimay (Hainaut), Naissances 1796-1802.
-
- AD Marne, 122 M 12, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, section de Notre Dame, 1836.
 - AD Marne, 122 M 22, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, 1841.
 - AD Marne, 122 M 44/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1846.
 - AD Marne, 122 M 44/2, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 2ème canton, 1846.
 - AD Marne, 122 M 81/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1851.
 - AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.
 - AD Marne, 122 M 133/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1861.
 - AD Marne, 122 M 158/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1866.
 - AD Marne, 122 M 177, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1872.
 - AD Marne, 122 M 197, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1876.

- AD Marne, 122 M 218, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1881.
 - AD Marne, 122 M 239, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1886.
 - AD Marne, 122 M 257, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1891.
 - AD Marne, 122 M 279, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1896.
 - AD Marne, 122 M 301, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1901.
 - AD Marne, 122 M 323, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1906.
 - AD Marne, 122 M 345, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1911.
-
- AD Marne, C 4904, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des testaments 1747-1811.
 - AD Marne, C 4905, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des partages 1730-1792.
 - AD Marne, C 4906, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des décès, 1754-an IV.
 - AD Marne, C 4907, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, Table des successions 1749-1792.
 - AD Marne, C 4891, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 6 mars 1726-3 mars 1733.
 - AD Marne, C 4892, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 3 mars 1733-15 février 1741.
 - AD Marne, C 4893, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 15 février 1741-16 janvier 1749.
 - AD Marne, C 4896, Contrôle des actes, Bureau de Suippes, 14 septembre 1764-9 juillet 1772.
 - AD Marne, C 5062, Contrôle des actes, Bureau de Verzy, 14 janvier 1741-4 mars 1750.
 - AD Marne, C 4627, Contrôle des actes, Bureau de Reims, 1er juillet 1747-20 juin 1749.
 - AD Marne, C 4637, Contrôle des actes, Bureau de Reims, 19 juin 1760-7 juillet 1761.
-
- AD Corrèze, 093Q 03, Enregistrement, Table des successions et absences 1833-1837.
 - AD Corrèze, 093Q 04, Enregistrement, Brive, Table des successions et absences, 1837-1841.
 - AD Corrèze, 13 Q 17, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès 1834.
 - AD Corrèze, 13 Q 20, Enregistrement, Brive, Déclaration de mutation par décès 1839.
 - AD Marne, 3 Q 360/7, Enregistrement, Répertoire général, Volume 7 Case 571.
 - AD Marne, 3 Q 375/6, Enregistrement, Table des successions et absences, 1836.
 - AD Marne, 3 Q 375/8, Enregistrement, Table des successions et absences, 1839.
 - AD Marne, 3 Q 375/20, Enregistrement, Table des successions et absences, 1860.
 - AD Marne, 3 Q 375/25, Enregistrement, Table des successions et absences, 1869-1870.
 - AD Marne, 3 Q 375/26, Enregistrement, Table des successions et absences, 1870-1871.
 - AD Marne, 3 Q 375/27, Enregistrement, Table des successions et absences, 1873-1874.
 - AD Marne, 3 Q 375/32, Enregistrement, Table des successions et absences, 1880-1881.
 - AD Marne, 3 Q 375/35, Enregistrement, Table des successions et absences, 1885.
 - AD Marne, 3 Q 375/45, Enregistrement, Table des successions et absences, 1899.
 - AD Marne, 3 Q 375/64, Enregistrement, Table des successions et absences, 1919.
 - AD Marne, 3 Q 375/121, Enregistrement, Table des successions et absences, 1967.
 - AD Marne, 3 Q 364/46, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1836.
 - AD Marne, 3 Q 364/48, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1839.
 - AD Marne, 3 Q 364/77, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1860.
 - AD Marne, 3 Q 364/99, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1871.
 - AD Marne, 3 Q 364/102, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1874.
 - AD Marne, 3 Q 364/117, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1880.
 - AD Marne, 3 Q 364/200, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1881.
 - AD Marne, 3 Q 364/133, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1885.
 - AD Marne, 3 Q 364/136, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1886.
 - AD Marne, 3 Q 364/193, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1900.
 - AD Marne, 3 Q 364/318, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1919.
 - AD Marne, 3 Q 364/322, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1920.
 - AD Marne, 3 Q 364/782, Enregistrement, Déclaration de mutation par décès, 1968.
-
- AD Marne, 4 E 1957, Archives notariales, Maitre LEMOINE, notaire à Reims, répertoire 1879-1881.
 - AD Marne, 4 E 2973, Archives notariales, Maître HOMO, notaire à Verzy, minutes 1749.
 - AD Marne, 4 E 30700, Archives notariales, Maître DOLLÉ, notaire à Reims, minutes 1817.
 - AD Marne, 4 E 28084, Archives notariales, Maitre MARGUET, notaire à Reims, minutes 1830-1871.
 - AD Marne, 4 E 17153, Archives notariales, Maitre CRÉTÉ, notaire à Reims, minutes janvier 1854 - mars 1854.
 - AD Marne, 4 E 17271, Archives notariales, Maitre GÉRARD, notaire à Reims, minutes janvier 1859 - mars 1859.
 - AD Marne, 4 E 26923, Archives notariales, Maitre CONTANT, notaire à Reims, minutes octobre 1866 - décembre 1866.
 - AD Marne, 4 E 28085, Archives notariales, Maitre LEMOINE, notaire à Reims, minutes 1873-1881.
 - AD Marne, 4 E 32616, Archives notariales, Maitre LEMOINE, notaire à Reims, minutes 1879.
 - AD Marne, 4 E 23519, Archives notariales, Maitre LEFORT, notaire à Reims, minutes avril 1891 - juin 1891.
 - AD Marne, 4 E 20634, Archives notariales, Maitre LEFEVRE, notaire à Reims, minutes avril 1901.
 - AD Marne, 4 E 29016, Archives notariales, Maitre LADURÉ, notaire à Rosnay, minutes octobre 1903 - décembre 1903.
 - AD Marne, 4 E 35193, Archives notariales, Maitre PELTEREAU, notaire à Reims, minutes novembre 1910 - décembre 1910.
 - AD Marne, 4 E 32772, Archives notariales, Maitre JOLIVET, notaire à Reims, minutes juin 1919.

- AD Marne, 4 Q 3/735, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 160 case 349.
 - AD Marne, 4 Q 3/803, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 172 case 43.
 - AD Marne, 4 Q 3/851, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 276 Case 439.
 - AD Marne, 4 Q 3/2254, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 391 n°404 (juillet 1851).
 - AD Marne, 4 Q 3/2255, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 392 n°1 (juillet 1851).
 - AD Marne, 4 Q 3/2293, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 430 n°202 (mars 1854).
 - AD Marne, 4 Q 3 2471, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 608, n°1070 (avril 1859).
 - AD Marne, 4 Q 3/2501, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 638 n°504 (février 1860).
 - AD Marne, 4 Q 3/2915, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 1052 n°434 (février 1870).
-
- AD Corrèze, R 985, Archives militaires, Décisions du Conseil de révision 1834.
 - AD Marne, 1 R 533, Archives militaires, Liste du contingent départemental et supplément à cette liste, 1862.
 - AD Marne, 1 R 534, Archives militaires, Liste auxiliaire des jeunes soldats du contingent départemental, 1862.
 - AD Marne, 1 R 535, Archives militaires, Procès-verbaux des décisions du conseil de révision (par cantons), 1863.
 - AD Marne, 1 R 1300, Archives militaires, Fiche matricule, 1902.
 - AD Marne, 10 R 1034, Archives militaires, Dommages de guerre, Arrondissement de Reims, 1919.
-
- AD Marne, 10 M 42, Fonds de la préfecture de la Marne, Arrondissement de Reims : états nominatifs des maires et des adjoints, 1843-1873.
 - AD Marne, 10 M 43, Fonds de la préfecture de la Marne, Arrondissement de Reims : états nominatifs des conseillers municipaux 1834-1856.
 - AD Marne, 12 M 235, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1834-1848.
 - AD Marne, 12 M 236, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1849-1870.
 - AD Marne, 12 M 237, Fonds de la préfecture de la Marne, Maires, adjoints et conseillers municipaux : Nominations, procès-verbaux d'élections, démissions, etc. 1871-1880.
-
- AD Marne, 3 P 1173/1, Cadastre, Reims, Tableau d'assemblage 1, 1819.
-
- Archives Nationales, BB/9/728, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Avoués et huissiers près les tribunaux de première instance. Remplacements., Marne 1840.
 - Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.
 - Archives Nationales, 19800035/897/5007, Dossier de décorés de la Légion d'honneur.

Annexes

Annexe 1 : Acte de naissance de Léonard Victor ROME,
AD Corrèze, 1E10, État-civil, Brive, Naissances 1813-1818.



Transcription :

« 142

Du vingt un juillet 1813 heure de dix du matin.

Acte de naissance de Léonard Victor ROME,
né le vingt un juillet à une heure du matin, fils
de Pierre ROME, époux de Anne Rose BRIVEZAC, mariés,
demeurant à Brive.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin, Léonard ROME, grand-père paternel.

Second témoin, Pierre VIANT, marchand, demeurants à Brive.

Sur la réquisition à nous faite par Pierre ROME père.

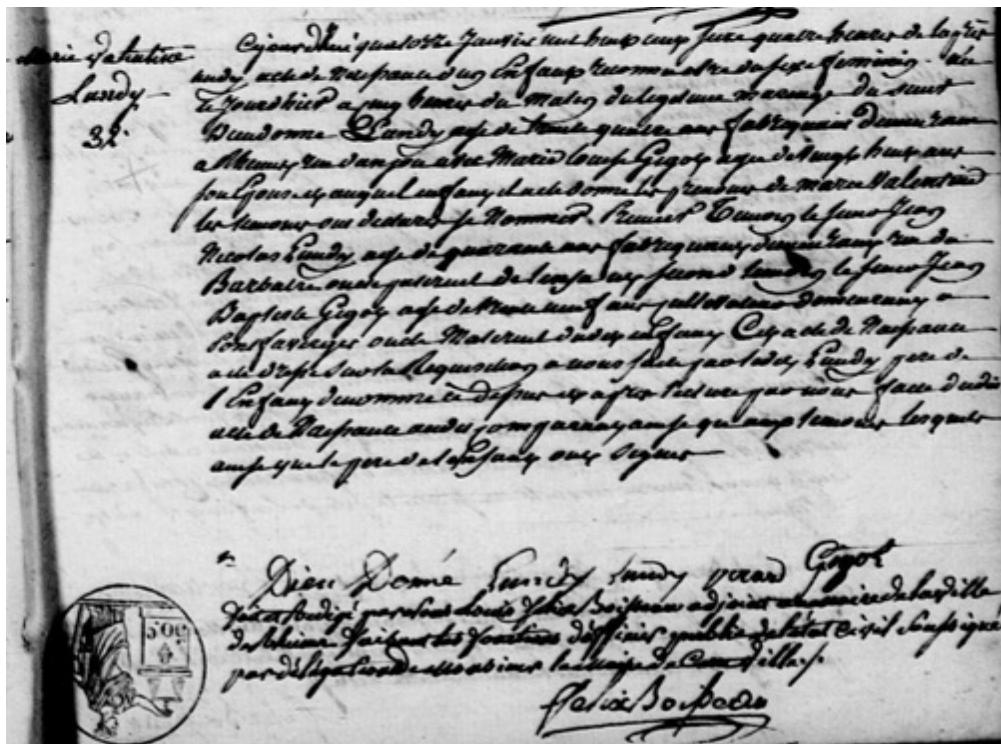
Et ont signé.

Constaté suivant la loi, après lecture faite, par moi Philippe MAGE adj[oin]t du
maire de Brive faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

P[pierre] VIANT ROME ROME père

MAGE adj[oin]t »

Annexe 2 : Acte de naissance de Marie Valentine LUNDY.
AD Marne, 2 E 534/219, État-civil, Reims, Naissances 1816.



Transcription :

« [Marie Valentine LUNDY]¹

Aujourd'hui quatorze janvier mil huit cent seize, quatre heures de l'après
 midy, acte de naissance d'un enfant reconnu être du sexe féminin, née
 le jour'hier à cinq heures du matin du légitime mariage du sieur
 Dieudonné LUNDY, âgé de trente quatre ans, fabricant, demeurant
 Rheims rue d'Anjou et de Marie Louise GIGOT, âgée de vingt huit ans,
 son épouse et auquel enfant il a été donné les prénoms de Marie Valentine.
 Les témoins ont déclaré se nommer, premier témoin, le sieur Jean
 Nicolas LUNDY âgé de quarante ans, fabricant, demeurant rue du
 Barbatre, oncle paternel de l'enfant, second témoin, le sieur Jean
 Baptiste GIGOT âgé de trente neuf ans, cultivateur, demeurant à
 Pontfaverger, oncle maternel dudit enfant. Cet acte de naissance
 a été dressé sur la réquisition à nous faite par ledit LUNDY, père de
 l'enfant susnommé ci dessus. Et après lecture par nous faite dudit
 acte de naissance audit comparants ainsi qu'aux témoins lesquels
 ainsi que le père de l'enfant ont signer.

Dieudonné LUNDY LUNDY PERARD GIGOT

Fait et rédigé par-devant Louis Félix BOISSEAU, adjoint au maire de la ville
 de Rheims, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil soussigné
 par délégation de monsieur le maire de cette ville.

Félix BOISSEAU. »

Annexe 3 : Photo de la tombe de la famille GIGOT à Pontfaverger



Annexe 4 : Photo de la tombe de la famille LUNDY à Reims, cimetière du Nord



Ici repose
Mme Marie Louise GIGOT
Epouse de Mr DDé LUNDY
Propriétaire décédée
Le 25 mai 1859
Dans sa 52e année

Ici repose
Mr Dieudonné LUNDY
Veuf de Mme Mie Lse GIGOT
Décédé le 28 mars 1860
Dans sa 79e année

De profundis

Ici repose
Mme Marie Félicité LUNDY
Épouse de Mr Cesle PANIS
Docteur en médecine
Décédée le 10 mai 1847
Dans sa 37ème année

Son époux
Celse Joseph PANIS
Docteur en médecine
Officier d'académie
Professeur honoraire de
L'école de médecine
Médecin honoraire des
Hôpitaux et hospices civils
Décédé le 26 janvier 1885
Dans sa 85ème année

Le. En mil huit cent quarante deux, le cinq.

111

Transcription :

« L'an mil huit cent quarante deux le cinq

[Léonard Victor

ROME

Et M[ar]ie Valentine

LUNDY

garçon et fille

96]¹

avril dix heures et demie du matin en l'une des

salles de l'hôtel de ville ; sont comparus par-devant nous Jean

Baptiste LANSON, adjoint au maire de la ville de Rheims, faisant
par délégation la fonction d'officier de l'état civil :

Sieur Léonard Victor ROME, âgé de

vingt huit ans, né à Brive, chef lieu d'arrondissement, dé-

partement de la Corrèze, le vingt un juillet mil huit cent

treize, avoué près le tribunal de première instance séant

à Rheims, demeurant en cette ville rue de Talleyrand n°42,

majeur, fils légitime du défunt Pierre ROME et

Anne Rose BRIVEZAC, décédés propriétaires audit

Brive le quinze avril mil huit cent trente quatre et

dix huit juillet mil huit cent trente huit d'une part.

Et demoiselle Marie Valentine LUNDY,

âgée de vingt six ans, née à Rheims le treize janvier mil

huit cent seize, sans profession, domiciliée audit lieu

chez son père, majeure fille légitime de sieur Dieudonné

LUNDY, propriétaire, ancien fabricant, demeurant à

Rheims rue du Bourg Saint Denis n°61, et de défunte

Marie Louise GIGOT, décédée à Rheims le vingt cinq

mai mil huit cent trente neuf, accompagnée de son père

qui nous a déclaré consentir au présent mariage d'autre part.

Lesquels futurs époux nous ont requis de procéder à

la célébration du mariage projeté entre eux et dont les

publications ont été faites à Rheims les dimanches vingt

et vingt sept mars dernier. A cette fin, chacun d'eux

nous a remis son acte de naissance, et le futur nous a

en outre remis 1° les actes de décès de ses père et mère ;

2° les actes de décès de ses aïeuls paternels, Léonard

ROME et Jeanne SALOMOND, constant qu'ils sont

morts à Brive (Corrèze) les deux novembre mil huit

cent vingt sept et trois mars mil huit cent dix neuf ; 3°

et un acte en brevet reçu par Maître TEREYGEOL et son collègue

Notaire à Tulle (Corrèze) le quatorze mars dernier en-

registré, par lequel le sieur Jean-Baptiste BRIVEZAC,

Employé retraité de l'administration des postes, et dame

Anne MAURIÈRES, son épouse, demeurant ensemble
audit Tulle, aïeule maternelle dudit futur époux
ont donné leur consentement au présent mariage.
Toutes lesquelles pièces demeureront ci-annexées.
Aucune opposition au présent mariage ne nous ayant été
signifiée, faisant droit à la dite réquisition, nous officier de
l'état civil ; vu l'acte de décès de la mère de la future épouse ;
attendu que le futur a été libéré du service militaire, ce dont
il a justifié, après avoir fait lecture des pièces relatives
à l'état civil des parties contractantes et aux formalités du ma-
riage ainsi que du chapitre du code civil sur les droits et de-
voirs respectifs des époux, ledit sieur Léonard Victor
ROME et la dite demoiselle Marie Valentine LUNDY
contractants, nous ayant fait l'un après l'autre la déclara-
tion formelle qu'ils veulent se prendre comme de fait ils
se prennent pour mari et femme, avons prononcé au
nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.
Tout ce que dessus a eu lieu publiquement et en présence
du sieur 1° Jean Charles Antoine Martin BRIVEZAC,
âgé de quarante six ans, employé des postes, demeurant à
Paris, rue du Cadran 71, oncle maternel de l'épouse ; 2° Louis
Ignace François DUVAL, âgé de cinquante quatre ans,
docteur en médecine, demeurant à Paris, rue de l'Arcade n°36,
cousin maternel de l'époux au sixième degré ; 3° Cesle
Joseph PANIS, âgé de quarante ans, docteur en médecine
demeurant à Rheims, beau frère de l'épouse ; 4° Et Jean
Nicolas LUNDY, âgé de soixante dix ans, ancien fabri-
cant, demeurant à Rheims, oncle paternel de l'épouse.
Et de suite nous avons dressé le présent acte que les époux,
le père de l'épouse et les témoins ont signé avec nous, lec-
ture faite.

LUNDY	ROME
LUNDY GIGOT	PANIS
LUNDY PERARD	BRIVEZAC DUVAL
LANSON »	

Annexe 6 : Acte de naissance de Marie Jules ROME,
AD Marne, 2 E 534/249, État-civil, Reims, Naissances 1842.



Transcription :

« [Marie Jules
 ROME

Garçon 1540]¹

L'an mil huit cent quarante deux, le
 vingt huit décembre deux heures après midi, parde-
 vant nous, Jean Baptiste LANSON, adjoint au maire
 de la ville de Rheims, faisant par délégation les fonctions
 d'officier de l'état civil ; est comparu le sieur Léonard
 Victor ROME, âgé de vingt neuf ans, avoué près
 le tribunal de première instance séant à Rheims, demeu-
 rant en cette ville. Lequel nous a présenté un enfant du sexe
 masculin né en sa demeure, sise rue de Vesle n°5 avant hier
 vingt six décembre à onze heures du soir, de lui déclai-
 rant et Madame Marie Valentine LUNDY, âgée de vingt
 six ans, son épouse, et auquel enfant il a donné les prénoms de
 Marie Jules. Cette déclaration, a été faite et l'acte a de suite
 été signé en présence du sieur Dieudonné LUNDY, âgé de
 soixante ans, propriétaire, aïeul maternel de l'enfant, et
 Celse Joseph PANIS, âgé de quarante ans, docteur en médecine,
 oncle maternel par alliance dudit enfant, demeurant tout
 deux à Rheims. Le père, les témoins ont signé avec nous après
 lecture faite.

PANIS.

LUNDY GIGOT.

ROME.

LANSON. »

1 Mention marginale

Annexe 7 : Recensement de l'année 1846

AD Marne, 122 M 44/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1846.

11	Rome	Jules	Avoué	33
	Lundy	Marie	Sa femme	30
	Rome	Léonard		3
	Faller	Catherine	Domestique	22

« 11 [rue de Vesle] ROME Jules Avoué 33 [ans]
 LUNDY Marie Sa femme 30 [ans]
 ROME Léonard 3 [ans]
 FALLER Catherine Domestique 22 [ans]. »

Annexe 8 : Recensement de l'année 1856

AD Marne, 122 M 108/1, Recensements, dénombrement de la population, Reims, 1er canton, 1856.

1	9	Rome	Léonard	Avoué	42
	10	Lundy	Marie	Sa femme	38
	11	Rome	M[ar]ie Jules	Leur fils	13
	12	Pérard	Henriette	Domestique	26
	13	Lundy	Dieudonné	Leur père	74
	14	Lucotte	J[ea]n Charles	Conservateur des hypothèques	58
	15	Pasquier	Adelaïde	Sa femme	52

« 45 [rue de Tall]eyrand 1 ROME Léonard Avoué 42 [ans]
 LUNDY Marie Sa femme 38 [ans]
 ROME M[ar]ie Jules Leur fils 13 [ans]
 PÉRARD Henriette Domestique 26 [ans]
 LUNDY Dieudonné Leur père 74 [ans]
 2 LUCOTTE J[ea]n Charles Conservateur des hypothèques 58 [ans]
 PASQUIER Adelaïde Sa femme 52 [ans]. »

Annexe 9 : Photo actuelle de la maison au 45 rue de Talleyrand à Reims



Annexe 10 : Décisions du Conseil de révision 1834,
AD Corrèze, R 985, Archives militaires.

NUMÉRO DE DÉCISION. TIRAGE.	NOMS ET PRÉNOMS.	CANTON ET COMMUNES.	MOTIFS.	DÉCISIONS.
9	Rome Léonard Victor	Brive	Fils aîné de veuve	Exempté

Transcription :

Numéro de Décision/Tirage	Noms et prénoms	Canton Et Communes	Motifs	Décisions
9	ROME Léonard Victor	Brive	Fils aîné de veuve	Exempté

Annexe 11 : Extrait des avoués près le tribunal de première instance de Reims dans
l'Almanach royal et national de 1840 et 1841.

Reims.

Notaires. Marguet. Duplessis. Danton.

NOTAIRES, AVOUÉS ET

Folliart. Garanger. Devienne. Gilbert.
Carteret. Roger. Contant. Morel. Ras-
sicod.

Avoués Henrat. Maillet. Richardot Gobet.
Robinet. Franquet. Doyen Grenier. Des-
mazes. Préau

Commiss. - priseurs. Dehu. Douce. Bou-
vier.

1840

Reims.

Notaires. Marguet. Duplessis. Danton.

NOTAIRES, AVOUÉS ET

444 Folliart. Garanger. Devienne. Gilbert.
Carteret. Roger. Contant. Morel. Ras-
sicod.

Avoués Henrat. Richardot Gobet. Robinet.
Doyen. Grenier. Desmazes. Préau. Rome.
Huguier.

Commiss. - priseurs. Dehu. Douce. Bou-
vier.

1841

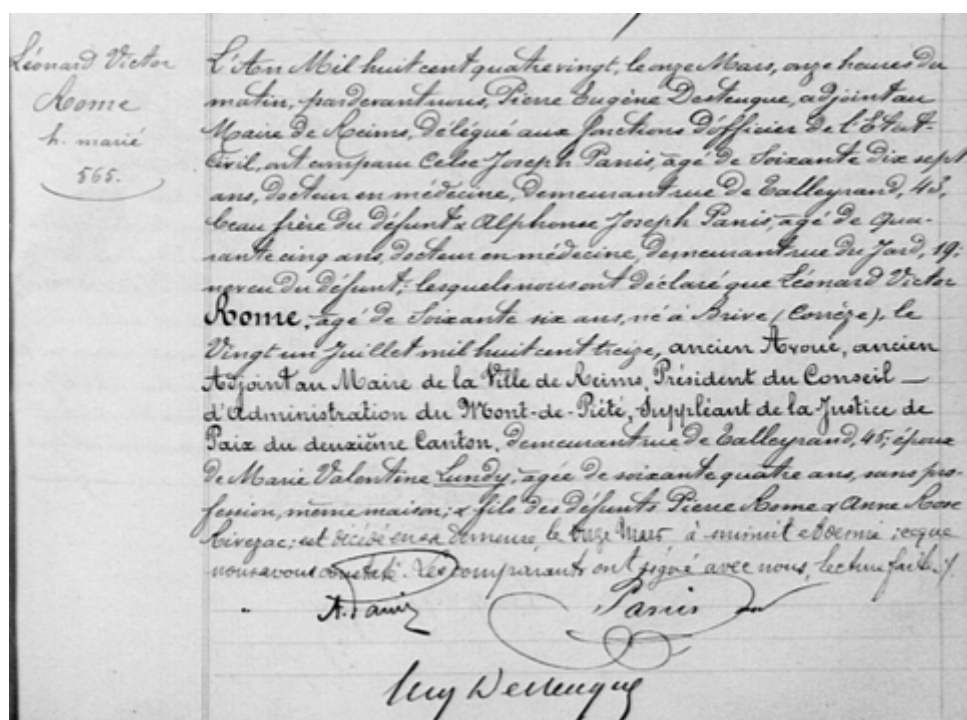
Annexe 12 : Extrait du registre des états nominatifs des maires et des adjoints, AD Marne,
10 M 42, Fonds de la préfecture de la Marne, Arrondissement de Reims, 1843-1873.

NOMS.	PRÉNOMS.	QUALIFICATIONS, Professions ou fonctions actuelles ; Titres et décorations.	ÉPOQUE de Naissance ou Age.	FORTUNE personnelle évaluée en francs.	QUALIFICATIONS, Professions ou fonctions depuis l'entrée dans la Société.	DATES des Nominations.	OBSERVATIONS.
Rome	(Leonard Victor)	Avoué, Conseiller municipal	54 ans	30.000 ^{fr}	Avoué	4 Jul. 1868	

Transcription :

Noms	Prénoms	Qualifications Professions Ou fonctions actuelles Titres Et décorations	Epoque De Naissance ou Age	Fortune Personnelle Évaluée en revenus	Qualifications Professions Ou fonctions depuis l'entrée dans la Société	Dates Des Nominations	Observations
ROME	Léonard Victor	Avoué Conseiller municipal	54 ans	30 000 francs	Avoué	4 juillet 1868	/

Annexe 13 : Acte de décès de Léonard Victor ROME,
AD Marne, 2 E 534/555, État-civil, Reims, Décès 1880.



Transcription :

« [Léonard Victor
 ROME
 Homme marié
 565]¹

L'an mil huit cent quatre vingt, le onze mars onze heures du matin pardevant nous Pierre Eugène DESTEUQUE, adjoint au maire de Reims, délégué aux fonctions d'officiers de l'Etat-civil, ont comparu Cesle Joseph PANIS, âgé de soixante dix sept ans, docteur en médecine, demeurant rue de Talleyrand 43, beau frère du défunt [et] Alphonse Joseph PANIS, âgé de quarante cinq ans, docteur en médecine, demeurant rue du Jard 19, neveu du défunt, lesquels nous ont déclaré que Léonard Victor ROME, âgé de soixante six ans, né à Brive (Corrèze), le vingt un juillet mil huit cent treize, ancien avoué, ancien adjoint au maire de la cille de Reims, président du conseil d'administration du Mont-de-Piété, suppléant de la justice de paix du deuxième canton, demeurant rue de Talleyrand 45, époux de Marie Valentine LUNDY, âgée de soixante quatre ans, sans profession, même maison [et] fils des défunts Pierre ROME [et] Anne Rose BRIVEZAC, est décédé en sa demeure le onze mars à minuit et demi, ce que nous avons constaté. Les comparants ont signé avec nous, lecture faite.

A[lphonse] PANIS.

PANIS.

DESTEUQUE. »

1 Mention marginale

Annexe 14 : Acte de décès de Marie Valentine LUNDY
AD Marne, 2 E 534/555, État-civil, Reims, Décès 1881.

Transcription :

« [Marie Valentine
 LUNDY
 V[euve] ROME
 836]¹

L'an mil huit cent quatre vingt un, le vingt cinq avril dix heures du matin pardevant nous Pierre Eugène DESTEUQUE, adjoint au maire de Reims, délégué aux fonctions d'officier de l'Etat-civil, ont comparu Alphonse Joseph PANIS, âgé de quarante sept ans, docteur en médecine, demeurant rue du Jard 19, neveu maternel de la défunte [et] Celse Joseph PANIS âgé de soixante dix huit ans, docteur en médecine, demeurant rue de Talleyrand 43, beau frère de la défunte. Lesquels nous ont déclaré que Marie Valentine LUNDY, âgée de soixante cinq ans, sans profession, née à Reims le treize janvier mil huit cent seize, demeurant rue de Talleyrand 45, veuve de Léonard Victor ROME [et] fille des défunts Dieudonné LUNDY [et] Marie Louise GIGOT, est décédée en sa demeure le vingt quatre avril courant à deux heures du matin, ce que nous avons constaté. Les comparants ont signé avec nous lecture faite.

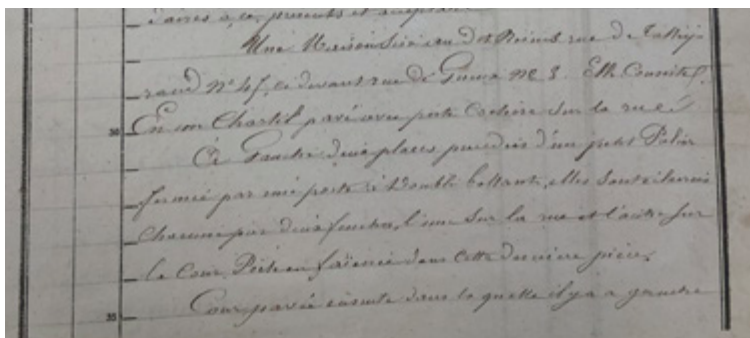
A[lphonse] PANIS. PANIS.
 DESTEUQUE. »

1 Mention marginale

Annexe 15 : Photo de la chapelle funéraire de la famille ROME
et de la plaque funéraire portant les noms et date de décès du couple ROME / LUNDY



Annexe 16 : Extrait de la description de la maison 45 rue de Talleyrand
AD Marne, 4 O 3/2254, Hypothèques, Bureau de Reims, Volume 391 n°404 (juillet 1851).



Transcrits en entier l'acte
notarié de propriété, en l'acte
notarié d'achat sur le
titre de formalité des inscrip-
tions, dans le cas prévu par
l'art. 2108 du Code civil.

RÉPERTOIRE verbal	
du volume	de l'article
	quelques autres et adjoints, par lequel un Français pour lui-même la suite du bâtiment, par la rue et la Cour, la corde et la Cheminée sur laquelle se fait par partie de la suite. A l'issue de la Cour et la longueur, Corps de Logis dans lequel est formé par une porte d'entrée En face de la suite d'escalier en bois, avec rampes en fer Conduisant aux appartements du premier étage, et face à quel escalier est un petit Cabinet A l'issue de l'escalier à manger, se trouve par la Cour par deux portes et dans la quelle il y a un Poêle en faïence et de cuisine dans la suite. Sous la suite se trouve sur la rue par deux Croisées ou Cheminées en Marbre et glaces en dessus, avec ignes et chaudières en face de la suite Cheminée, et une autre au-dessus et à l'issue de les deux Croisées. Ce l'issue de l'entrée par un poêle dans le Corps de Logis Chambre se trouve sur la Cour par deux Croisées, Cheminée en Marbre avec glaces et chaudières en dessus, et non comprise dans la suite; Armoire de chaque côté de la Cheminée. Petit Cabinet en face. En suite petit poêle, conduisant de la suite à la Cuisine, dans la quelle il y a des rayons, et une armoire avec plaque de Vaiselle. Cuisine à la suite, ayant une porte sur la Cour se trouve sur la Cour par une Croisée, Cheminée en bois, Eviers, fourneau à grand manger, rayons pour la batterie de cuisine, et la Vaiselle (Cuisine des chaudières sur les vendues. Au fond de la Cour à l'issue, par une porte et Cochère se trouve derrière dans la quelle il y a un bœuf pierre et prenant son entrée sous le second Chastil dans il ne s'en parle. Second Chastil par lequel conduisant de la Cour au Jardin, il y a une porte Cochère sur le jardin. Suite au Volume. 392.



Tenue en vue de l'acte
transféré de propriété, et faire
l'inscription d'office sur le Re-
gistre de formalité des inscrip-
tions, dans le cas prévu par
l'art. 2106 du Code civil.

TRANSCRIPTION D'ACTES DE MUTATION

Premier feuillet
MUTATION. *Harlow* (T. & A.)

Smile du Vol^e 391 N^o 444.

A Droite on entrait d'abord de l'eau.
 Ensuite grande Cuisine devant de l'escalier en bilaine par deux
 croisées. Sous le chapelet pour Cheminée pourvu en charbonnier
 et par l'escalier. Dans cette pièce qui est parée, est l'entrée d'un escalier
 conduisant au premier étage et au grenier.
 A Côté autre escalier spécial aux appartements du premier
 étage du Bohémien, entre la l'escalier et le jardin. Ensuite l'escalier d'entrée
 au haut de l'escalier du Bohémien. Longue et la cuisine
 éclairée par cette Cour par une fenêtre.
 A Droite Chambre à coucher éclairée par la cour
 par deux croisées avec Cheminée en charbon et par une
 depuis, above petit Cabinet à la l'escalier au pied de cette chambre
 et dans d'un dogue et une armoire, autres armoires
 dans la Cour.
 Chambre à la suite d'après éclairée par la cour par une
 croisée avec Cheminée en charbon et peinture en couleur
 au depuis, grande armoire dans le mur, ayant des rayons
 et petit Montre.
 Petit Cabinet en suite éclairée par la porte vitrée.
 A Droite Picher avec porte vitrée dans la quel est
 l'entrée d'un escalier conduisant au premier et la porte d'une
 chambre noire.
 Au pied du dit escalier, Chambre à l'ancien sur le
 Jardin par deux croisées, avec petit Cabinet dans la quel
 il y a des rayons, du poste ornementaux et une armoire
 scellée. A Droite Picher éclairée au feu par une fenêtre
 sur le jardin et dans la quel est le haut de l'escalier qui va
 au haut de l'escalier du second étage et le pied de l'escalier du grenier.
 Petit placis à Côté du dit Picher.
 Cette chambre éclairée par deux fenêtres sur le jardin et l'escalier
 d'après Cheminée en charbon pour fourneau, cheminée avec
 l'ordon, une petite armoire. Dans la quel il y a des rayons et
 porte Montre et une armoire sans fond à l'entrée
 entre Cabinet dans la quel est une armoire de Bibliothèque.

Transcription :

Une maison sise audit reims rue de Talleyrand n°45, ci-devant rue de Gueux n°8. Elle consiste en un chartil pavé avec porte cochère sur la rue.

A gauche, deux places précédées d'un petit palier fermée par une porte à double battant, elles sont éclairées chacune par deux fenêtres, l'une sur la rue et l'autre sur la cour. Poêle en faïence dans cette dernière pièce.

Cour pavée ensuite dans laquelle il y a à gauche quelques arbres et arbustes, un puits et un tonneau pour recevoir les eaux du bâtiment, entre la rue et la cour, la corde et la chaîne du puits ne font pas partie de la vente.

A droite de la cour et la longeant, corps de logis dont l'autre est fermée par une porte vitrée.

En face de la dite entrée escalier en bois avec rampe en fer conduisant aux appartements du premier étage et sous lequel escalier est un petit cabinet.

A droite, salle à manger éclairée sur la cour par deux fenêtres et dans laquelle il y a un poêle en faïence et des armoires dans le mur.

Salon à la suite éclairé sur la rue par deux croisées avec cheminée en marbre et glace au dessus, autre glace et cellée en face de la dite cheminée, et une autre aussi et cellée entre les deux croisées.

A gauche de l'entrée principale dudit corps de logis, chambre éclairée sur la cour par deux croisées, cheminée en marbre avec glace scellée au dessus et non comprise dans la vente, armoire de chaque côté de la cheminée, petit cabinet à côté.

Ensuite petit passage conduisant de cette pièce à la cuisine dans lequel il y a des rayons et une armoire pour placer la vaisselle.

Cuisine à la suite ayant une porte sur la cour éclairée sur cette cour par une croisée, cheminée en bois, évier, fourneaux, garde manger, rayons pour la batterie de cuisine et la vaisselle, tourne broche réservé par les vendeurs.

Au fond de la cour à gauche, remise avec porte cochère, écurie derrière dans laquelle il y a un bar en pierre et prenant son entrée sous le second chartil dont il va être parlé.

Second chartil pavé conduisant de la cour au jardin, il y a une porte cochère sur le jardin.

A droite en entrant descente de cave.

Ensuite grande cuisine servant de buanderie éclairée par deux croisés. Sous le chartil avec cheminée fourneau en maçonnerie évier rayons. Dans cette pièce qui est pavée en l'entrée d'un escalier conduisant au premier étage et au grenier.

À côté autre escalier spécial aux appartements du premier étage du bâtiment entre la cour et le jardin. Ensuite lieux d'aisance.

En haut de l'escalier du bâtiment longeant la cour palier éclairé sur cette cour par une fenêtre.

A droite chambre à coucher, éclairée sur la cour par deux croisées avec cheminée en marbre et glaces au dessus, alcôve, petit cabinet à la tête, et au pied de cette alcôve et dans l'un desquels est une armoire, autres armoires dans le mur.

Chambre à la suite aussi éclairée sur la cour par une croisée avec cheminée en marbre, et peinture ancienne au dessus, grande armoire dans le mur, ayant des rayons et porte manteaux.

Petit corridor ensuite éclairé par des portes vitrées

A droite, palier avec porte vitrée dans lequel est l'entrée d'un escalier conduisant au grenier et la porte d'une chambre noire.

Au fond dudit corridor, chambre éclairée sur le jardin par deux croisées avec petit cabinet dans lequel il y a des rayons, des portes manteaux et une armoire scellée. A droite, palier éclairé aussi par une fenêtre sur le jardin et dans lequel est le haut de l'escalier qui a son entrée sous le second chartil et le pied de celui du grenier

Petite place à côté dudit palier

Autre chambre éclairée par deux fenêtres sur le jardin jalousies, cheminée en marbre avec trumeau, sonnette avec cordon, deux petits cabinets dans lesquels il y a des rayons et porte manteau et une armoire sans fond à demeure, autre cabinet dans lequel est un corps de bibliothèques à gauche du petit corridor ?? il a été ci dessus porté une chambre éclairée sur la cour par une croisée, petit porte manteau scellé à gauche de la porte d'entrée, volets intérieurs pour la croisée

Autre chambre ensuite ayant une cheminée en marbre. Cette pièce est éclairée sur la cour par une fenêtre.

A gauche du grand escalier du principal corps de logis, petit corridor éclairé sur la cour par deux fenêtres se prolongeant en s'élargissant à droite en prolongement est aussi éclairé sur

la cour par une fenêtre en face de laquelle est un évier.

Dans la première partie dudit corridor, place éclairée sur ce corridor ayant une cheminée et un fourneau en maçonnerie.

Au bout de cette première partie, grande chambre éclairée sur la rue par deux croisées, avec cheminée en marbre, alcôve et deux cabinets dans l'un desquels est une armoire à demeure.

Autre cabinet derrière l'alcôve dans lequel est une armoire non scellée ne faisant pas partie de la vente.

À coté grande place ayant aussi une porte sur le prolongement dudit corridor, éclairé par trois croisées sur la rue ayant une cheminée en marbre avec armoire de chaque côté, le plafond et la cheminée de cette pièce sont en mauvais état.

Au bout dudit prolongement du corridor, cabinet éclairé sur la cour par une croisée. Ensuite chambre aussi éclairée sur la cour par une fenêtre ayant une cheminée en bois avec peinture au dessus, armoire de chaque côté de la cheminée, trois greniers au dessus desdits bâtiments.

Cave sous le bâtiment entre cour et jardin laquelle est divisée en deux parties, trois caveaux dont deux sont séparés de la cave par des portes en planches et à claire voie. Toutes les croisées sur la rue sont garnies de persiennes et cinq du bâtiment longeant la cour ont aussi des persiennes.

Jardin d'agrément derrière les dits bâtiments plantes d'arbustes avec allées

A gauche en entrant dans ce jardin, petite basse cour avec puit à côté.

A peu près aux deux tiers de la longueur dudit jardin à gauche, pompe en plomb avec balancier en fer et tonneau pour conserver l'eau.

A l'extrémité sur la place Drouet d'Erlon, terrasse avec deux pavillons sous l'un desquels est une porte de sortie sur la dite place, et la porte d'entrée du caveau régnant sous ces terrasses et pavillon. »

Annexe 17 : Certificat d'exonération du service militaire de Marie Jules ROME. Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.

PRÉFECTURE
DE LA MARNE.

RECRUTEMENT.

CLASSE DE 1862

MODÈLE N° 6.

Loi du 26 avril 1855.
Art. 41 du règlement.

Artificier de libération du service militaire.
J. J. P.

CERTIFICAT

Constatant qu'un jeune homme a été exonéré du service, conformément à l'article 7 de la loi du 26 avril 1855.

ARCHIVES NATIONALES

NOUS, Préfet du département de la Marne,

Attestons que le nommé (1) ROME, Marie Jules
fils de Leonard Victor et de Marie Valentine Lunde
domiciliés à Reims canton d udit
département de la Marne né le 26 Dec 1842
à Reims canton d udit
département d la Marne.

(1) Nom et prénoms du jeune homme qui a été exonéré du service.

1° A été porté sur les tableaux de recensement des jeunes gens de la commune de Reims canton d udit département de la Marne, appelés à concourir à la formation du contingent de la classe de 1862;

2° Que le numéro 18, qui lui est échu au tirage, a été compris dans le contingent;

3° Et qu'il a été exonéré du service, en conformité des articles 5, 6 et 7 de la loi du 26 avril 1855, après avoir justifié du paiement de la prestation individuelle fixée par l'arrêté du Ministre de la guerre, en date du 28 février 1863.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à Châlons, le 12 7^{bre} 1868, sur papier libre, en vertu de l'art. 16 de la loi du 13 brumaire an vii.

J. J. P.
Le Secrétaire Général, délégué
J. J. P.
1/No

Imprimerie Davis Benoit.

PRÉFET (MARNE)

Transcription :

« Certificat

Constatant qu'un jeune homme a été exonéré du service, conformément
À l'article 7 de la loi du 26 avril 1855

Nous, préfet du département de la Marne,
Attestons que le nomme (1) ROME Marie Jules,
Fils de Léonard Victor et de Marie Valentine Lundi
Domiciliés à Reims canton dudit
Département de la Marne né le 26 décembre 1842
À Reims, canton dudit
département de la Marne

1° A été porté sur les tableaux de recensement des jeunes gens de la
commune de Reims 1er canton dudit
département de la Marne, appelés à concourir à la formation du contingent
de la classe de 1862 ;

2° Que le numéro 58, qui lui est échu au tirage, a été compris
dans le contingent ;

3° Et qu'il a été exonéré du service, en conformité des articles 5, 6
et 7 de la loi du 26 avril 1855, après avoir justifié du paiement de la
Prestation individuelle fixée par l'arrêté du Ministre de la guerre, en date
du 28 février 1863.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

Fait à Châlons, le 12 [sept]embre 1868, sur papier libre, en
vertu de l'art[icle] 16 de la loi du 13 brumaire an VII.

Par le préfet

Le secrétaire général délégué »

Annexe 18 : Photo de la plaque funéraire de Marie Valentine ROME et de Marie Louis Raymond DARGENT dans la chapelle funéraire de la famille ROME.



Annexe 19 : Acte de décès de Marie Louis Raymond DARGENT demandé auprès de la mairie de Reims.

Marie Louis Raymond Dargent
né le neuf 30%

— Le dix-sept mars mil neuf cent quarante-neuf , à dix heures trente-cinq , est décédé , Boulevard Woch 29 : Marie Louis Raymond D A R G E N T , domicilié à Reims , rue de Talleyrand 53 ; né à Revigny (Meuse) , le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-six , avocat , fils de : Charles Eugène Emile D A R G E N T , et de : Valérie Marie Antoinette Joséphine M O A T , époux décédés. — Veuf de : Valentine Marie R O M E , — Dressé le dix-huit mars , à quinze heures , sur la déclaration de : André Barbarot , quarante-un ans , employé à Reims Boulevard Pommery 118 , qui , lecture faite a signé avec Nous : Pierre François Mougne , Adjoint au Maire de Reims , Officier de l'Etat Civil par délégation . —

Mougne

Annexe 20 : Photo de la plaque funéraire de Marie Jules ROME et ses défuntes épouses
Victoire Marie Alix ETIENNE et Marie Mathilde Victoire MARTIN dans la chapelle
funéraire de la famille ROME.



Annexe 21 : Acte de décès de Marie Anne Louise ROME demandé auprès de la mairie de
Rethel

N° 119
ROME
Marie Anne
Louise
87 ans
Veuve de Marie
Paul DARGENT

Le vingt six août mil neuf cent soixante quatre, onze heures trente minutes, est décédée, Place Hourtoule, Marie Anne Louise ROME, sans profession, née le onze juillet mil huit cent soixante dix sept à Reims (Marne), fille de Marie Jules ROME, et de Marie Françoise Mathilde MARTIN, époux décédés, Veuve de Marie Paul DARGENT, domiciliée 6, Rue de Macon à Reims (Marne). Dressé le vingt sept août mil neuf cent soixante quatre, neuf heures, sur la déclaration de Roger GRENIER, cinquante et un ans, directeur de l'hôpital de Rethel, domicilié à Rethel, qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Camille LASSAUX, Officier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire Croix de Guerre. Maire de Rethel.

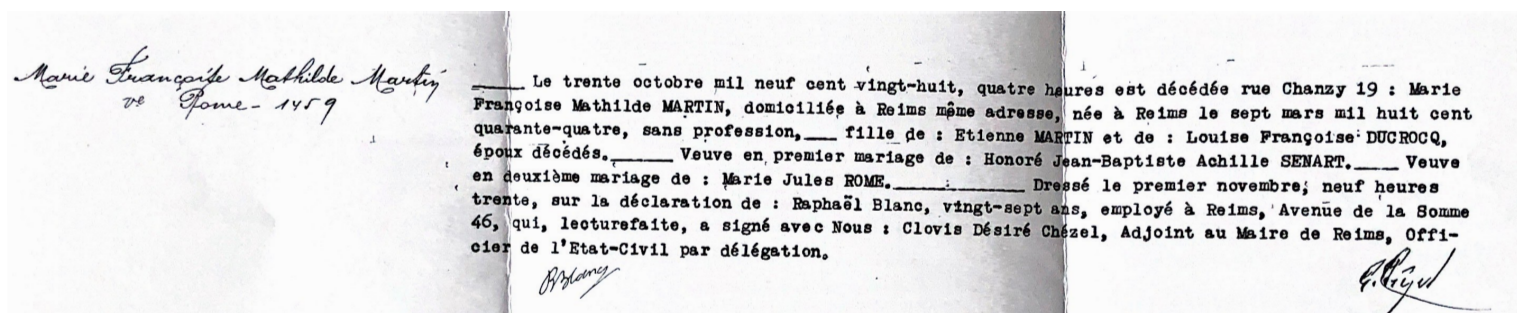
[Signature]

[Signature]

Annexe 22 : Photo de la plaque funéraire de Marie Anne Louise ROME et de Marie Louis Marie Paul DARGENT dans la chapelle funéraire de la famille ROME.



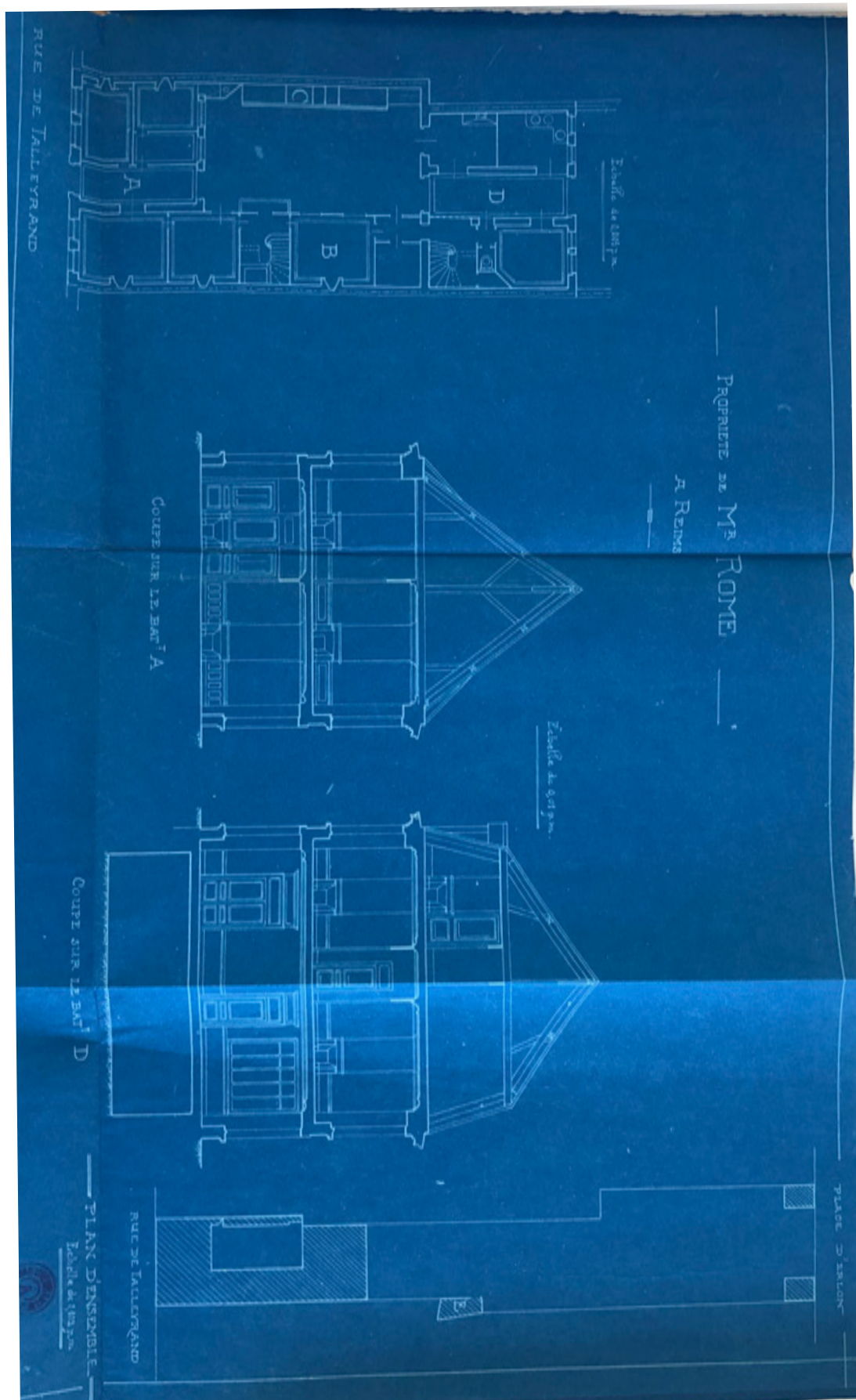
Annexe 23 : Acte de décès de Marie Françoise Mathilde MARTIN demandé auprès de la mairie de Reims.



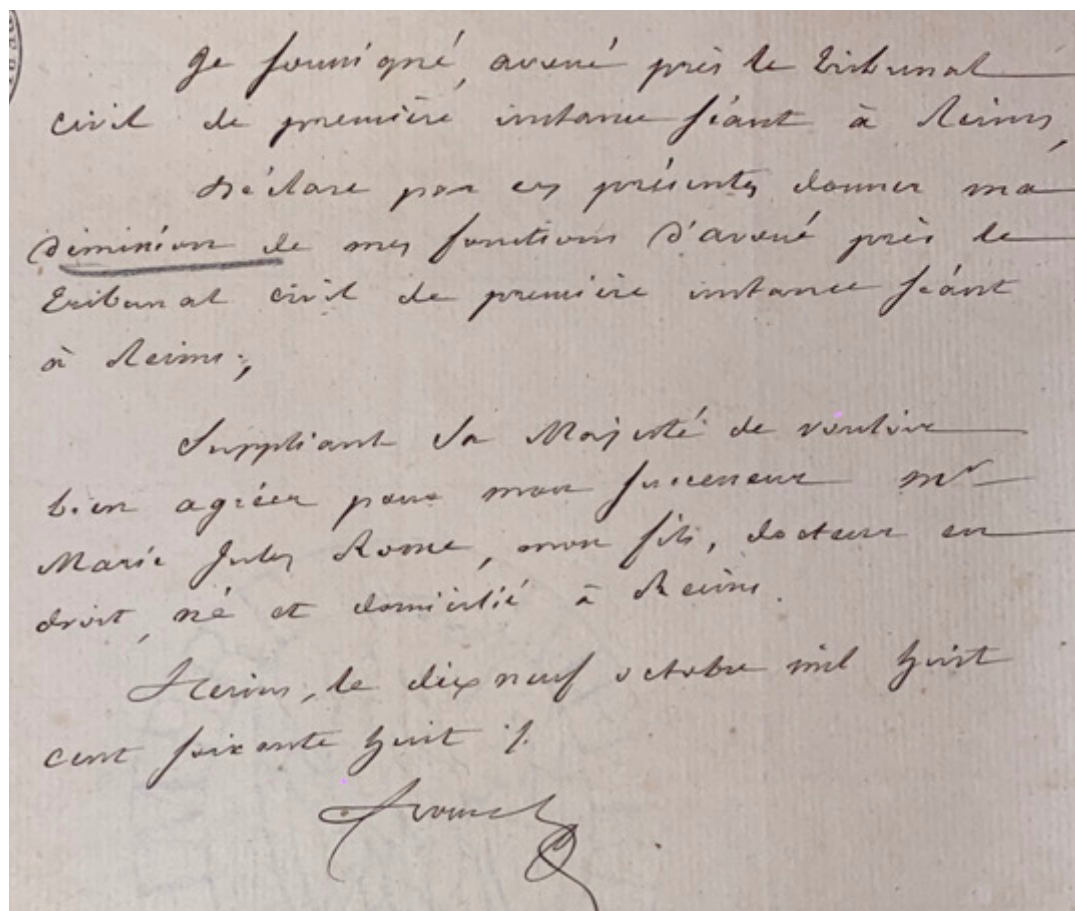
Annexe 24 : Photographies et cartes postales de la rue Talleyrand pendant la Première Guerre mondiale, AD Marne, 2 Fi 454/1193, 2 Fi 454/1195 et 2 Fi 454/1198.



Annexe 25 : Plan de la maison au 45 rue de Talleyrand, AD Marne, 10 R 1034, Archives militaires, Dommages de guerre, Arrondissement de Reims, 1919.



Annexe 26 : Lettre de démission de l'office d'avoué près le tribunal de première instance de Reims de Léonard Victor ROME, Archives Nationales, BB/9/1283, Archives du Ministère de la Justice, Officiers ministériels : avoués, huissiers, commissaires-priseurs, Officiers ministériels près les tribunaux de première instance. Remplacements, Marne 1868.



Je soussigné, avoué près le tribunal
civil de première instance séant à Reims,
Déclare par ces présentes donner ma
démission de mes fonctions d'avoué près le
tribunal civil de première instance séant
à Reims ;

Suppléant sa Majesté de vouloir
bien agréer pour mon successeur M^r
Marie Jules ROME, mon fils, docteur en
droit, né et domicilié à Reims.

Reims, le dix neuf octobre mil huit
cent soixante huit.

Rome

Transcription :

« Je soussigné, avoué près le tribunal
civil de première instance séant à Reims,

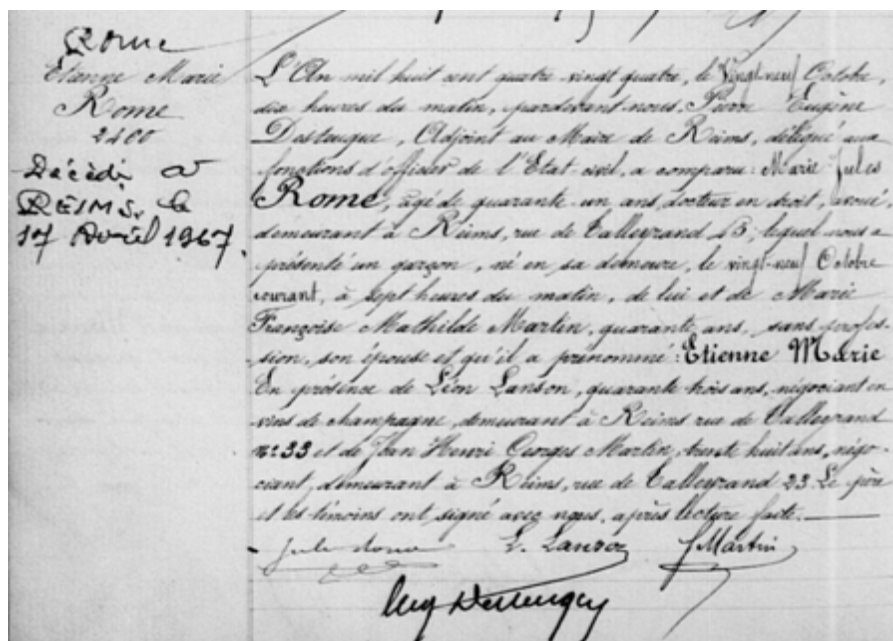
Déclare par ces présentes donner ma
démission de mes fonctions d'avoué près le
tribunal civil de première instance séant
à Reims.

Suppléant sa majesté de vouloir
bien agréer pour mon successeur M[onsieur]
Marie Jules ROME, mon fils, docteur en
Droit, né et domicilié à Reims.

Reims, le dix neuf octobre mil huit
cent soixante huit.

ROME »

Annexe 27 : Acte de naissance d'Etienne Marie ROME, AD Marne, 2 E 534 / 296, État-civil,
Reims, Naissances 1884.



Transcription :

« [ROME

Etienne Marie

ROME

2460

Décédé à

Reims le

17 avril 1967]¹

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le vingt neuf octobre,

dix heures du matin, pardevant nous Pierre Eugène

DESTEUQUE, adjoint au maire de Reims, délégué aux

fonctions d'officier de l'Etat-civil, a comparu Marie Jules

ROME, âgé de quarante un an, docteur en droit, avoué,

Demeurant à Reims rue de Talleyrand 45 lequel nous a

Présenté un garçon, né en sa demeure le vingt-neuf octobre

Courant à sept heures du matin, de lui et de Marie

Françoise Mathilde MARTIN, quarante ans, sans profes-

Sion, son épouse et qu'il a prénommé Etienne Marie.

En présence de Léon LANSON, quarante trois ans, négociant en

Vins de champagne, demeurant à Reims, rue de Talleyrand

N°33 et de Jean Henri Georges MARTIN, âgé de trente huit ans, négo-

Ciant, demeurant à Reims, rue de Talleyrand 23. Son père

Et les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Jules ROME.

L[éon] LANSON.

J[ean] MARTIN.

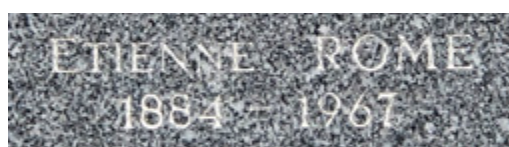
DESTEUQUE. »

Notaire Marie Rome
E. H. H. H. H.
- 511 -

--- Le dix-sept avril mil neuf cent soixante-sept, à douze heures trente, est décédé en son domicile, rue
Lieutenant Herduin 4: Etienne Marie R O M E, né à Reims, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-
quatre, Chanoine, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix Guerre, fils de: Marie Jules Rome,
et de: Marie Françoise Mathilde Martin, époux décédés----- Célibataire.--- Dressé le vingt-et-un avril, à
huit heures dix, sur la déclaration de Michel Niviolet, trente-six ans, Chef de bureau, domicilié à Reims, rue
Salin 2, qui, lecture faite et invité à lire l'acte a signé avec Nous: André Grange, Chef de bureau, Officier
de l'Etat Civil par délégation.

Grange

Annexe 29 : Photos de la concession des chanoines dans laquelle est enterrée Etienne Marie ROME.



Annexe 30 : Photo de la plaque funéraire d'Etienne Marie ROME dans la chapelle funéraire de la famille ROME.

